



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

*Liberté
Égalité
Fraternité*



BILAN 2023

DE LA RÉGION ACADÉMIQUE

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

et perspectives 2024





AVANT-PROPOS

Avec la création de la région académique en 2016, les politiques éducatives ont progressivement pris une nouvelle dimension, intégrant une échelle de réflexion et d'intervention plus large et plus cohérente.

Depuis, une plus grande cohérence a été apportée entre l'organisation des services déconcentrés de l'Éducation nationale et de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, et les nouveaux périmètres régionaux issus de la réforme territoriale de 2015. Cette structuration a permis, à partir de 2020, une reconnaissance accrue de l'éducation comme l'un des axes prioritaires des politiques publiques par les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs de l'État dans les territoires.

En 2023, la coopération étroite entre les académies de Besançon et de Dijon et l'application du principe de subsidiarité entre le niveau régional et le niveau académique continuent d'assurer une compréhension fine de la diversité territoriale et de garantir la pertinence des décisions et des actions mises en œuvre. La proximité demeure essentielle pour orienter et accompagner l'action publique en adéquation avec les besoins réels des usagers, dans tous les domaines couverts par l'éducation au niveau régional. Pour renforcer cette coopération, les efforts de convergence entre les deux académies ont été intensifiés au cours de l'année 2023, consolidant ainsi une approche harmonisée et efficace.

Que chaque acteur soit remercié comme il se doit pour l'ensemble du travail réalisé.

Depuis 2020, l'impulsion donnée par Jean-Luc Rossignol, secrétaire général de la région académique jusqu'au 30 décembre 2023, a été déterminante pour porter cette dynamique. Son engagement et son dévouement ont permis de structurer et d'harmoniser les politiques éducatives régionales avec une efficacité reconnue par tous les acteurs. Nous tenons à le remercier vivement pour son travail inestimable et à saluer son dévouement constant au service de l'éducation et de la jeunesse. À compter du 22 janvier 2024, Frédéric Dehan lui a succédé en tant que secrétaire général de la région académique. Nous lui souhaitons la bienvenue et beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions, convaincus qu'il poursuivra avec la même détermination les projets engagés et qu'il continuera à promouvoir un enseignement de qualité au service de tous.



Nathalie Albert-Moretti

Rectrice de la Région académique
Bourgogne-Franche-Comté
et de l'Académie de Besançon,
Chancelière des universités



Pierre N'Gahane

Recteur de l'Académie
de Dijon

SOMMAIRE

Avant-propos	03
Introduction	05
L'engagement des services régionaux en 2023	06
06 Le Secrétariat général de la Région académique (SGRA)	10 La Direction régionale académique des achats (DRAA)
14 La Délégation régionale académique à l'éducation artistique et culturelle (DRAÉAC)	20 La Délégation régionale académique à la formation professionnelle initiale et continue (DRAFPIIC)
28 La Coordination régionale des Campus des métiers et des qualifications (CRCMQ)	36 La Délégation régionale académique à l'information et à l'orientation (DRAIO)
44 La Délégation régionale académique aux relations européennes, internationales et à la coopération (DRARÉIC)	53 La Direction régionale de l'immobilier (DRI)
55 La Délégation régionale du numérique pour l'éducation (DRNE)	63 Le Délégué à la protection des données (DPD)
66 La Délégation régionale à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation (DRESRI)	77 La Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)
Services inter-académiques	82
Annexe 1 (glossaire)	85
Annexe 2 (trombinoscope)	88

INTRODUCTION

Mise en place depuis le 1^{er} janvier 2016, la Région académique Bourgogne-Franche-Comté est constituée des académies de Besançon (départements du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort) et de Dijon (départements de la Côte-d'Or, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne).

Conçue pour piloter des missions stratégiques dans un cadre régional, la Région académique est aujourd'hui l'échelon de mise en cohérence des politiques éducatives, en particulier pour les questions requérant une coordination avec le Conseil régional ou la Préfecture de région dans les domaines suivants :

-  définition du schéma prévisionnel des formations des établissements publics d'enseignement du second degré ;
-  formation professionnelle et apprentissage ;
-  enseignement supérieur, recherche et innovation ;
-  information, orientation et lutte contre le décrochage scolaire ;
-  service public du numérique éducatif ;
-  utilisation des fonds européens ;
-  contribution aux contrats de plan État-Région ;
-  politique des achats de l'État ;
-  politique immobilière de l'État ;
-  relations européennes, internationales et coopération ;
-  politiques en matière de jeunesse, d'éducation populaire, de vie associative, d'engagement civique et de sports¹.

La Région académique permet de concilier la nécessité de garantir l'unicité de voix et d'action de l'Éducation nationale dans le domaine éducatif sur le territoire régional, et celle de préserver les éléments de spécificité propres à assurer efficacement un pilotage et une gestion de proximité, répondant aux besoins et aux exigences de la conduite du service public d'éducation.

Ce document revient sur la quatrième année de déploiement des services régionaux, depuis leur entrée en activité en janvier 2020, et présente un bilan de leur action en 2023, ainsi que leurs perspectives pour 2024.

¹ Article R. 222-24-2 du Code l'Éducation

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA RÉGION ACADÉMIQUE

Le Secrétariat général de la région académique a été renforcé par décision du ministère en février 2023 et est à présent composé de sept personnes, dont le secrétaire général et ses deux adjointes, une assistante et trois chargés de missions (suivi des moyens RH, pilotage budgétaire, vie étudiante et lutte contre les violences sexistes et sexuelles).

Le Secrétaire général de région académique est chargé, sous l'autorité de la Rectrice de région académique, de l'administration de la région académique. À ce titre, il assure le pilotage des services régionaux. Il travaille également en étroite collaboration avec le Recteur de l'académie de Dijon et est en lien avec les secrétaires générales des académies pour les aspects relatifs au pilotage stratégique et financier de la région académique, ainsi qu'à la gestion des ressources humaines des services régionaux.

Un travail de coordination poursuivi avec les deux académies :

Dans le cadre des dialogues stratégiques et de performance

Dans le prolongement du travail réalisé en 2022, la coordination régionale académique, en lien étroit avec les secrétariats généraux des académies de Besançon et de Dijon, a été poursuivie afin de consolider les dossiers de préparation en vue des différents temps identifiés pour les dialogues du 23 novembre 2023 à Paris. L'articulation avec le bilan des missions académiques lors de ces dialogues a constitué un point clé lors de cette phase préparatoire.

En complément de la feuille de route régionale élaborée en 2020 et de la mise à jour de ses différentes fiches actions, trois axes communs aux niveaux régionaux et académiques avaient été identifiés par les ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, des Sports et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en vue d'une matinée d'échanges communs :

-  **faire du lycée professionnel une voie de réussite et d'accès à l'emploi**
-  **mieux orienter les élèves au collège et au lycée**
-  **assurer trente minutes d'activité physique quotidienne en élémentaire.**

Cette après-midi a constitué un temps de dialogue particulièrement fourni entre la région académique, les académies de Besançon et de Dijon, d'une part, et d'autre part, le secrétariat général des ministères, une représentation de l'inspection générale de l'Éducation, du sport et de la recherche, ainsi que de l'ensemble des directions générales des trois ministères.

Dans la recherche d'une complémentarité sans cesse améliorée

Le secrétariat de région académique a participé aux temps de travail des deux académies sur la revalorisation de la filière administrative, la recherche d'une meilleure cohérence sur les régimes indemnitaires des contractuels et les régimes indemnitaires des enseignants sur des postes rectoraux.

Il a animé avec les deux secrétaires généraux académiques adjoints responsables des moyens des réunions mensuelles pour construire des propositions d'outils complémentaires et cohérents, notamment sur les lettres de missions et le partage des cultures de suivi budgétaire.

Un soutien à l'enseignement supérieur maintenu

Égalité et lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS)

A travers un pilotage mené au niveau du secrétariat général, la région académique se mobilise particulièrement

sur le sujet de la lutte contre les VSS dans l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) en région académique Bourgogne-Franche-Comté.

Initié en 2021-2022, le travail de conventionnement avec les parquets des tribunaux judiciaires compétents sur l'ensemble des sites d'enseignement supérieur de la région académique, à savoir : Dijon, Besançon, Belfort, Montbéliard, Lons-le-Saunier, Vesoul, Sens, Auxerre, Chalon-sur-Saône, Mâcon et Nevers a été finalisé avant l'été 2023.

Ce conventionnement a ainsi pour objectif de renforcer les liens de coopération entre le rectorat de région et les parquets et, en particulier, de permettre une meilleure coordination entre les procédures pénale et disciplinaire dans le cadre de situations de VSS identifiées au sein des établissements d'ESR ou du Crous BFC entrant dans le ressort géographique des parquets des tribunaux judiciaires concernés. Par l'intermédiaire du rectorat de région, les établissements, ainsi que le Crous BFC, sont ainsi engagés, dans cette démarche commune, via ces conventions. À travers ce conventionnement, plusieurs axes de coopération sont prévus et notamment la prévention des conduites à risque, la prise en compte efficiente des faits de nature sexiste et sexuelle par les établissements et leur signalement à l'autorité judiciaire. Une fiche type de signalement a été mise au point à cet effet. En outre, afin de faciliter les échanges entre les établissements et les parquets et fluidifier la procédure de signalement, un référent « enseignement supérieur » est désigné au sein de chaque parquet et un référent « parquet » est désigné au sein de chaque établissement.

Accompagner la réussite des étudiants

L'animation et le suivi de la vie étudiante en région académique Bourgogne-Franche-Comté sont assurés à différentes échelles, que ce soit au niveau du rectorat de région académique, du Crous BFC, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, individuellement et collectivement, ou encore des collectivités territoriales, tous engagés afin de garantir aux étudiants du territoire les meilleures conditions d'études et de réussite. L'articulation entre ces différentes échelles est primordiale pour assurer une cohérence d'ensemble en la matière.

C'est en ce sens que le schéma territorial de la vie étudiante (STVE) intervient pour structurer au niveau du territoire bourguignon-franc-comtois, en lien avec le schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) du Conseil régional et les schémas locaux en la matière, une stratégie et un plan d'actions dont les établissements peuvent s'emparer afin de déployer des projets dans le cadre de leurs propres schémas directeurs de la vie étudiante et de répondre ainsi au plus près des besoins et des réalités de leurs étudiants.

S'inscrivant dans la dynamique impulsée par le MESR relative à une coordination territoriale concourant à l'amélioration des conditions de vie et d'études, par la circulaire du 3 novembre 2022, la conférence territoriale de la vie étudiante en région académique Bourgogne-Franche-Comté constitue un temps fort de l'animation de la vie étudiante et des dialogues territoriaux en région. Sa dernière édition a été organisée, à l'initiative de la région académique, le 30 janvier 2023, avec pour objectif de réunir les représentants des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des étudiants, des élus dans les instances des établissements concernés, du Crous BFC, du conseil régional, des conseils départementaux, des communautés de communes accueillant les sites d'implantation des établissements concernés, de la DRAAF, de la DREETS, de l'ARS, des communautés professionnelles territoriales de santé, des centres hospitaliers universitaires de Besançon et de Dijon, des caisses primaires d'assurance maladie et des caisses d'allocations familiales du territoire.

La région académique, ainsi que le Conseil régional, sont impliqués dans la construction et la

mise en œuvre du prochain schéma territorial de la vie étudiante 2024-2029 impulsé par UBFC et le Crous BFC. Il associe l'ensemble des établissements régionaux d'enseignement supérieur et de recherche et leurs représentants étudiants, à travers la participation aux différents groupes de travail et de pilotage dédiés. A l'issue d'une vaste consultation des étudiants et parties prenantes de la vie étudiante, le livre blanc du schéma territorial a été finalisé au printemps 2024 et fera l'objet d'un lancement officiel à l'automne 2024. Ce schéma se décompose en quatre ambitions principales :

-  Améliorer l'accès à l'information en matière de vie étudiante
-  Favoriser l'épanouissement et l'ouverture des étudiants
-  Soutenir des conditions d'accueil et d'intégration propices à la réussite étudiante
-  Accompagner la santé et le bien-être des étudiants

Celles-ci se déclinent en 15 axes, se traduisant eux-mêmes en actions préconisées.

LA MISE EN PLACE D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE POUR LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE ÉTUDIANTE

Au cours de l'année 2021, selon les données de l'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE), 38 % des étudiants déclarent s'être restreints sur leurs dépenses alimentaires, 18 % déclarent ne pas toujours manger à leur faim et 16 % déclarent sauter des repas pour des raisons financières. Avec l'augmentation de la population étudiante, l'action des pouvoirs publics reste mobilisée sur la mise à disposition d'une offre sociale, équilibrée et en réponse aux attentes de chacun à travers les espaces de restauration des Crous. Toutefois, il existe des besoins urgents de prévention de l'insécurité alimentaire au plus près des étudiants.

A cette fin, en novembre 2022, une enveloppe nationale de 10 millions d'euros a été débloquée de façon exceptionnelle pour apporter une réponse immédiate à la précarité alimentaire des étudiants via des associations de lutte contre la précarité alimentaire. Une part de cette enveloppe a été affectée au niveau régional pour 2023.

En Bourgogne-Franche-Comté ce sont, en effet, 188 500 euros qui seront destinés aux plus de 82 000 étudiants présents sur le territoire, et qui ont constitué les crédits destinés à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par le secrétariat général de la région académique, les services des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), le commissariat à la lutte contre la pauvreté et la direction régionale du Crous BFC. Neuf associations régionales, dont trois associations étudiantes bénéficiant d'une habilitation de distribution alimentaire, se sont vue allouées des crédits fin août 2023 pour une mise en œuvre de leurs actions dès septembre 2023.

Les crédits alloués au niveau régional ont pour but de renforcer l'accompagnement des étudiants vers une autonomie alimentaire sur la base de trois principes :

-  soutenir les associations organisant, déjà, des distributions alimentaires afin de renforcer ces actions

leur permettre d'établir ou de renforcer leurs liens de partenariat et de s'inscrire, d'avantage encore, dans l'écosystème étudiant (liens entre et avec les associations étudiantes, les établissements d'enseignement supérieur, les acteurs locaux de la solidarité et les collectivités territoriales)

☞ assurer une couverture des sites et/ou répondre aux besoins de la population étudiante que l'offre de restauration universitaire n'atteint pas encore.

Une nouvelle enveloppe sera consacrée à la lutte contre la précarité alimentaire étudiante en 2024.

L'accompagnement des services régionaux en matière de ressources humaines

Le SGRA reste l'interface privilégiée d'échanges avec les directions RH des deux académies pour identifier les sujets sur lesquels une convergence serait bénéfique aux services régionaux, inter académiques et académiques. Le travail est qualitatif avec les directeurs des ressources humaines des deux académies, qui inscrivent ces sujets dans les questions qu'ils traitent conjointement.

Depuis janvier 2023, le comité social académique spécial de région académique a été installé, ainsi que sa formation spéciale. Les élections professionnelles de décembre 2022 ont intégré la dimension régionale académique, chargée de traiter des questions d'orientation et de stratégies pour les compétences régionales. Le secrétariat général de région académique est également présent au comité social académique du chef-lieu régional, à savoir Besançon, pour traiter des questions relatives à l'organisation des services régionaux. En 2023, la politique régionale académique de l'offre de formation professionnelle et la politique jeunesse, engagement et sport ont été traitées.



POUR PLUS D'INFORMATIONS

ce.sgra@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr

² Arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

LA DIRECTION RÉGIONALE ACADÉMIQUE DES ACHATS (DRAA)

La DRAA s'attache à améliorer le processus achats en évitant la dispersion des actes d'achats et en recherchant de nouvelles pistes de mutualisation. Elle apporte son expertise aux services prescripteurs en matière de formation et d'appui à la définition du besoin, de sourcing, de conseil juridique et de mise à disposition d'outils.

Elle vise à créer et animer un réseau des acteurs de l'achat au sein de la Région académique.

La stratégie de l'achat développée par la DRAA vise à répondre aux objectifs de performance portés par le MENJ : performance économique, achats auprès des PME, achats innovants, achats avec des dispositions sociales et environnementales. La DRAA inscrit également ses actions dans le Plan national pour des achats durables (PNAD), véritable feuille de route nationale ayant pour vocation de fixer des objectifs en faveur de l'achat public socialement et écologiquement responsable.

Passer les marchés relatifs au service national universel (SNU)

En 2023, la DRAA a été fortement mobilisée aux côtés de la DRAJES, pour le montage et le suivi des marchés relatifs au SNU. Pour la région académique, trois sessions ont été organisées en 2023 : en avril, juin et juillet. La DRAA a lancé deux types de marchés : l'un, comme en 2022, concernant des prestations d'hébergement et de restauration et l'autre proposant une gestion complète de l'accueil et de l'organisation du séjour. La préparation, la passation et l'analyse des offres de ces marchés ont eu un impact fort sur la charge de travail de la DRAA.



Organiser le déploiement du nouveau marché de solutions d'impression

Le marché actuel – SOLIMP 3 – concernant les solutions d'impression a pris fin le 24 juin 2023. Un nouveau marché interministériel – SOLIMP 4 – prendra le relais après cette date. Interlocutrice unique de la DNE, la DRAA a piloté la bascule du parc SOLIMP 3 et la mise en place du nouveau marché SOLIMP 4 pour les académies de Dijon et Besançon en collaboration avec les DAF académiques.

Mutualiser les besoins au sein de la région académique

Le travail en binôme acheteur/prescripteur a permis de mettre en place de nouveaux marchés au sein de la région académique en 2023. Ces marchés répondent aux besoins de différentes entités : les DEC académiques, dans le cadre de l'analyse et du déploiement du marché de fourniture et de livraison de produits de papeterie pour les examens et concours, l'accompagnement des inspecteurs académiques en charge du projet de la classe Pierre de Coubertin – Alice Milliat – génération 2024 dans la mise en place du plan de transport, les services médicaux pour les cahiers de santé des élèves et les CIO dans le cadre du renouvellement de leurs abonnements spécifiques.

Valoriser les actions de la direction régionale académique des achats

Cette valorisation passe par l'organisation de temps forts autour de l'achat en associant tous les acteurs de la chaîne de l'achat. Ainsi, le deuxième comité annuel des achats de la région académique a eu lieu le 6 juin 2023 en présence de la Rectrice de la région académique, du SGRA et de la SGRA adjointe, du SGA adjoint de l'académie de Dijon, des SG des DSDEN, de la mission des achats représentée par l'adjointe au responsable ministériel des achats et des chefs de services régionaux et académiques. Cela a permis de communiquer sur les actions concrètes de la DRAA et d'attirer l'attention des services sur des points d'actualité spécifiques.

PERSPECTIVES 2024

Poursuivre la mise en place et le suivi des marchés relatifs au SNU



En 2024, la DRAA continuera à être fortement mobilisée aux côtés de la DRAJES pour les marchés relatifs SNU. Pour 2024, quatre sessions sont organisées pendant les vacances scolaires : en février, avril, juin et juillet. Un nouveau type de séjour a été mis en place sur le temps scolaire dans le cadre des classes et lycées engagés (CLE). Comme en 2023, la DRAA a lancé deux types de marchés : l'un, concernant des prestations d'hébergement et de restauration et l'autre proposant une gestion complète de l'accueil et de l'organisation du séjour.

Accompagner les services des rectorats et des DSDEN dans le déploiement des nouveaux marchés interministériels

En 2024, plusieurs marchés interministériels arriveront à terme :

- Le matériel informatique ODICE (ordinateurs commandés par l'État)
- La téléphonie mobile
- Les prestations de nettoyage portées par l'UGA

La DRAA mettra à disposition tous les documents de ces nouveaux marchés et accompagnera les services pour leur déploiement. La DRAA sera également mobilisée sur 2024 par la poursuite du déploiement de SOLIMP 4. En effet, les premières livraisons ne commenceront qu'en février 2024 et se poursuivront sur toute l'année civile jusqu'en 2025.

Déployer les nouveaux outils achat au sein de la région académique

De nouveaux formats européens d'avis de publicité des contrats de la commande publique



(eForms), remplaçant les anciens formulaires européens (JOUE), entrent en vigueur le 1er février 2024. Il est ainsi prévu de passer des 25 formulaires européens actuels, issus du règlement 2015/1986/UE, à 40 modèles d'avis répartis en 6 formulaires types, correspondant chacun à une étape particulière du processus de passation du contrat de la commande publique. Une nouvelle version d'APPACH - Système d'Information achat porté par la DAE (Direction des Achats de l'Etat) dite APPACH V2 sera mise en production fin février 2024. Cela nécessitera une appropriation de ce nouvel outil qui proposera de nouvelles fonctionnalités : un projet d'achat unique, la gestion des lots et un onglet performance remanié.

Accompagner la mission nationale de la DSI-IA dans leur projet d'achat

La DRAA apporte son expertise achat à la mission nationale de la DSI-IA dans la rédaction, la mise en place et l'analyse d'un accord-cadre de prestations informatiques, de réalisation, de maintenance et d'intégration pour leurs applications. Cela représente un budget global de plus de 15 M€. Ce marché alloti comprend à la fois des prestations informatiques relatives à la réalisation en mode projet « agile », des prestations de tierce maintenance et des prestations d'intégration des produits de la solution EOLE (logiciels libres).

Poursuivre la mise en place de procédures achat au niveau de la région académique

La DRAA sera mobilisée sur plusieurs projets d'achats en 2024 :

- 📁 Le développement d'une application immersive de sensibilisation aux risques sur machine à bois avec le GIP FTLV de Bourgogne
- 📁 Le déploiement du marché relatif aux bornes électriques pour la recharge des véhicules électriques
- 📁 Le déploiement de la dématérialisation des courriers recommandés pour les DSDEN

Améliorer la visibilité du service

En 2024, la diffusion d'une newsletter dédiée à l'achat, à destination des services de la région académique, est envisagée. Elle comportera des points d'actualité relatifs à l'achat, ainsi que des infographies relatives à la commande publique.

Un espace dédié sera également créé. Il permettra de rendre accessible la boîte à outils achats, les différentes procédures, ainsi que les marchés en cours. Un travail avec le service communication est en cours pour ces différents projets.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

ce.draa@region-academie-bourgogne-franche-comte.fr

LA DÉLÉGATION RÉGIONALE ACADÉMIQUE À L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (DRAÉAC)

La DRAÉAC est structurée autour de trois principes afin de parvenir à l'objectif national de 100 % d'élèves concernés par l'Éducation artistique et culturelle (EAC) :

- ☞ profiter du meilleur des deux expériences académiques pour consolider la mise en place d'un service régional unique offrant davantage aux élèves de la Région académique ;
- ☞ harmoniser le fonctionnement de l'EAC tout en développant un lien de proximité fort avec les écoles, les établissements scolaires et les partenaires (DRAC, collectivités et structures culturelles) ;
- ☞ permettre aux élèves de chaque territoire, même les plus éloignés de la culture, de bénéficier de projets et d'actions en matière d'EAC.

L'ensemble des missions de la DRAÉAC sont régionales et déclinées à l'échelle départementale.

La DRAÉAC anime un réseau remarquable d'environ 140 professeurs missionnés et entretient des liens réguliers avec les collectivités territoriales (conseil régional, conseils départementaux), ainsi que les services déconcentrés de l'État (DRAC) mobilisés pour le déploiement de l'EAC. Dispositifs et appels à projets partagés sont l'occasion d'un travail conjoint tout au long de l'année. Outre leur rayonnement au sein des établissements impliqués, ces dispositifs et appels à projets sont également valorisés sur le site internet régional, comme dans le cadre d'expositions au sein du Rectorat de Région académique.

Gouvernance de l'EAC : comités régional et départementaux de l'EAC

L'année scolaire 2022-2023 a vu la mise en place dans chacun des huit départements de la région académique des premiers comités départementaux de l'EAC (CDEAC). Réunis à l'invitation des préfets, des présidents des conseils départementaux et des IA-DASEN, ces comités ont permis aux représentants d'élus de ces territoires de mieux connaître l'ampleur des projets menés aussi bien pour le premier que le second degré. En effet, chaque comité a débuté par la présentation d'un état des lieux de l'EAC dans le département. Les élus présents ont pu prendre connaissance du volume d'élèves concernés, ainsi que des moyens disponibles pour l'EAC. La nécessité de faire davantage connaître ces actions, notamment, auprès d'un public allant au-delà de celui de l'éducation nationale et de ses partenaires, institutionnels ou artistiques, a été évoqué.

C'est la raison pour laquelle, le troisième comité régional de l'EAC (CREAC), réuni le 21 décembre 2023 et présidé par les recteurs, la vice-présidente du Conseil régional, la DRAC, et la DRAAF, a en particulier porté sur la question de la valorisation de l'ensemble des projets et actions menés dans le cadre de l'EAC. La Fête de l'EAC programmée en mai 2024 (voir plus loin) constitue une des réponses à ce constat mis en avant dans les CDEAC et confirmé lors du troisième CREAC. Comités régional et départementaux témoignent ainsi de leur intérêt dans la nouvelle gouvernance régionale de l'EAC en vue de l'objectif du 100 % EAC.

Recensement et pass Culture

La DRAEAC a poursuivi son accompagnement auprès des établissements afin d'augmenter le recensement des actions d'EAC sur la plate-forme nationale Adage. Alors que 140 000 élèves avaient pu être recensés en 2021-2022, 205 000 l'ont été en 2022-2023, soit près de 44 % des élèves de Bourgogne-Franche-Comté. Ces progrès significatifs dans le recensement permettent de disposer d'un état des lieux beaucoup plus précis de l'existant, notamment à l'échelle départementale, permettant ainsi de nourrir les réflexions et les travaux de la DRAEAC et de l'ensemble des parties prenantes de l'EAC.



En mai 2023, avec l'arrivée d'une nouvelle version d'Adage, il est désormais possible de créer autant de campagnes d'appels à projets EAC que souhaité, aussi bien à l'échelle de la région académique qu'à celle des départements. Dès l'été 2023, la DRAEAC, en partenariat avec les DSDEN, a pu ainsi créer six campagnes départementales « Ecole et cinéma » qui ont permis, par l'inscription à ce dispositif, de recenser automatiquement les élèves inscrits.

En décembre 2023, le CREAC a ainsi pu faire le constat qu'en quatre mois à peine, plus de 200 000 élèves avaient été recensés, soit autant que durant toute l'année scolaire précédente, ce qui illustre l'intérêt d'une plate-forme qui permet aussi de disposer la mémoire du parcours de chaque élève recensé pendant les cinq dernières années.

Parallèlement, la part collective du pass Culture a continué à se développer. Si, lors des premiers mois de 2022, 235 000 € ont pu être consacrés aux actions EAC, ce montant est passé à 1,6 millions d'euros en 2022-2023, témoignant ainsi de l'appropriation de ces crédits par les établissements. À la rentrée 2023, la part collective de pass Culture s'est étendue aux classes de 6ème et de 5ème. Et là encore, en quatre mois à peine, la région académique a utilisé près de 2 millions d'euros dans le cadre de pass Culture afin de mettre en place des projets EAC. Tous les deux mois, la commission régionale pass Culture permet de sélectionner des partenaires artistiques ayant leur siège social dans la région académique afin qu'ils puissent enrichir les offres de proximité proposées via pass Culture aux collèges et lycées.

Labellisation 100 % EAC

Après Besançon (25), Chenôve (21) et Dijon (21) en 2022, sept nouveaux territoires de la région académique ont été labellisés cette année, à savoir Belfort (90), la communauté de communes du Grand Autunois Morvan (71), Joigny (89), Morteau (25), Semur-en-Auxois (21), la communauté de communes Tannay-Brinon-Corbigny (58) et le PETR Val-de-Saône-Vingeanne (21). Ce label, décerné pour cinq ans renouvelables, est une reconnaissance attribuée à des fins de valorisation et n'engage aucun financement complémentaire direct de l'État. La dynamique nationale suscitée par cette labellisation est essentielle pour soutenir l'engagement des collectivités, qui jouent dans cette politique publique un rôle fondamental. Une nouvelle campagne de labellisation devrait être lancée en 2024 permettant à de nouveaux territoires de rejoindre cette dynamique.

Journées départementales de l'EAC

Désormais bien établies et attendues, ces journées, qui ont lieu tous les deux ans, permettent de réunir et de faire échanger les principaux acteurs de l'éducation artistique et culturelle. Organisées avec la DRAC et les DSDEN, elles ont concerné en 2023 l'Yonne le 30 janvier au Silex à Auxerre, le Territoire de Belfort le 2 mars à la Maison de l'Environnement (Sermamagny), le Jura le 30 mars au Boeuf sur le toit (Lons-le-Saunier), et la Saône-et-Loire le 7 avril au Théâtre, scène nationale (Mâcon). Près de 500 personnes ont pu ainsi se rencontrer et préparer dans le cadre d'échanges fructueux les projets EAC 2023-2024. Les après-midis, destinés avant tout aux référents culture, ont permis à ces derniers d'obtenir les réponses aux différentes questions pouvant être soulevées dans le cadre de leur mission.



Le premier festival de films en langues vivantes mis en place par la région académique



La DRAEAC, en concertation avec les inspecteurs d'italien, a organisé pour la première fois, en 2023, un festival de films en langues vivantes avec pour objectif de permettre aux élèves de découvrir des films récents du cinéma italien, sur le modèle du festival de films italiens de Villerupt dans l'académie de Nancy-Metz. Deux journées ont donc été proposées au cinéma Cap-Vert de Quétigny près de Dijon : le 6 avril à destination des lycéens et le 7 avril pour les collégiens. Chaque journée, deux films étaient proposés aux 650 élèves de la région académique inscrits. Élèves et professeurs ont apprécié ces deux journées dont la billetterie avait pu être financée via la part collective de pass Culture. Après ce premier essai concluant, il a été décidé de proposer une nouvelle édition en 2024 en l'ouvrant à d'autres langues et à d'autres cinémas de la région académique.

Projet Pitcher

En 2022, le Centre archéologique européen de Bibracte a souhaité travailler avec la région académique dans le cadre d'un projet mené avec d'autres partenaires, notamment européens, afin de sensibiliser le jeune public aux dégâts irréversibles liés au pillage des biens culturels, notamment par l'utilisation des détecteurs de métaux sur les sites archéologiques. Un stage du pôle de ressources pour l'éducation artistique et culturelle (PREAC) dédié au patrimoine a pu ainsi réunir, le 22 mai au Musée de Bibracte et le lendemain au Musée du Pays de Chatillon – Trésor de Vix, des formateurs de la région académique et au-delà, ainsi que quelques étudiants venus de Suisse autour de cette thématique.

L'objectif était notamment de construire des ressources pédagogiques, principalement à partir d'exemples régionaux. Dans un second temps, ces ressources seront proposées lors d'un stage régional destiné aux enseignants afin qu'ils puissent les mettre en pratique dans leurs classes. Le Musée d'archéologie de Chalon-sur-Saône a accepté d'accueillir ce stage qui aura lieu en janvier 2024. Elles seront diffusées également sur le site internet de la DRAEAC.

Mobilité Erasmus et projet Faites/Fête de l'EAC

Poursuivant la mobilité Erasmus, portée par la DRAREIC, réalisée l'année précédente à Venise avec la European Cultural Agency, une douzaine de collègues de la DRAEAC ont pris le chemin de Barcelone du 7 au 13 mai 2023 afin de renforcer leurs connaissances notamment sur l'architecture et la pratique du street art développée au sein de la ville. La semaine a été l'occasion de mieux prendre en compte la place des femmes dans l'art et a permis de concevoir une opération destinée à répondre à une difficulté exprimée par l'ensemble des comités départementaux de l'EAC : comment mieux faire connaître auprès du grand public l'ensemble des actions menées par les écoles, collèges et lycées en terme d'EAC. L'idée d'une Faites/Fête de l'EAC pour valoriser l'EAC est née et a été proposée. Dès le 21 juin 2023, la Faites/fête de l'EAC a été lancée au rectorat de l'académie de Besançon, en présence de la Directrice régionale des affaires culturelles également associée à l'opération, par les élèves de la spécialité danse du lycée Edouard Belin de Vesoul qui ont présenté une chorégraphie de grande qualité sur la thématique du bal.



Focus : Prix de l'Audace artistique et culturelle

Le projet « Et si on jouait ensemble ? pour une école artistique », porté par le lycée Cuvier et l'école Coteau Jouvent de Montbéliard, a remporté le Prix de l'Audace artistique et culturelle dans la catégorie inter-degré et inter-établissement.

Le 30 mai 2023, lors de la remise des prix de la 11ème édition du prix de l'audace artistique et culturelle au ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, en présence de du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et de la rectrice de région académique, le projet « Et si on jouait ensemble, pour une école artistique », mené conjointement par l'école primaire Coteau Jouvent (REP+) et le lycée Cuvier de Montbéliard, a reçu le prix inter-degré et inter-établissement.



Ce projet de théâtre est né d'une rencontre de deux enseignantes, Mathilde Lambert, professeure de lettres, et Laurence Jartoux, professeure des écoles, autour d'une présentation d'un spectacle que les lycéens ont joué pour les enfants. Le projet permet à des élèves de CE2 d'un réseau d'éducation prioritaire renforcée de découvrir la pratique théâtrale ainsi que des perspectives de scolarité dans un lycée de secteur. Des élèves de première spécialité théâtre s'exercent à porter un regard sur leur pratique afin de jouer les metteurs en scène auprès des écoliers. Ils prennent en charge les différents aspects de la pratique artistique, tels que la mise en scène, la direction d'acteurs, la réécriture, la régie, etc.



Grâce au soutien de différents partenaires, la Ville de Montbéliard et la scène nationale du Grrranit de Belfort, cette action prend appui sur des compétences locales et des ambitions communes. Plus largement, il permet la rencontre de deux mondes et l'émergence d'étincelles créatives. Un tel projet permet aux élèves qui y participent de développer des compétences de concentration, d'écoute de l'autre, de confiance en soi et de créativité, cela dans une ambiance chaleureuse et bienveillante, autant d'éléments indispensables pour bien vivre l'école.

À l'issue de la cérémonie de remise des prix, une dotation d'une valeur de 7 500 € et un trophée réalisé par les jeunes de l'association "la Source-Rodin" à Meudon ont été remis à chacun des lauréats. Une belle reconnaissance nationale pour cette école et ce lycée qui ont su travailler ensemble pour le plus grand bénéfice de leurs élèves.



PERSPECTIVES 2024

- 📁 Conforter la gouvernance régionale de l'EAC à travers les comités régional et départementaux de l'EAC
- 📁 Poursuivre le recensement des actions d'EAC via la plateforme Adage, notamment dans les écoles
- 📁 Renforcer l'utilisation des crédits pass Culture en accompagnant les collèges et lycées afin que tous les établissements utilisent leur pass
- 📁 Faire de la Fête de l'EAC, la dernière semaine de mai 2024, un grand rendez-vous de valorisation des actions d'EAC au sein de la région académique
- 📁 Associer davantage le premier degré aux Journées départementales de l'EAC
- 📁 Accroître et diversifier l'offre culturelle sur pass Culture et les faire connaître les partenaires culturels lors de différents temps de rencontres, de formations
- 📁 Préparer une nouvelle mobilité Erasmus pour l'équipe DRAEAC en 2025
- 📁 Développer le festival de films en langues vivantes en l'ouvrant à d'autres langues étrangères et en l'implantant dans davantage de cinémas de la région académique
- 📁 Faire des concours de films suédés un événement EAC régional

POUR PLUS D'INFORMATIONS

draeac@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr
<https://draeac.region-academique-bourgogne-franche-comte.fr>
<https://twitter.com/draeacbfc>
<https://podeduc.apps.Education.fr/draeac-bfc>

LA DÉLÉGATION RÉGIONALE ACADÉMIQUE À LA FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE ET CONTINUE (DRAFPIC)

Composée de trois pôles, la DRAFPIC assure l'accompagnement et le déploiement des politiques publiques de la formation professionnelle initiale et continue, et de l'apprentissage au niveau régional. Elle garantit le déploiement de la politique régionale de formation et assure notamment la coordination des relations avec les acteurs du monde économique, en lien étroit avec le coordonnateur régional des CMQ. Le développement sur les territoires des modalités de formation par alternance s'en trouve ainsi consolidé.

-  Le pôle formation initiale et relation école-entreprise met en œuvre l'exercice d'une expertise proactive dans le cadre de la préparation de la carte des formations professionnelles de la Région académique. En lien avec l'ensemble des acteurs concernés (services du Conseil régional, DRAAF, coordonnateur CMQ, etc.), il définit et déploie la politique portant sur les relations école-entreprise. Ce pôle accompagne également les établissements de la région dans leurs évolutions et leur développement au sein de leur territoire.
-  Le pôle formation continue soutient le développement de la formation professionnelle en direction des adultes et tout au long de la vie, par l'animation des travaux relatifs à l'élaboration, l'adaptation, l'organisation et la promotion de l'offre de formation continue de l'Éducation nationale. Pour cela, il tient compte du besoin économique et social de formation. Il est également chargé de l'animation du réseau des GRÉTA au sein de la Région académique.
-  Le pôle formation par alternance prend appui sur les deux précédents pour coordonner et soutenir le développement de l'apprentissage dans la région. Il a comme objectif de renforcer la place de l'Éducation nationale dans le déploiement, au sein de tous les territoires, d'une offre de formation par apprentissage de qualité. Il s'agit de proposer aux apprenants des parcours diversifiés et sécurisés répondant à leurs besoins, à leurs envies et à la diversité de leurs profils.

La carte des formations 2023

Le travail entamé en 2022 sur la carte des formations 2023 se poursuit pour 2024.

Deux nouvelles pré-notes de cadrage ont été publiées en 2023 afin de prolonger les apports économiques et thématiques auprès des EPLE et de les accompagner sur la réflexion à mener concernant la définition de la carte des formations.

Ces pré-notes prennent en compte l'évolution des territoires, tant dans leurs besoins de compétences professionnelles, que de formations.

Les secteurs du commerce et des services, transport logistique ainsi que les secteurs dits de niche (métiers d'art, esthétique, etc.) sont mis en perspective.

Les travaux sur l'offre de formation initiale se sont poursuivis dans une logique renforcée d'élaboration de parcours de formation ambitieux appuyés sur l'émergence de pôles de compétences en région académique.

Des temps d'information et d'échange ont été organisés dans chaque académie afin de renseigner et d'accompagner les chefs d'établissement dans le travail d'analyse et d'évolution

de la carte des formations de leur établissement.

Dans cette même perspective, un séminaire de région académique, organisé le 27 mai 2023, en présentiel, regroupant notamment les directions déléguées aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT) des deux académies et reprenant les thématiques abordées, a permis de développer, d'échanger, de concrétiser et de reprendre notamment ces éléments d'information.

La poursuite du travail de coloration de diplômes

Le travail mené sur la coloration des diplômes est également poursuivi afin de conforter cette démarche en région académique. Un certain nombre de formations font l'objet d'une coloration (22 parcours sur l'académie de Besançon et 26 sur l'académie de Dijon). Elles sont détaillées dans la note de pré-cadrage, disponible [en ligne](#).



Ce travail regroupe à présent des colorations émanant d'initiatives propres à l'établissement s'appuyant sur des besoins locaux exprimés et permettant d'apporter une identité marquée de la formation sur le territoire sur lequel elle est dispensée. Il s'appuie également sur des initiatives nationales répondant à des besoins plus globaux comme par exemple le nucléaire ou les réseaux électriques.

Ces colorations dites « nationales » permettent de garantir une homogénéité dans l'enseignement dispensé et de garantir une harmonie sur le territoire national. Elles doivent néanmoins, laisser une place aux initiatives plus locales. Dans ce contexte, les établissements scolaires restent décideurs quant au choix porté sur la mise en œuvre de colorations de diplôme.

Le développement de la relation école-entreprise

Outre la mise en œuvre d'actions emblématiques telles que les concours « Challenge Innov » ou « Entreprise à la Une » (111 articles reçus et 16 primés) qui couvrent l'ensemble de la région académique, la mission relation école-entreprise poursuit son travail de collaboration avec les services d'information et d'orientation du Conseil régional.

Elle se mobilise pour accompagner le déploiement de l'outil « Explor'actions métiers » qui a pour objectif de proposer, via une plateforme dédiée, des actions de découverte des métiers et des entreprises au sein de la région académique Bourgogne-Franche-Comté. Cette plateforme est à destination des collèges et lycées des deux académies. L'application a évolué et permet d'apporter une information fiable et plus lisible. Des webinaires à destination des enseignants ont été organisés en début d'année scolaire pour les accompagner l'utilisation de cet outil.

Ce travail de collaboration s'est élargi et s'est concrétisé par la mise en œuvre de l'expérimentation de découverte des métiers dès la classe de 5ème : 39 collèges sont volontaires au sein des académies de Besançon (26 collèges) et de Dijon (13 collèges) et se mobilisent pour cette première année.

La DRAFPIC, en collaboration avec la DRAIO, a accompagné les établissements dans le cadre du travail conjoint avec le Conseil régional, ainsi que les partenaires du monde économique et professionnel que ce dernier mandate. L'ensemble de l'offre disponible au travers des conventions école-entreprise signées et des partenariats engagés avec les associations, les branches professionnelles, les réseaux d'entreprises et les opérateurs de compétences des entreprises de proximité a pu être ainsi, valorisé.

La mission relation école-entreprise, dans le cadre de ses activités, notamment à travers l'animation et le soutien des établissements pour faciliter leur rapprochement avec les entreprises, constitue un relais des initiatives menées en collège. Aussi, un trinôme a été défini : un chargé de mission REE, un psychologue de l'Éducation nationale, ainsi qu'un chargé de mission du Conseil régional. Il assure le suivi de chaque établissement durant ce temps d'expérimentation.

Cette expérimentation a permis de cibler les premiers besoins émanant de collèges : l'organisation de forum des métiers par exemple. La mission REE a donc recensé divers outils allant de la préparation et l'exploitation des informations recueillis par les élèves, aux contacts à établir pour garantir la présence de professionnels afin de constituer un kit Forum à destination des collèges.

Par ailleurs, de nouvelles modalités d'accompagnement des équipes pédagogiques et des jeunes ont été mises en place :

- Le mentorat, déployé dans les académies de Dijon et de Besançon, accompagne les élèves de bac pro en lien avec des entreprises. Plusieurs lycées participent à cette initiative.
- La découverte de nouvelles technologies et métiers (industrie 4.0, robotique, etc.) grâce à des visites d'entreprises comme Schneider Electric. Le dispositif « Ingénieurs pour l'École » détache des ingénieurs dans les rectorats pour rapprocher école et entreprise et sécuriser les parcours de formation des jeunes.

S'agissant de l'accompagnement des jeunes à l'insertion et à la vie professionnelle, la région académique Bourgogne-Franche-Comté participe à l'expérimentation AvenirPro avec Pôle emploi depuis novembre 2022. Ce dispositif accompagne les élèves de dernière année de lycée professionnel vers l'emploi avec des conseils et des offres d'emploi. Treize établissements y participent.

Découvrez la coloration de diplômes en vidéo



ou en scannant ce QR code



Acamedia Besançon

La réforme des lycées professionnels

La réforme des lycées professionnels a nécessité l'affectation de responsables de bureau des entreprises dans les lycées professionnels et polyvalents (LP et LPO) de la région académique, ainsi que dans les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) et lycées généraux et technologiques (LGT) proposant des cursus de formation en BTS.

Pour rappel, la réforme des LP s'articule autour de 3 axes :

-  Accompagnement de l'élève en lycée professionnel et lutte contre le décrochage scolaire
-  Adaptation du lycée professionnel : offre de formation et lien avec les partenaires économiques
-  Approche équipe éducative : pacte, formation des chefs d'établissement et des enseignants.

Dans ce contexte, un bureau des entreprises a été créé dans chaque LP ou LPO avec un responsable de ce bureau (placé sous l'autorité du chef d'établissement et sous la coordination du DDFPT). Ses missions sont les suivantes missions :

-  Développer les partenariats avec les acteurs économiques : recherche et suivi de partenariats, organisation d'événements, contribution à l'évolution de la carte des formations, collecte de la taxe d'apprentissage ;
-  Faire vivre la relation école entreprise dans les parcours de l'apprenant : préparation des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP), valorisation pédagogique des compétences, accompagnement dans l'insertion et organisation du suivi de l'insertion ;
-  Organiser les temps de formation en milieu professionnel : recensement et suivi des sites d'accueil, communication auprès des acteurs éco., appui aux élèves, suivi des allocations de PFMP, soutien à la mobilité européenne et internationale.

Le bureau des entreprises de chaque lycée professionnel intervient en synergie avec ceux des autres lycées de son territoire, réseaux et filières. Il inscrit son action dans les bassins d'éducation/formation, les réseaux d'établissements (Campus des métiers, lycées des métiers, Greta, GIP FCIP) pour la formation continue ou l'apprentissage.

Son action s'inscrit aussi dans l'organisation territoriale de la relation école/entreprise : comités locaux école/entreprise, pôles de stages, cellules relation école-entreprise des académies ou régions académiques, et cadres partenariaux existants (accords-cadres nationaux, conventions académiques de partenariat, actions académiques et régionales de partenariat école-entreprise). La mise en place des bureaux des entreprises fait l'objet d'un accompagnement académique, en lien avec les services régionaux de la formation professionnelle initiale et continue.

Pour la région académique, 24 responsables de bureau des entreprises pour l'académie de Besançon et 35 pour l'académie de Dijon ont été recrutés afin de répondre efficacement à cette mission essentielle pour l'avenir des étudiants.

Poursuite de l'accompagnement à la multi modalité de la formation continue

La multimodalité est un axe clé de la stratégie de formation continue des adultes en Bourgogne-Franche-Comté. Le réseau a fait appel à des experts pour développer et promouvoir cette approche.



Cela s'est traduit par :

- ☞ Le développement de l'action de formation en situation de travail (AFEST). Le CAFOC de Dijon a développé un parcours de formation varié pour acquérir des compétences.
- ☞ Un plan de professionnalisation des acteurs à l'échelle de la région académique.
- ☞ De nouveaux Environnements Numériques de Formation (ENF) ont été créés sur la plateforme e-GRÉTA CFA avec les acteurs de la formation des GRÉTA. Ils représentent une innovation pédagogique, permettant aux GRÉTA de se démarquer des autres organismes de formation.

Faire vivre le réseau de la formation continue des adultes

Le réseau, composé des huit GRÉTA et des deux GIP de la région académique, a établi une feuille de route régionale. Il a travaillé selon la stratégie académique, et la DRAFPIC a aidé les GRÉTA à rédiger leurs contrats d'objectifs.

Cela s'est traduit par :

- ☞ Une signature des contrats d'objectifs entre les GRÉTA, la Rectrice de région académique et le Recteur de l'Académie de Dijon au mois de février 2023
- ☞ Des bilans à mi-parcours sont programmés en mars 2024
- ☞ Une feuille de route d'accompagnement par la DRAFPIC à la mise en œuvre des 8 contrats d'objectifs. Élaborée en groupe de travail, vise à offrir expertise et agilité aux GRETA. Elle a été communiquée aux équipes de direction des GRETA à la rentrée 2023.
- ☞ Des groupes de travail pour faire vivre le réseau : GT Ressources Humaines, GT Qualité, GT multimodalité, etc. Ces GT favorisent la réflexion collective et l'harmonisation des pratiques.

Poursuivre le développement de l'apprentissage

En 2023, les CFA académiques ont montré une belle dynamique. Les 84 unités de formation par apprentissage (41 lycées en Franche-Comté et 43 en Bourgogne) ont renforcé la présence de l'Éducation nationale dans l'accompagnement des jeunes en apprentissage.

Plusieurs leviers ont consolidé cette implication:

- ☞ Confirmation du label qualité Éduform pour les deux Groupements d'intérêt public (GIP) régionaux
- ☞ Formations spécifiques sur la pédagogie de l'alternance pour les équipes des Unités de formation par apprentissage (UFA)
- ☞ Relations de proximité entre les acteurs territoriaux et la gouvernance académique, ainsi que le maintien des aides de l'État
- ☞ Renforcement de l'alternance par le passage en GRETA-CFA des GRETA de l'académie de Dijon

PERSPECTIVES 2024

Élaborer la carte des formations 2023 – 2024

Le travail entamé en 2023 sur la carte des formations 2024 se poursuit. Des nouvelles pré-notes sont prévues afin de prolonger les apports économiques et thématiques auprès des EPLE et de les accompagner sur la réflexion à mener concernant la définition de la carte des formations.

Ces pré-notes prennent toujours en compte l'évolution des territoires, tant dans leurs besoins de compétences professionnelles, que de formations et sont davantage axés sur l'aspect socio-économiques des différents bassins d'emploi de la région Bourgogne Franche Comté.

Une réflexion est menée sur l'évolution de la carte des formations en concertation avec le conseil régional sur des thématiques précises : hydrogène, nucléaire, chaudronnerie-métallerie, l'industrie 4.0, l'écoconstruction, soins et services à la personne ou encore la logistique et le transport.

Un travail est mené autour des colorations en lien avec les thématiques précitées.

La transformation de l'offre : effectuer une fermeture pour permettre une ouverture au sein du même établissement est abordé avec les corps d'inspection qui accompagnent les établissements dans cette stratégie.

Les travaux sur l'offre de formation initiale se poursuivent également dans une logique renforcée d'élaboration de parcours de formation ambitieux appuyés sur l'émergence de pôles de compétences en région académique. On voit ainsi apparaître un pôle de compétences autour de l'aéronautique située sur Paray le Monial et Luxeuil les Bains par des parcours de formation dans le même secteur d'activités et complémentaires.

Élargissement de l'expérimentation AvenirPro

Pour rappel, ce dispositif mis en place conjointement par l'Education nationale et France Travail, et évalué par une équipe de Sciences Po Paris, permet à des conseillers France Travail ou à des conseillers de la mission locale d'intervenir dans les lycées professionnels, pour accompagner les élèves dans leur recherche d'emploi ou leur poursuite de formation en alternance.

Il comporte :

- ☞ Un temps collectif, à partir du mois de janvier, d'ateliers de formation aux techniques de recherche d'emploi
- ☞ Puis pour la moitié (tirée au sort) des élèves ayant suivi la phase collective, une phase individuelle d'accompagnement intensif vers l'insertion après l'obtention du diplôme.

Pour l'année scolaire 2023-2024, deux groupes d'établissements sont à distinguer :

- ☞ Les 13 établissements ayant bénéficié d'Avenir Pro en 2022-2023 y participent à nouveau. Tous les élèves envisageant une insertion professionnelle après l'obtention de leur diplôme vont bénéficier d'un accompagnement de 15 à 20 heures par un conseiller France Travail.
- ☞ 39 établissements de la région académique vont rejoindre le dispositif en 2023-2024. Les lycéens souhaitant s'insérer sur le marché du travail après l'obtention de leur diplôme vont bénéficier d'une version plus courte du dispositif : trois modules de deux heures seront dispensés à partir de janvier par délégation de France Travail par un intervenant de la Mission Locale.

En 2024-2025, le dispositif d'accompagnement Avenir Pro « classique » sera proposé à l'ensemble des lycéens.

La réforme des lycées professionnels

La mise en place de la réforme des LP se poursuit notamment dans l'installation des responsables du bureau des entreprises. Ces nouveaux acteurs, dans le paysage institutionnel, requièrent un accompagnement spécifique afin qu'ils puissent trouver leur place dans l'établissement scolaire et se repérer au sein de l'institution et de son environnement. Ainsi, un plan de formation a été réalisée avec les corps d'inspection, les DDFPT et chefs d'établissement pour apporter des connaissances complémentaires pouvant être rapidement exploitées sur le terrain.

Un séminaire inter académique regroupant des DDFPT et RBDE est prévu début Mars 2024 afin de travailler sur l'articulation de leurs missions respectives, mais également sur les outils administratifs (lettre de mission, évaluation, ...) propre à cette nouvelle mission.

Enfin, pour garantir un meilleur accompagnement et suivi, deux animateurs viendront rejoindre l'équipe du pôle formation initiale. Ils seront en charge de chacune des académies et pourront être un relai auprès des différents bureaux des entreprises de la région académique.

Une politique de pilotage du réseau de la formation continue en région académique

Un nouveau système d'information pour les huit GRETA et les deux GIP FTLV sera à choisir et à accompagner.

Selon les préconisations de la DGESCO, il sera articulé autour de 3 entrées :

- ☞ un outil de gestion administrative et financière relevant d'un éditeur unique pour les GRETA et GIP FTLV choisi et déployé par région académique
- ☞ un outil décisionnel national visant à capitaliser des données relatives à l'activité de chaque région académique permettant une aide au pilotage aux différents niveaux concernés, académique, régional et national
- ☞ un site internet national pour valoriser l'offre de l'Education nationale en matière d'apprentissage et de formation continue

La DRAFPIC, en lien avec les GRETA et les deux GIP, définira des macro-indicateurs partagés, nécessaires au pilotage du réseau et au déploiement du nouveau système d'information choisi.

Une réflexion devra être menée autour de la mise en œuvre d'un système d'information spécifique aux ressources humaines.

Actuellement le réseau travaille à définir les besoins et les outils nécessaires au suivi des ressources humaines.

Ce système d'information sera interfacé avec le celui de gestion administrative et financière, permettant un suivi global et efficient de l'activité des structures.

La richesse des plateaux techniques et les diverses pédagogies innovantes doivent être mises en avant dans le cadre de ces réponses. Des outils seront ainsi mis à disposition et une équipe de conseillers en formation continue accompagnera chaque GRÉTA en ce sens.

De la nouveauté pour les fonds académiques de mutualisation (FAM)

Une nouvelle organisation du FAM au 1er janvier 2024 fait suite au décret n° 2023-850 du 31 août 2023. Le FAM est désormais financé par les contributions de chaque GRETA et des GIP FTLV.

Ce nouveau décret a entraîné la modification des règlements intérieurs lors des conseils de gestion organisés en octobre dernier.

Afin de travailler à la promotion de l'innovation et de mettre en avant la force du réseau, des commissions d'attribution d'un co-financement pour les projets de développement GRETA et GIP seront mises en œuvre.

Ces commissions permettent aux équipes de présenter leurs projets et d'argumenter sur la pertinence de ces derniers.

C'est un réel moment d'échange et de valorisation des structures auprès du DRAFPIC, garant de la bonne santé du FAM, et de ses équipes.

Développement des compétences des acteurs du réseau

- ☞ Sensibiliser au RGPD afin d'avoir un usage raisonné des données traitées dans le cadre de l'activité du réseau.
- ☞ Animer une communauté d'auditeurs.
 - ☞ Formation, au sein de la région académique de nouveaux auditeurs qualité.
 - ☞ Animation mise en œuvre par les référents qualités académiques.
- ☞ Animer le réseau de référents RH pour permettre sa montée en compétences et accompagner la gestion des structures.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

drafpic@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr
<https://www.ac-besancon.fr/formation-professionnelle-initiale-continue-et-apprentissage-122965>
<https://GRETA-franche-comte.fr/>
<https://gipftlv-fcomte.fr/vae/>
<https://www.bourgogne-GRETA.fr/gip-ftlv-de-bourgogne/>

LA COORDINATION RÉGIONALE DES CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS (CMQ)

Les CMQ ont été créés en 2013 par la loi de refondation de l'École pour valoriser l'enseignement professionnel et favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et des moins jeunes. Ils doivent permettre une structuration de l'offre de formation dans un contexte de formation tout au long de la vie, en lien avec les secteurs d'excellence régionaux.

Ils regroupent des établissements des enseignements secondaire et supérieur, de formation initiale ou continue, des unités économiques de tout type (privé, public, para-public, associatif) et des organismes institutionnels (Pôle emploi, DREETS).

Cette organisation permet de proposer des parcours ambitieux et sécurisés, visant l'élévation du niveau de qualification, ainsi que la diversification des voies et statuts de formation afin de faciliter la poursuite d'études et l'apprentissage de nouvelles compétences dans le cadre de la formation tout au long de la vie.



Le CMQ Agroéquipement (AE)

Au niveau national, le secteur des agroéquipements est considéré comme l'un des principaux leviers du projet de transition agroécologique porté par le ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire et dont l'objectif est d'encourager les modes de production répondant à une triple performance : économique, environnementale et sociale.

Sur le plan technique, le secteur des agroéquipements connaît une véritable révolution technologique. Après celle de la puissance, c'est l'agriculture de précision qui est désormais visée (communications, capteurs, automatisations et gestion de l'information) pour une agriculture plus performante et respectueuse des principes agroécologiques.

Le CMQ porte le dossier EVOFIA (évolution de l'offre de formation du secteur des agroéquipements). Il répond dans ce cadre à 4 des 30 préconisations formulées à l'issue d'un diagnostic conduit préalablement. Ce dossier est articulé autour de la mise en place d'un dispositif innovant de formation des enseignants, de la création d'un diplôme bac +3 et de deux diplômes bac +1 et de la mise en œuvre d'une action de communication inter-organisationnelles.

Le campus est partenaire d'un projet sur l'agrovoltatisme et la robotique, porté par un lycée agricole en région Occitanie, il est engagé également dans trois autres projets d'envergure nationale déposés ou prochainement déposés au titre de l'appel à manifestation d'intérêt Compétences et métiers d'avenir.

Le campus a demandé une labellisation en catégorie Excellence. Le dossier déposé en juin 2023 a reçu un avis favorable de la part du CREFOP, du CREA et du CAEN.



Le CMQ Alimentation goût tourisme (AGT)

Pour conforter son potentiel touristique à l'international, la Bourgogne-Franche-Comté s'appuie sur un patrimoine culturel et gastronomique et sur un savoir-faire agroalimentaire de renommée nationale et internationale. La production et la transformation de produits d'excellence sont soumises à de nombreuses évolutions telles que celles s'adossant à l'aspiration des consommateurs concernant une alimentation plus saine et mêlant saveurs et bien-être. De même, les pratiques touristiques évoluent et nécessitent une forte adaptation des professionnels aux attentes des consommateurs. Le développement du tourisme est par ailleurs fortement connecté au développement des produits locaux.

La demande de renouvellement du label a été validée grâce à la qualité du travail effectué au cours de la première génération du CMQ.

Les actions portées au cours de l'année 2023 concernent l'axe compétences-formation du projet ProDij, qui vise à analyser l'impact d'une alimentation plus durable sur l'évolution des métiers, des compétences et les besoins en formation associés (initiale et continue), de la production agricole jusqu'à la consommation alimentaire.

Pour répondre à cet objectif, le CMQ a proposé une méthodologie inspirée de la méthode Gacet (gestion anticipée des compétences et de l'emploi sur les territoires). Cette méthodologie suit les étapes suivantes :

-  Identifier et analyser les nouvelles activités émergentes ou évolution des activités actuelles
-  Comprendre les besoins en connaissances et compétences qu'elles génèrent
-  Expérimenter la pratique de ces nouveaux gestes, nouvelles compétences, nouvelles fonctions
-  Faire évoluer l'offre de formation territoriale en lien avec ces mutations

Le CMQ a participé au 1er semestre au Forum de l'emploi en hôtellerie-restauration à Beaune, co-organisé par le Club hôtelier de Beaune et Pôle Emploi. Cet événement vise à valoriser les métiers et formations du secteur, ainsi qu'à identifier de potentielles recrues pour les entreprises en vue de la saison estivale.

Depuis 2018, le CMQ accompagne les collègues souhaitant mettre en œuvre le Parcours avenir. La méthodologie du CMQ fait travailler les élèves sur une problématique d'une entreprise locale. Globalement, l'expérimentation menée en 2023 est très positive sur les points suivants :

-  Les 4 projets portés ont abouti et ont été menés jusqu'à leur terme malgré des délais courts
-  La mobilisation des entreprises volontaires a été possible grâce au partenariat avec Ocapiat (opérateur de compétences) qui a su convaincre ses entreprises de s'investir dans le projet
-  Dans les deux cas où une visite d'entreprise a été possible, les élèves l'ont particulièrement appréciée

Enfin, des élèves de 4e du collège M. Pardé à Dijon ont été invités à travailler sur des techniques de créativité. Une expérience réussie pour un groupe d'élève qui a produit un travail de qualité avec de nombreuses idées, dont certaines étaient très originales.



Le CMQ Industrie technologique innovante et performante (ITIP)

Rattaché à l'Université de Bourgogne, ce CMQ labellisé excellence depuis 2020 s'appuie sur un lieu totem installé dans les locaux de l'IUT du Creusot.

Il fédère un réseau de plusieurs dizaines de partenaires académiques et économiques issus des filières industrielles et notamment la métallurgie, la plasturgie, l'énergie, la robotique ou encore l'éco-conception.

Il est lauréat d'un Programme d'Investissement d'Avenir (Territoire d'Innovation Pédagogique) pour développer le projet "Village Ressource Apprenant International (VRAI)", un tiers-lieu d'innovation pédagogique autour de l'industrie 4.0 et durable.

L'année 2023 a représenté une étape à mi-parcours du projet, donc une année déterminante pour le modèle du campus et sa pérennisation. Les années précédentes ont permis d'expérimenter des méthodes, des typologies d'action, de s'intégrer dans un écosystème local. L'année 2023 permet de faire un premier bilan et retour d'expérience pour définir une stratégie de structuration, de consolidation et d'essaimage dans d'autres territoires que celui de son bassin de naissance. La mutualisation et les partenariats engagés avec d'autres CMQ régionaux confirment cette orientation.

Par ailleurs, la création, le lancement et l'animation du club nucléaire emploi et compétences en BFC a été confiée au CMQ en 2023.

Le CMQ porte une cordée de la réussite en partenariat avec l'IUT du creusot : la cordée VRAI (Village Ressource Apprenant International)



Le CMQ Maroquinerie et métiers d'art (MMA)

Ce CMQ a obtenu le renouvellement de sa labellisation dans la catégorie standard le 15 avril 2022. Un travail est actuellement en cours autour d'actions déployées à l'international afin de lui permettre d'obtenir la labellisation en catégorie d'excellence. Le secteur de la maroquinerie, et d'une manière générale la filière du cuir, est déjà très structuré au niveau des entités professionnelles (plusieurs entités économiques de taille importante avec des donneurs d'ordre, des structures sous-traitantes et avec la présence de plusieurs organisations et fédérations nationales et internationales). L'articulation entre les professionnels et l'appareil de formation est elle aussi bien établie et opérante avec des projets portés par le CMQ (petites séries, coopérative étudiante). Les métiers d'art sont, eux, représentés par un riche tissu d'entreprises majoritairement unipersonnelles présentes sur l'ensemble du territoire régional. Elles s'en trouvent difficilement captives au regard d'un manque de structuration (le constat est le même au niveau national). Les liens avec l'appareil de formation, singulièrement avec le CMQ, s'établissent à ce stade essentiellement autour d'actions de promotion des savoir-faire d'exception à l'échelle de la région, la mise en place de nouvelles formations adaptées (formation complémentaire d'initiative locale), ainsi qu'autour d'un label unique en son genre : excellence métiers d'art BFC.

Ce CMQ est également associé à la cordée de la réussite « Histoire de métiers, histoires d'art » dont la tête de cordée est le lycée professionnel Les Huisselets à Montbéliard.

Durant cette année 2023, plusieurs travaux ont été initiés :

 Le développement d'un partenariat à l'international avec la visite d'entreprises

Maroquinerie au Portugal (ERASMUS)

- 📁 Le travail coopératif avec des artistes, en lien avec la DRAC
- 📁 La mobilisation des lycées partenaires pour la réalisation d'une «mallette» des métiers d'art (travail collaboratif avec la filière plasturgie du Lycée professionnel de Mandela)
- 📁 La participation à des concours (prix remporté par les métiers de polissage pour la médaille «Arbre de Vie»)
- 📁 Dans le cadre des cordées de la réussite :
 - 📁 L'organisation pour des collégiens de deux journées de découverte (découverte des métiers, du monde économique et culture), les 04 et 05 mai au lycée polyvalent Bonaparte à Autun
 - 📁 La mise en place d'une opération «expérimentale» en partenariat avec le Programme de Réussite Éducative de la Ville de Sochaux : La créativité dans tous ses états (ateliers d'initiation au travail manuel animés par une artiste locale).



Le CMQ Microtechniques et systèmes intelligents (MSI)

L'une des particularités des microtechniques est de ne pas être liée à un type unique d'industrie ou à une seule discipline. Les microtechniques sont incontournables pour de nombreux marchés tels que le médical, l'aéronautique, le luxe (l'horlogerie, la joaillerie, la lunetterie), l'automobile, l'aérospatial / la défense, l'énergie, le numérique et la connectique. Associées à l'intelligence artificielle, elles constituent l'un des piliers de l'industrie du futur. De nombreux domaines sont en effet confrontés à la miniaturisation des composants, à l'intégration de fonctions complexes dans des volumes restreints et à la conception ainsi qu'à la fabrication de produits de plus en plus intelligents s'inscrivant dans la démarche d'une industrie 4.0.

Le Campus des Métiers et des Qualifications d'Excellence Microtechniques et Systèmes Intelligents, porté par l'école d'ingénieurs de Besançon SUPMICROTECH a pour mission d'aider les établissements scolaires à améliorer l'attractivité de leurs formations et les entreprises des microtechniques à maintenir et développer leurs compétences sur le territoire de la région Bourgogne Franche-Comté.

Le projet uTECH-BOOSTER déposé par le CMQE MSI en avril 2023, a été lauréat de l'Appel à Projets « Aides à l'innovation Bottom-up » de FRANCE 2030 régionalisé. Il a l'ambition de « booster » les formations et les entreprises des microtechniques en Bourgogne-Franche-Comté. Les réponses proposées par le projet uTECH-BOOSTER, d'une durée de 3 ans, s'inscrivent au cœur de l'écosystème concerné et s'appuient sur 3 actions expérimentées :

- 📁 TECHNILAB, dispositif qui consiste à accueillir des groupes de collégiens dans les lycées pour construire un objet technologique fonctionnel. Il permet les rencontres et ouvre le dialogue avec les élèves du lycée, les enseignants et les entreprises. Il vise à déconstruire les stéréotypes négatifs sur les formations et les métiers industriels des microtechniques et à susciter une orientation par les appétences.

➡ P-TECH, dispositif basé sur le mentorat : 3 entreprises mentorent une cohorte de jeunes pendant 5 ans, de la seconde professionnelle au BTS. Il permet de rassembler lycée et entreprises partenaires autour des objectifs communs d'épanouissement et de réussite des élèves des formations techniques.

➡ Post-BTS : l'attractivité des BTS souffre de la généralisation des diplômes à Bac + 3. Aussi, il est important de développer des synergies entre les entreprises, les lycées et l'enseignement supérieur afin d'accompagner au mieux le déploiement de ces formations sur le territoire.

D'autres actions animent le Campus, en particulier :

➡ Le développement d'un collectif Femmes & Microtechniques et la réalisation et la diffusion d'une mallette pédagogique permettant d'aider les jeunes filles à envisager et intégrer une filière scientifique ou technique

➡ La mise en œuvre d'un campus franco-italien pour la mécatronique, inauguré par l'Ambassadeur de France en Italie le 5 décembre 2022 : partenariats entre 4 lycées partenaires du Campus et 4 Instituts Techniques Supérieurs du Piémont et de Lombardie et un projet de partenariats Erasmus+ en construction

➡ Lauréat de l'appel à projets « Promotion d'actions en faveur de l'égalité économique entre les femmes et les hommes » lancé par le ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances, le Campus a mis et œuvre un projet nommé « Mesdames, osez les métiers des microtechniques ! ». Ce projet a pour objectif de permettre aux femmes, notamment celles les plus éloignées de l'emploi, de s'insérer professionnellement dans l'Industrie du secteur des Microtechniques, en agissant sur les freins spécifiques (confiance en soi, garde d'enfant, transport, ...), via une montée en compétences progressive et une AFPR (Action de Formation Préalable au Recrutement), un dispositif à travers lequel les entreprises s'engagent à recruter les stagiaires à l'issue de la formation pour une période de 6 mois minimum. A l'issue des 3 premières sessions, 25 femmes ont pu obtenir un CDD ou un CDI

Le CMQE MSI est également associé à la Cordée SUPMICROTECH « Un accompagnement vers la réussite » et dénombre 17 lycées et collèges partenaires. Avec les étudiants de SUPMICROTECH, il a été fait le choix de mettre en place, essentiellement, des actions d'accompagnement à l'orientation.



Le CMQ Automobile et mobilités du futur (AMF)

La filière automobile, dans sa globalité, regroupe la filière « amont » qui comprend les bureaux d'études, les équipementiers, ainsi que les constructeurs et la filière « aval » qui concerne la partie services (entretien, réparation, contrôle, recyclage et nouveaux services de mobilité). Son action se déploie en lien avec le projet PIA3 Mobicampus. Ce projet, qui s'étend sur cinq ans, mobilise 25 partenaires.

À ce jour, 17 des 23 actions prévues ont commencé.

On compte parmi celles-ci :

- ➡ Le développement d'une coloration hydrogène à toutes les filières de l'IUT Nord-Franche-Comté (7 filières) et à 2 filières de l'IUT Besançon-Vesoul
- ➡ La création d'une licence « Eco 3 P » (Produit, Process, Plasturgie) déployée au sein du lycée N. Mandela d'Audincourt par le Cnam Bourgogne Franche-Comté, en partenariat avec le GRETA Haute-Saône - Nord Franche-Comté et le Pôle Formation UIMM Franche-Comté
- ➡ L'équipement des plateaux techniques de la filière automobile du lycée Germaine Tillion avec, notamment l'achat d'un banc de d'essai ADAS (test des dispositifs d'aide à la conduite)
- ➡ La mise en place de nombreuses opérations de promotions et de sensibilisations aux métiers industriels et à l'électromobilité grâce à diverses collaborations avec Bourgogne-France-Comté Mobilité Électrique, l'UIMM, France Renouvelables, etc.

Par ailleurs, en lien avec la DRAFPIC, la plateforme des mobilités, associée au CMQ AMF, a obtenu sa labellisation en tant que plateforme technologique en décembre 2022.

Enfin, ce CMQ porte une cordée de la réussite Mobicampus en partenariat avec l'UFR STGI et l'IUT Belfort-Montbéliard. Celle-ci se compose de 14 établissements (7 collèges et 7 lycées) répartis dans les départements du Doubs, du Territoire de Belfort et de la Haute-Saône.

De nombreuses activités sont proposées tout au long de l'année visant la découverte des métiers et la sensibilisation aux thèmes clés du secteur automobile : exposition sur l'hydrogène, familiarisation aux intérêts de la mobilité douce, essais de véhicules électriques, etc.

En collaboration avec d'autres campus des métiers et des qualifications, lors du Festival de la Transition Écologique et Numériques, quelques activités ont également été mises en place et proposées aux établissements encordés telles que la découverte des métiers des énergies éoliennes, des métiers des agroéquipements ou encore des métiers de l'électricité.

Le CMQ Énergie et construction : vers des villes intelligentes et Bas carbone

La stratégie française pour l'énergie et le climat repose sur les lois de la transition énergétique pour la croissance verte (août 2015), de la programmation sur l'énergie et le climat (novembre 2019) et de la loi climat et résilience (24 août 2021). En région Bourgogne-Franche-Comté, le CMQ Territoire intelligent s'inscrit dans une volonté du territoire de répondre à des préoccupations de développement durable et de prise en compte de nouveaux usages dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics (bâtiments performants), de production et de gestion des énergies renouvelables (solaire, éolien et hydrogène statique).

Le dossier de demande de renouvellement de la labellisation, avec un passage en catégorie d'excellence, a été déposé en novembre 2022, en lien avec EDF. Cette demande de renouvellement a également été l'occasion de changer le nom du CMQ afin qu'il soit davantage en adéquation avec ses actions. Aussi, le CMQ portera l'appellation suivante, en lieu et place de l'appellation « territoire intelligent », d'ici mai 2023 : Énergie et construction : vers des villes intelligentes et Bas carbone.

Son action se déploie également en lien avec le Pôle inter-CMQ Bas carbone. Le CMQ a, en outre, participé à l'animation du Festival de la transition pour le territoire de Dijon.

Il est aussi lauréat du PIA 4 Compétences et métiers d'avenir – partie diagnostic, sur trois territoires de la région académique (Nivernais, Dijon et nord Franche-Comté). Ce diagnostic permettra de venir structurer la réponse globale que compte déposer le Pôle inter-CMQ Bas carbone en 2024 dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt France 2030 régionalisé, sur l'axe formation.

Par ailleurs, ce CMQ est engagé avec deux cordées de la réussite de la région académique : « Attrac'sciencetech » (tête de cordée : lycée Hippolyte Fontaine à Dijon) et « Construisons l'avenir » (tête de cordée : lycée des Marcs d'Or à Dijon).



Le CMQ Forêt-bois

Le CMQ, labellisé en catégorie d'excellence le 14 avril 2022, se situe en Bourgogne-Franche-Comté, la première région française pour la production de bois d'œuvre de chêne. Le sciage et le travail du bois, principaux employeurs régionaux, peinent à recruter en raison des conditions de travail difficiles. La région a la plus forte part de constructions en bois en France et 37 % des emplois de la transition énergétique sont dans le bâtiment.

Le CMQ coopère avec l'Autriche via un comité binational BFC-Styrie, et a signé des accords avec le Rectorat de Styrie et l'Université de Gratz pour des mobilités et recherches communes. Un groupe de pilotage international coordonne les actions avec la DRAAF, l'Éducation nationale et l'enseignement supérieur. Lauréat de l'appel AMI - COMPÉTENCES ET MÉTIERS D'AVENIR, le CMQ travaille avec la filière forêt-bois en Bourgogne-Franche-Comté et Île-de-France. Il fait également partie du Pôle inter-CMQ Bas carbone, apportant la composante bois et énergie.



PERSPECTIVES 2024

En 2024, la coordination régionale des campus des métiers et des qualifications est intégrée dans un nouveau pôle de la délégation régionale académique à la formation professionnelle initiale et continue (DRAFPIC).

Cette nouvelle organisation permettra de renforcer les liens et d'articuler l'activité des CMQ avec celle des acteurs de la formation initiale et continue.

Trois axes prioritaires de travail sont engagés pour conforter l'implantation et le rayonnement des campus sur le territoire :

- 📁 Organisation d'une nouvelle gouvernance régionale
- 📁 Articulation et suivi de l'activité
- 📁 Restructuration du volet communication

Le travail autour d'un Pôle inter-CMQ Bas carbone, initié en décembre 2022, s'est organisé pour proposer une action concertée sur les filières concernées par la stratégie nationale Bas carbone et ainsi développer une approche collective sur la question de l'urgence climatique.

Les CMQ Automobile et mobilités du futur, Forêt-bois, ITIP, et Énergie et construction se sont associés avec EDF, Framatome, et Bouygues pour promouvoir les métiers et offrir des formations. Ils ont lancé un appel à projets national pour obtenir des budgets. Les conclusions de cette étape amènent à réorienter la démarche en 2024 vers un appel à projet régionalisé France 2030, dont le cahier des charges correspond mieux aux objectifs du dossier.

En 2024, le soutien à d'autres projets est envisagé, notamment la participation du CMQ ITIP à l'AMI-COMPÉTENCES ET MÉTIERS D'AVENIR porté par Le Mans université dans le domaine du « contrôle non destructif » centré sur la filière nucléaire.

Enfin, le travail de préfiguration d'un CMQ d'excellence dans les domaines de la santé devrait déboucher cette année sur un processus de validation et d'installation d'un neuvième campus des métiers et des qualifications.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

<https://www.cmq-bfc.org>

AE	Piloté par l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole, Vesoul	ae@cmq-bfc.org
AMF	Piloté par l'UTBM, Montbéliard	amf@cmq-bfc.org
AGT	Piloté par le GIP Creativ 21, Dijon	agt@cmq-bfc.org
FB	Piloté par l'ENSAM - Cluny	fb@cmq-bfc.org
ITIP	Piloté par l'IUT de l'université de Bourgogne, Le Creusot	itip@cmq-bfc.org
MMA	Piloté par le LP Les Huisselets, Montbéliard	mma@cmq-bfc.org
MSI	Piloté par Supmicrotech-ENSMM, Besançon	msi@cmq-bfc.org
TI	Piloté par l'ESTP, Dijon	ti@cmq-bfc.org

LA DÉLÉGATION DE RÉGION ACADÉMIQUE À L'INFORMATION ET À L'ORIENTATION (DRAIO)

La DRAIO pilote les politiques éducatives en matière d'information et d'orientation au niveau de la région académique en veillant à offrir un service public de qualité. Elle s'attache notamment à favoriser l'élévation de l'ambition scolaire des jeunes dans leur parcours de formation et en particulier de ceux issus des zones rurales isolées ou scolarisés dans des territoires de l'éducation prioritaire.

Cette ambition repose sur certaines priorités comme la découverte des métiers dès le collège, la réforme de la voie professionnelle, la valorisation de la voie technologique, la lutte en matière d'orientation, contre les stéréotypes sociaux, territoriaux et de genre.

Cette ambition se traduit aussi par la mise en œuvre de procédures d'orientation et d'affectation adaptées et par un accompagnement à l'orientation des élèves renforcé.

Dans le cadre de ses missions la DRAIO agit en collaboration et de manière concertée avec les corps d'inspection, les services de la région académique, ceux de l'académie, le Conseil régional, la DRAAF, la DREETS, et de nombreux partenaires issus du monde économique et associatif.

Le projet FSE+

La lutte contre le décrochage scolaire est une priorité nationale et un enjeu dans le cadre de la « stratégie Europe 2020 ». Elle articule prévention et remédiation du décrochage autour d'un objectif central : faire que chaque jeune puisse véritablement construire son avenir professionnel et réussir sa vie en société. L'un des axes du projet « FSE+ 2023-2027 » vise à lutter contre les déscolarisation précoces et le risque de décrochage scolaire. Dans ce contexte, la Région académique a répondu à cet appel à projet au cours de cette année scolaire.

Sa candidature ayant été retenue, elle proposera un ensemble de dispositifs de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire impliquant la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) et plus globalement l'ensemble des acteurs de la lutte contre le décrochage, regroupés au sein des réseaux Foquale (formation – qualification – emploi) et autour des « plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs » (PSAD). Par la mise en œuvre de mesures diversifiées de prévention du décrochage, il s'agira donc de réduire le nombre de jeunes qui quittent le système scolaire sans solution et les sorties sans qualification.

Le portail de ressources numériques « Perscol », étendu à l'ensemble de la région Bourgogne-Franche-Comté, constituera l'un des outils de valorisation et de communication du projet. Son but est de consolider sa spécificité : être l'unique site agréant exclusivement des contenus liés à la prévention et/ou la lutte contre le décrochage scolaire au moyen d'une connaissance et d'une pratique de la persévérance. En se mettant à disposition des professionnels comme des usagers, Perscol offre une base de ressources allant de l'outil au témoignage. C'est aussi, une caisse de résonance qui donne de la visibilité aux actions conduites dans la région académique

et aux personnels qui les incarnent.

La mise en œuvre des actions définies dans le cadre du projet débute fin janvier 2024. Environ 85 actions d'initiatives locales ont d'ores-et-déjà été proposées par les établissements pour un effectif évalué à environ 1 300 jeunes. Le déploiement du projet cofinancé par l'Europe se poursuivra jusqu'en 2027 et la montée en puissance des actions devra contribuer à toucher un public encore plus important.

La prochaine étape marquante de cette campagne consistera en une journée de lancement permettant de rassembler tous les porteurs de projets locaux pour leur apporter aide et conseils dans la conduite quotidienne, leur rappeler les impératifs liés au bénéfice d'un cofinancement européen et leur donner une occasion d'échanger entre eux, sur leurs expériences.

Dans l'année en cours, sont engagés le développement d'un volet consacré aux compétences psychosociales (dont un module d'autoformation) et la réalisation d'une application mobile.

La persévérance et lutte contre le décrochage scolaire

Les personnels de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) et les groupes de prévention du décrochage scolaire (GPDS), implantés dans les établissements, s'emploient principalement à prévenir les abandons de scolarité prématurés, sans diplôme. Les GPDS dont le taux d'installation est évalué à 100 % dans les lycées professionnels et à 95 % dans les lycées généraux et technologiques, s'appuient sur l'expérience des personnels de la MLDS pour développer une approche pédagogique innovante et associer des partenaires susceptibles de diversifier les réponses aux jeunes en risque de décrochage. Ce même taux est estimé à environ, 50 % dans les collèges. En identifiant les jeunes en risque ou en situation de décrochage, ils évaluent leurs situations avant de proposer un parcours sécurisé et adapté pour maintenir les jeunes dans la scolarité ou parfois assurer la continuité de leur trajectoire hors du système scolaire. Ils participent au sein du réseau Foquale à la mise en place de solutions alternatives, innovantes et combinées (parcours aménagé de formation initiale, service civique alterné, etc.) et proposent des alliances éducatives avec des partenaires permettant d'apporter des réponses non exclusivement scolaires.

Cette année, il s'est agi d'accompagner, d'observer et d'évaluer le déploiement des dispositifs pour la voie professionnelle : le Parcours Ambition Emploi (PAE) et le parcours aménagé de formation initiale - tous droits ouverts (PAFI-TDO). La DRAIO a produit des documents de cadrage pour accompagner ces mesures, et proposé des présentations et appuis techniques aux corps d'inspection, ainsi que des interventions en distanciel pour les chefs d'établissements et les personnels.

Les personnels de la MLDS soutiennent les équipes pédagogiques, sollicitent et mobilisent les acteurs locaux pour le parcours des élèves. Leur intervention est primordiale, notamment pour lier avec les entreprises accueillant les élèves. Renforcer les liens avec les professionnels du monde économique a été une priorité pour accompagner les nouvelles mesures.

Le suivi des jeunes relevant de l'obligation de formation de 16 à 18 ans

Une synthèse mensuelle des jeunes devant satisfaire à l'obligation de formation et les solutions apportées sont élaborées à partir des données transmises par la MLDS et les services d'orientation. Celle-ci fait l'objet d'une concertation entre la DRAIO et la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO). Depuis la création de la région académique, parmi les jeunes identifiés comme ne remplissant pas l'obligation de formation, près de la moitié d'entre eux ont bénéficié d'un accompagnement et d'une proposition de solutions par les services de l'orientation et ceux de la MLDS. Les autres jeunes ont été pris en charge par les missions locales ou par d'autres structures partenaires.

Le renforcement de l'ambition scolaire, à travers les cordées de la réussite

52 cordées de la réussite sont aujourd'hui présentes dans la région académique contre 45 lors de l'exercice précédent. Désormais, 300 établissements participent au dispositif, soit en qualité de tête de cordée, soit en tant qu'établissement encordé. Cette année encore, cela a permis aux 9 492 élèves bénéficiaires, d'étoffer leurs connaissances des formations et des métiers en visitant des entreprises, en rencontrant des professionnels et en découvrant différents cadres de formation dans des centres d'apprentissages, des lycées, des écoles, des universités. Les cordées ont également été l'occasion de développer une ouverture au monde, d'ouvrir le champ des possibles, d'élever le niveau d'ambition des élèves. Le dispositif a également permis la découverte de lieux culturels, patrimoniaux et emblématiques, en se familiarisant avec des œuvres, en échangeant avec des acteurs du monde du savoir et de la culture.

L'orientation et l'affectation dans le secondaire

L'harmonisation des calendriers initiée depuis 2020 entre les deux académies a été poursuivie. À cet égard, un guide unique de l'orientation est désormais proposé au niveau de la région académique. Comme chaque année, les procédures ont évolué afin de les adapter au mieux aux besoins. En particulier, il a été installé deux tours supplémentaires de l'affectation en juillet et en septembre sur l'ensemble du territoire afin de réduire le nombre de jeunes non-affectés.

La découverte des métiers au collège

Par une activité régulière de découverte des métiers, l'objectif de ce dispositif est d'offrir aux élèves la possibilité d'élargir leurs horizons, de conforter leurs apprentissages, et de mieux les accompagner dans leur choix d'orientation.

Une première phase consistait en une expérimentation de la découverte des métiers à partir de la classe de cinquième engagée par 39 établissements volontaires. Un accompagnement des établissements volontaires a été assuré par la DRAFPIC, les CIO et la Région.

Le terrain d'Avenir(s) « Construire son parcours d'orientation (dès la classe de 5e) » initié par l'Onisep, s'inscrit dans la découverte des métiers dès le collège. Il permet d'accompagner les équipes éducatives dans le cadre de la mise en œuvre du parcours Avenir, de la découverte des métiers et de l'horaire dédié à l'orientation. Il vise également à accompagner les élèves

dans la construction de leur parcours. Quatre établissements étaient concernés, soit 8 classes de 5e. Au cours de cette année une généralisation progressive à l'ensemble des collèges de la région académique a été engagée.

Les différents partenaires investis et les établissements collaborent avec les acteurs socio-économiques et professionnels au niveau local afin de proposer des outils et des ressources. Cela peut prendre la forme de temps d'immersions, de visites extérieures, de rencontres avec des professionnels... Les élèves du collège peuvent ainsi développer les connaissances et les compétences nécessaires pour construire pas à pas, leur projet d'orientation. Dans une logique territoriale, une attention particulière est accordée aux métiers d'avenir et aux métiers en tension.



Afin qu'ils soient accompagnés dans leurs mission de coordination, les référents désignés au sein de chacun des établissements suivent une formation élaborée de manière conjointe par les corps d'inspection, la DRAFPIC et la DRAIO. Des outils pédagogiques conçus par l'Onisep sont mis à disposition des formateurs. À cette même fin, un document d'autoévaluation inspiré du label Qualéduc portant sur la démarche de mise en œuvre de la découverte des métiers a été conçu par un groupe de travail.

L'affectation dans l'enseignement supérieur

Parcoursup est la plateforme nationale de pré-inscription dans l'enseignement supérieur. Tout au long de la procédure, la DRAIO est chargée d'accompagner les établissements d'origine et d'accueil, ainsi que les candidats. L'enjeu technique est complété par la construction de formations et d'actions visant à renforcer la cohérence de cette dynamique.

Sur la base des places vacantes, la Commission régionale académique d'accès à l'enseignement supérieur (CRAAES) a pour mission de proposer des formations aux candidats, n'ayant reçu aucune proposition d'admission ou nécessitant un réexamen de dossier pour motif particulier. Avec ses partenaires institutionnels et pédagogiques, la DRAIO instruit les demandes d'accompagnement formulées par les candidats. Pour l'exercice 2023, six réunions techniques (juillet à septembre) se sont tenues à cet effet. Dans le cadre de la CRAAES, la DRAIO traite également de manière pro-active la situation des candidats sans solution ainsi que la régulation de la gestion des désistements. Au total, plus de 530 dossiers ont fait l'objet d'une proposition d'admission à l'issue de la session 2023.

En considérant les contextes et modalités propres à chaque plan académique de formation, les programmes consacrés à la plateforme Parcoursup visent à dispenser un contenu équivalent au sein de la région académique. Il porte notamment sur deux axes : 1) un volet technique relatif aux actions de gestion et 2) un volet pédagogique centré sur l'accompagnement des élèves en première et terminale. La mise en œuvre de ces formations vise autant les publics concernées (personnels de direction, équipes pédagogiques) que la formation des formateurs dans le cadre du parcours Avenir.

Par ailleurs, un plan expérimental 2023-2025 vise à élaborer une préparation progressive des lycéens à l'orientation postbac, centrée sur l'usage pédagogique de Parcoursup dès la classe de première. Ce travail associe la construction de supports et la formation détaillée des équipes parties prenantes (12 lycées). Après une phase consacrée au rôle de la plateforme et aux poursuites d'études possibles, la deuxième moitié du programme annuel 2023-2024 s'intéresse au travail pratique de fond sur le moteur de recherche des formations et les fiches formation, visant notamment l'auto positionnement des élèves.

Chaque étape clé de pilotage et nouveauté fait l'objet de webinaires à destination des chefs d'établissements et des équipes pédagogiques. Par ailleurs, au-delà des conférences lors des salons d'orientation, la DRAIO s'adresse également aux élèves via des interventions auprès des élus CAVL. A ce titre, des lives YouTube parcoursup ont été installés et pérennisés dans le calendrier annuel (trois sessions en 2023-2024).

Pour voir et revoir les live YouTube

ou en scannant ce QR code



 Acamedia Besançon > En direct



La promotion des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)

Afin de renforcer la promotion des CPGE, un recensement des besoins a été conduit à l'automne 2023. L'issue de cette enquête a été transmise aux établissements d'accueil concernés, pour mise en place d'interventions en présentiel ou en distanciel auprès des lycéens (deux périodes : niveau terminale, puis niveau seconde).

Les liaisons bac pro-BTS et bac techno-BUT

Des journées de formation et des webinaires à destination des enseignants ont été mis en œuvre. Comportant des ateliers de réflexion et d'échanges, celles-ci étaient pilotées par les corps d'inspection et abordaient les indicateurs de suivi de cohorte, le module de poursuite d'étude et le Magistère dédié.

Outre celles-ci, en concertation avec les inspecteurs de la région académique, les directeurs d'IUT et les chefs d'établissement, des ajustements ont été opérés afin d'adapter les taux recteurs au contexte territorial. Cela a également favorisé une meilleure harmonisation de ces derniers sur l'ensemble de la région académique.



PERSPECTIVES 2024

La persévérance et lutte contre le décrochage scolaire

La compilation puis l'analyse des différents parcours aménagés mis en œuvre cette année 2023/2024 apportera la base nécessaire à l'élaboration d'un guide d'aide à la décision afin de valider ou non les demandes de PAFI – PAFI-TDO qui seront formulées les années suivantes.

Le suivi des jeunes relevant de l'obligation de formation de 16 à 18 ans

Le développement en cours d'un nouveau système de repérage et de suivi du public relevant de l'OF est porté par la DGESCO. La livraison de cet outil est envisagée par tranche progressive à partir de l'année 2024. Il facilitera l'identification et l'accompagnement des jeunes décrocheurs ou soumis à l'obligation de formation.

Il est également prévu de renforcer les dynamiques entre les groupes de prévention du décrochage scolaire (GPDS), les référents décrochage scolaire, les réseaux Foquale et la MLDS. Une circulaire sera élaborée en ce sens.

Il est aussi prévu d'instaurer et de développer des partenariats étroits entre les missions locales et les CIO.

La constitution d'une cordée dédiée aux sports

Une « cordée du sport » constituée d'une dizaine d'établissements sera constituée au cours de l'année à venir. Cette cordée a vocation à prendre en compte de la spécificité des sportifs engagés dans la pratique sportive intensive de haut niveau ou de haute performance et de la difficile conciliation entre pratique sportive d'excellence, réussite scolaire et universitaire et vie personnelle. Cette difficile conciliation explique parfois des choix d'orientation par défaut, pénalisant les chances d'intégrer des filières d'excellence.

En lien étroit avec l'agence régionale de santé (ARS) de Bourgogne-Franche-Comté, une réflexion est menée pour favoriser et développer la participation des instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) de la région académique dans les cordées existantes et en devenir.

L'orientation et affectation dans le secondaire

Pour la prochaine campagne d'affectation, un tour de sécurisation sera instauré afin de permettre aux jeunes dont les vœux ne sont pas sécurisés, de pouvoir élargir leurs vœux. L'objectif est de réduire le nombre de jeunes sans affectation. Cela concerne tout particulièrement les jeunes souhaitant poursuivre dans la voie professionnelle.

La découverte des métiers au collège

Il s'agira au cours de l'année à venir de veiller au bon déploiement du dispositif, à son développement, et de former les référents en établissement.

Une convention cadre et une charte d'engagement regroupant la Région académique, la Région, la DRAAF, la DREETS et l'ensemble des partenaires est en cours d'élaboration.

L'affectation dans l'enseignement supérieur

La production de l'information par les établissements d'accueil, et les enjeux de transparence associés, sont au cœur des travaux d'accompagnement technique depuis 2022. La poursuite de ce développement va de pair avec un renforcement de la coopération avec les établissements, en tenant compte des défis territoriaux tel l'accroissement de l'apprentissage.

La poursuite du plan expérimental Parcoursup

Outre l'installation d'une régularité tenant compte des actualisations de la procédure et de l'interface de la plateforme, il s'agit d'établir une synergie entre l'accompagnement technique et l'appropriation de l'information par les usagers (établissements, équipes pédagogiques, lycéens). La poursuite du plan expérimental 2023-2025 continuera de mettre en œuvre ce principe, avec la mise en application consacrée à la classe de terminale.

La promotion des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)

Cette démarche promotionnelle s'inscrit dans une dynamique à court et moyen terme, également associée à la gestion de la phase d'admission par les établissements d'accueil. Les données et résultats de la session 2024 apporteront des éclaircissements complémentaires afin d'affiner la politique de promotion des CPGE sur le territoire.

Les liaisons bac pro-BTS et bac techno-BUT

Il est envisagé pour 2024, concernant la liaison Bac pro-BTS, de porter davantage les séances de formation sur le « parcours de consolidation en STS » pour les élèves issus de bac professionnel.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

ce.draio@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr

LA DÉLÉGATION RÉGIONALE ACADÉMIQUE AUX RELATIONS EUROPÉENNES, INTERNATIONALES ET À LA COOPÉRATION (DRARÉIC)

La DRARÉIC s'articule autour de trois pôles :

-  un pôle mobilité qui offre aux jeunes et aux personnels une ouverture européenne et internationale en permettant, d'une part, aux élèves de poursuivre une partie de la scolarité dans un pays partenaire et de participer à des échanges scolaires et, d'autre part, aux personnels de mettre en place des projets de coopération pour un échange de bonnes pratiques ;
-  un pôle coopération chargé de favoriser les partenariats et les échanges pour impulser des dynamiques d'innovation sur le territoire de la Région académique ;
-  un pôle valorisation qui diffuse le savoir-faire et les programmes des établissements de Bourgogne-Franche-Comté aux partenaires européens et internationaux et qui poursuit les labellisations telles qu'Euroscol ou eTwinning pour permettre aux enseignants de mener des projets d'échanges à distance avec leurs élèves, à l'aide des outils numériques notamment.

L'année 2023, année européenne des compétences

Au cœur de cette dynamique, les projets portés par la DRAREIC et ses partenaires jouent un rôle déterminant en façonnant les compétences de la prochaine génération et en enrichissant celles des personnels. Parmi les catalyseurs majeurs de cet élan éducatif figurent les programmes de mobilité tels qu'Erasmus plus.

Dans le contexte de la région académique, les mobilités Erasmus plus et autres programmes de mobilité s'avèrent être des leviers puissants pour l'acquisition de compétences variées. Ces programmes offrent aux élèves, étudiants et au personnel l'opportunité d'explorer des environnements éducatifs différents, favorisant ainsi l'échange de connaissances, de méthodologies et de perspectives. Les enseignants bénéficient de la richesse culturelle et pédagogique de nouvelles institutions, tandis que les élèves élargissent leurs horizons, renforçant leurs compétences interculturelles, linguistiques, psycho-sociales.

L'objectif est de créer un réseau d'apprentissage collaboratif. Les participants sont exposés à des approches pédagogiques novatrices, à des défis éducatifs uniques et à une diversité culturelle qui enrichit leurs compétences non seulement sur le plan académique, mais aussi sur le plan personnel. Cette expérience éducative élargie contribue à la formation d'individus plus flexibles, créatifs et aptes à s'adapter aux défis mondiaux contemporains.

Le développement de la mobilité européenne

Des liens renforcés avec la République Tchèque :

Un travail a été mené avec trois chefs d'établissement de la région académique, ainsi que les partenaires tchèques et serbes, pour permettre une expérimentation autour de la mention

mobilité au baccalauréat, à compter du troisième trimestre 2024. A cette fin, la DRAREIC et les trois chefs d'établissement sont intervenus dans le cadre du plan national de formation sur la mise en place d'une attestation de mobilité lors de webinaires (4 et 6 avril 2023) et lors de la journée de formation à Paris le 16 mai 2023.

Un enseignant de mathématiques de l'académie de Dijon réalise, depuis septembre 2023 et jusqu'en juin 2024, une mobilité d'enseignement en République Tchèque dans le cadre du Programme Jules Verne. Ce programme de mobilité permet, en effet, à des professeurs d'enseigner pendant un an au sein d'un établissement européen. L'originalité de ce mode d'enseignement « biculturel » réside dans une double approche pédagogique : « une tradition tchèque » privilégiant les apprentissages encyclopédiques et une « approche française » développant les stratégies d'argumentation.

Douze enseignants tchèques de section bilingue ont été accueillis dans l'académie de Besançon pour des séjours d'observation-formation de deux semaines entre octobre et décembre 2023. Accueillis dans des lycées de l'académie (lycée Pergaud et lycée Pasteur), ils ont assisté aux cours dispensés au sein des établissements scolaires, échangé sur les pratiques éducatives avec leurs homologues français et avec les collègues de l'EAFC sur la formation des enseignants en France. Ils ont bénéficié d'une bourse de formation de la part de l'Ambassade de France en République Tchèque.

En juin 2023, une délégation de région académique s'est rendue en République Tchèque pour découvrir le système éducatif et rencontrer les partenaires. Faisant suite à cette mobilité, les recteurs ont signé une convention de partenariat avec la République Tchèque (Bohême Centrale) en octobre 2023.

La mise en œuvre d'un consortium Erasmus plus enseignement supérieur

Ce consortium a été validé par l'agence Erasmus plus le 27 juillet 2023.

Ce projet, porté avec la Fédération des Maisons familiales et rurales, comprend 10 lycées (lycée Vauban, lycée Paul-Emile Victor, lycée Duhamel, lycée Edgar Faure, lycée Jules Haag, lycée Lumière, lycée Nelson Mandela, lycée Notre Dame de Nevers, lycée Pontarcher, lycée Parc des Chaumes). Des mobilités d'études et de stage pour les, ainsi que des mobilités de personnels ont été lancées pour 2024 :

-  Deux mobilités d'études sont prévues, l'une au Canada et l'autre en Belgique.
-  Dix mobilités de stage pour des étudiants en Irlande, Finlande et à Chypre.
-  Quatre mobilités de formation pour des personnels sont prévues en Belgique.

Le travail sur le lien entre mobilité et formation

Un rapprochement avec les deux écoles académiques de la formation continue (EAFC) a abouti pour l'académie de Besançon à la nomination d'un référent formation mobilité. Placé auprès de l'EAFC de Besançon et en lien constant avec l'équipe de la DRAREIC, il suit les mobilités de formation des services de l'académie de Besançon, élabore les contenus en lien avec les

partenaires européens et coordonne la mobilité avec les chefs de délégation. Ainsi, ce référent accompagne le groupe de travail Persévérance de l'académie de Besançon.



Il s'agit de faire bénéficier aux membres, inspecteurs et chefs d'établissement de comparaisons internationales sur la question de la persévérance scolaire dans le but de créer de l'expertise pour les membres du groupe académique. Ainsi, ils pourront observer et échanger sur l'orientation scolaire et professionnelle, le soutien académique ou soutien individualisé, les interventions psychosociales, les projets pédagogiques motivants, la lutte contre le décrochage scolaire, la formation des enseignants, l'utilisation des

nouvelles technologies, la collaboration entre pairs. Trois mobilités sont prévues au Canada pour la directrice de la pédagogie, un IA-IPR vie scolaire et un chef d'établissement de lycée professionnel. Trois autres mobilités sont prévues au Portugal pour trois inspecteurs du groupe de travail persévérance.

A ce stade, l'EAFC de l'académie de Dijon n'a pas pu dégager de moyen pour identifier un référent formation mobilité en son sein.

Des mobilités de formation linguistiques sont également proposées en lien avec les inspecteurs de langues vivantes, le groupe Evalang et le groupe Écoles bilingues. Une enseignante de l'académie de Besançon a été reçue en entretien par les IA-IPR d'anglais et la DRAREIC et a été recrutée pour coordonner la formation des enseignants impliqués dans le dispositif Evalang. Elle est placée sous l'autorité des inspecteurs d'anglais et travaille avec l'équipe de la DRAREIC.



Ce recrutement répond au souhait de l'académie de Besançon de développer le niveau de compétence linguistique en anglais des élèves de l'académie en formant les enseignants du premier et second degré en anglais. La mobilité est dite apprenante, elle est préparée en amont, suivie pendant et évaluée au retour. L'engagement de la DRAREIC en faveur de l'internationalisation de l'éducation se manifeste à travers un soutien complet aux personnels éducatifs et administratifs désireux de s'engager dans des expériences de mobilité en Europe et à l'international :

-  Avant la Mobilité : l'équipe de la DRAREIC accompagne activement les personnels dans la préparation de leur mobilité. Des sessions d'information sont organisées pour présenter les mobilités, expliquer les modalités de candidature. La DRAREIC fait le lien avec les partenaires étrangers et prépare le programme selon les besoins en formation exprimés.
-  Pendant la Mobilité : la DRAREIC assure un suivi continu pour garantir le bien-être et la réussite des participants. La délégation facilite la mise en relation avec les institutions partenaires, encourage les échanges interculturels et met place des dispositifs d'assistance en cas de besoin.
-  Après la Mobilité : À leur retour, les personnels bénéficient d'un accompagnement post-mobilité afin de valoriser et de partager leurs acquis. Des séances de debriefing sont organisées pour recueillir leurs retours d'expérience, évaluer l'impact sur leur pratique professionnelle et identifier les bonnes pratiques à intégrer au sein de la région académique.

Participation au plan national de formation « Plan langues et eTwinning : Mobilité et politiques de langues » du 7 au 9 mars 2023 à l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation à

Poitiers. Ce séminaire de formation visait à accompagner les académies dans leur plan de développement européen et international en faveur de la politique académique des langues, notamment, dans le cadre des EAFC. Elle a abouti au renforcement des formations eTwinning avec le réseau des ambassadeurs et en lien avec les corps d'inspection. Des feuilles de route académiques ont été réalisées pour organiser le déploiement de l'action eTwinning, en lien avec les axes de la politique éducative académique. La DRAREIC a construit un cycle de formation sur l'ouverture européenne et internationale incluant trois parcours de formation qui intègrent à chaque étape des formations eTwinning :

- 17 enseignants de la Région académique ont participé à des séminaires et à des formations eTwinning en 2023.

Une formation spécifique pour le développement de projets eTwinning en lycées professionnels sera mise en place au sein de l'académie de Dijon pour l'année scolaire 2024-2025. L'objectif est de développer les projets eTwinning en lycée professionnel.

Les mobilités organisées grâce au consortium Erasmus plus scolaire

Au sein de la région académique, en 2023, 220 personnels du second degré et 120 personnels du premier degré ont participé à des formations en Europe grâce à ce consortium. Les formations portaient notamment sur le bien-être, les nouvelles méthodes d'enseignement, l'inclusion, le numérique, le perfectionnement en langues vivantes, etc.

Les formations se sont déroulées dans différents pays tels que :

- l'Estonie – 1 personne du 3 au 7 juillet 2023 et 9 personnes du 15 au 20 octobre 2023
- l'Allemagne – 1 personne du 27 au 31 mars 2023
- la Finlande – 2 personnes du 20 au 24 mars 2023, 4 personnes du 27 au 31 mars 2023, 5 personnes du 3 au 6 avril 2023, 2 personnes du 24 au 28 avril 2023, 5 personnes du 2 au 5 mai 2023 et 5 personnes du 15 au 20 mai 2023
- l'Islande – 2 personnes du 15 au 20 mai 2023
- l'Espagne – 16 personnes du 26 au 31 mars 2023, 9 personnes du 24 au 28 avril 2023, 22 personnes du 8 au 13 mai 2023 et 3 personnes du 22 au 27 mai 2023
- l'Irlande – 1 personne du 15 au 19 mai 2023 et 40 personnes du 9 au 15 juillet 2023
- la République Tchèque – 2 personnes du 6 au 10 mars 2023, 4 personnes du 11 au 13 juin 2023 et 10 personnes du 2 au 6 octobre 2023.

Le développement de compétences pédagogiques dans le cadre de partenariats internationaux

Dans le cadre du groupe de travail Sénégal, le renforcement des liens avec le pays est prévu en 2023-2024. Cela s'est préparé grâce à la mobilité d'un inspecteur de l'éducation nationale ET-EG en mai 2023 afin de cibler les besoins en formation en lycée professionnel. Un partenariat avec le lycée professionnel Eugène Guillaume de Montbard est ainsi à l'étude. Par ailleurs, un enseignant sénégalais a été accueilli en mars 2023 à l'EREA Alain-Fournier de Beaune dont l'appariement avec le Collège Joseph Coreia de Dakar a été validé en 2022. Ces mobilités sont organisées dans le cadre du projet « Coopérer Pour Réussir l'Avenir Sénégal- COPRA Sénégal » de BFC international. L'objectif général est de favoriser un développement durable des territoires du Sénégal grâce à une coopération avec des territoires de Bourgogne-Franche-Comté, à travers deux volets d'actions :

- 📄 Favoriser l'accès à une éducation de qualité et à la formation professionnelle des jeunes sénégalais et bourguignons-francs-comtois
- 📄 Renforcer le développement rural et agricole au sein des territoires.

En 2023, le partenariat avec la Macédoine du Nord a été revitalisé. L'académie de Dijon a accueilli une délégation de Skopje du 13 au 17 mars, avec une visite retour prévue en mars 2024. Un projet eTwinning entre deux établissements de la région académique et de Macédoine a été lancé.

Des prospections de partenariats dans les Balkans occidentaux sont en cours, soutenues par le projet Balkan Bridge. Des déplacements en Serbie, Croatie et Turquie sont prévus pour établir une coopération éducative et linguistique.

Du 8 au 13 mai 2023, une délégation canadienne a visité la région académique dans le cadre du projet Bescal, avec des échanges pédagogiques entre enseignants et établissements.

La DRAREIC a repris la coopération avec l'Ombrie, organisant deux réunions en 2023. Des délégations italienne et française se visiteront respectivement en avril et mai 2024.

Le partenariat avec la Galice a permis un échange individuel pour 6 élèves de la région académique, avec des séjours en Espagne en octobre-novembre 2023 et en France en janvier-février 2024.

Enfin, la Convention Quadripartite (Pologne, Allemagne, République Tchèque et France) a célébré en 2023 son 20ème anniversaire. Dans ce contexte la Rhénanie-Palatinat a lancé un concours au sein des établissements scolaires des quatre pays partenaires. Ce concours nommé « Politische Bildung » a été proposé à l'ensemble des établissements scolaires de la Région académique :

- 📄 4 projets portés par deux établissements scolaires, le collège Jean Moulin de Marcigny et le collège Mermoz de Chauffailles, ont été présentés au concours. Un groupe d'élèves du collège Jean Moulin à Marcigny a remporté la seconde place au concours Le groupe s'est rendu au Landtag à Mayence pour la remise des prix du 14 au 16 juin 2023.



20ème anniversaire de la Convention Quadripartite - 5 et 6 octobre 2023 - Région Bourgogne-Franche-Comté

Le renouvellement de partenariats institutionnels, tournés vers l'Europe et l'international, en Bourgogne-Franche-Comté

La convention de partenariat entre la région académique et Bourgogne-Franche-Comté International a été renouvelée le 26 septembre 2023 lors des 10èmes rencontres régionales de l'Éducation à la citoyenneté mondiale en Bourgogne-Franche-Comté. Cet événement visait à fédérer les acteurs du territoire régional, à favoriser l'échange de pratiques et le développement d'initiatives communes dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté mondiale. À travers la participation d'enseignants, de responsables d'établissements, de chercheurs, d'élus locaux, d'agents territoriaux, d'acteurs associatifs de l'éducation populaire, du développement durable ou de l'économie sociale et de représentants d'institutions, ces rencontres ont pour objectif de favoriser un dialogue multi-acteurs au service de l'intérêt général. Cette année, les rencontres régionales de l'éducation à la citoyenneté mondiale ont permis d'explorer le thème : « L'éducation à la citoyenneté mondiale à travers l'Europe ».

La DRAREIC et son partenaire la Maison de l'Europe en BFC, sont engagés dans un partenariat stratégique Erasmus+ KA2 European Visions - Operational Keystones for Education (EVOKE), avec 5 pays partenaires (Allemagne, Finlande, Croatie, Pologne et Espagne). Les objectifs sont de donner aux écoles d'Europe l'impulsion nécessaire à la transformation de l'éducation (innovation, formation, inclusion...) en proposant des concepts et des outils pratiques, en encourageant la communauté éducative à développer un concept scolaire permettant la responsabilisation de tous les élèves en matière de résilience. L'objectif est ainsi de relever les défis de la transformation de la société et du monde économique, en vue d'une éducation inclusive, et de susciter un débat à l'échelle européenne impliquant les décideurs politiques locaux, régionaux et nationaux, les représentants des inspections, les parents, le secteur économique, les agences pour l'emploi, la société civile, etc.

PERSPECTIVES 2024

La consolidation des partenariats à travers des projets de mobilité

Avec l'Allemagne

- Accueil de la Ministre de l'éducation de Rhénanie-Palatinat, le 22 janvier 2024, lors de la journée franco-allemande qui célèbre l'amitié entre les deux pays.
- Poursuite d'échanges d'enseignants dans le cadre du programme de mobilité « Klasse getauscht ».
- Poursuite du partenariat avec le Bade-Wurtemberg dans le cadre de la plateforme franco-allemande pour la coopération dans la formation professionnelle. La réunion du Kuratorium (groupe de pilotage stratégique) se tiendra en avril 2024 à Esslingen en Allemagne. L'objectif est d'apparier plusieurs établissements scolaires de la région académique avec des partenaires allemands pour développer l'AzubiBacpro. Ce dispositif permet aux élèves et apprentis français et allemands d'obtenir, en plus de leur diplôme de leur pays d'origine, une attestation de compétences linguistiques, reconnue de l'autre côté de la frontière.

Avec l'Autriche

- Accueil d'une délégation autrichienne d'enseignants, de chefs d'établissement, de professionnels des métiers du bois et de cadres du rectorat de Styrie dans le cadre du CMQ franco-autrichien « Forêt et Bois » / Programme Erasmus+ en mars 2024. L'objectif est d'échanger des bonnes pratiques pédagogiques dans la formation de la filière Forêt-Bois, découvrir la filière socio-économique et son évolution à l'horizon 2030 afin d'initier des échanges d'élèves, d'étudiants et de formateurs entre les deux régions pour une ouverture à l'internationale des formations. Ce sera également l'occasion de renouveler les contacts avec le rectorat de Styrie pour le volet scolaire.
- Il s'agit d'une semaine de formation et de rencontres entre les acteurs la filière forêt-bois dans le cadre d'un partenariat binational du Campus des Métiers et de Qualifications d'Excellence Forêt-Bois entre la Styrie et la région Bourgogne Franche-Comté.
- Reprise des échanges pour le volet scolaire de la coopération franco-autrichienne après la nomination de la nouvelle responsable de l'international au rectorat de Styrie.

Avec l'Italie

- Signature d'une convention de partenariat avec le rectorat d'Ombrie à l'automne 2024.
- Envoi et accueil de délégations de part et d'autre (inspecteurs, enseignants, chefs d'établissements, cadres) pour découvrir les systèmes éducatifs italien et français. Ainsi 9 personnels de la région académique se rendront en Ombrie en mai 2024 pour découvrir l'enseignement et la formation professionnelle chez le partenaire. Deux délégations italiennes, composés respectivement de 6 et de 7 personnes se rendront dans la région académique en avril 2024 pour être en immersion dans différents établissements scolaires (écoles, collèges, lycées et lycées professionnels). L'objectif est d'observer l'inclusion, le leadership, le numérique éducatif et l'éducation aux médias et la pensée critique au sein des établissements scolaires français et de tisser des liens avec leurs homologues.
- Corédaction d'un cahier des charges pour un échange individuel d'élèves après la signature de la convention.
- Mise en place de partenariats entre établissements scolaires en février 2024

Avec la République Tchèque

- Accueil d'une délégation officielle de partenaires tchèques. Lancement du programme d'échange de mobilité individuelle d'élèves KUNDERA (1 mois chez le partenaire). Ce programme de mobilité permet aux élèves de passer un mois dans un établissement tchèque et de vivre au sein de la famille de son correspondant. La famille française accueille à son tour le jeune tchèque qui fréquente pendant un mois l'établissement scolaire de son enfant. La date de la visite de la délégation n'a pas encore été confirmée. Il s'agit d'une visite retour suite à la signature d'une convention avec la Bohême Centrale en octobre 2023. Cette visite politique se fera en lien avec le conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté qui est également partenaire de la Bohême Centrale.
- Reprise des formations conjointes d'enseignants dans le cadre du partenariat Quadripartite (Pologne, Allemagne, République Tchèque et France). Les dates n'ont pas encore été confirmées par l'ensemble des partenaires car les formations doivent être validées par les différents partenaires.

Avec le Royaume-Uni

- Développement de partenariats virtuels entre des établissements scolaires gallois et bourguignons-francs-comtois dans le cadre d'un appel à projets entre le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et le British Council en février 2024.
- Développement d'échanges virtuels entre des établissements de Londres et de l'Yonne dans le cadre des écoles bilingues pendant l'année scolaire 2024-2025.
- Mise en place d'une formation sur l'évaluation des établissements scolaires en Écosse pendant l'année scolaire 2024-2025.

Avec les États-Unis

- Mission conjointe avec une délégation de la mairie de Besançon chez les partenaires américains de Charlottesville. Reprise de contact avec le School board of education pour une éventuelle signature de convention entre la région académique et Charlottesville du 11 au 19 avril 2024.
- Mise en œuvre d'un protocole administratif de facilitation des projets entre établissements scolaires français et américains après la reprise des négociations avec les partenaires américains.

Avec le Canada

- Poursuite de l'accompagnement des partenariats initiés en 2023 entre des établissements scolaires de l'académie de Besançon et des établissements scolaires canadiens et poursuite du travail engagé autour du climat scolaire positif. Les établissements français sont : l'école de la Pierre qui Tourne à Champey, l'école de Favorney, l'école de Fresches-les-Chatel, l'école élémentaire de Fontaine-les-Luxeuil, Collège Jean-Claude Bouquet de Morteau, collège Jules Ferry de Bethoncourt, collège Jean-Jacques Rousseau de Voujeaucourt, Collège Xavier Bichat d'Arinthod, Lycée Hyacinthe Friant de Poligny, Lycée Pasteur de Besançon, Lycée Georges Cuvier de Montbéliard, Lycée Condorcet de Belfort et Lycée Georges Colomb de Lure.
- Déplacement d'une délégation française à Ottawa dans le cadre du partenariat avec le Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (CEPEO) en mai 2024. L'objectif est de travailler sur la persévérance et le climat scolaire positif.

Avec le Japon

- ☞ Dans le cadre de la coopération entre la ville de Dijon et le département de Kumamoto au Japon, un premier temps d'échange est prévu entre l'académie de Dijon et l'Ambassade du Japon en France. Ainsi, l'académie de Dijon accueillera le Premier secrétaire à l'Ambassade du Japon en France, ainsi que le ministre japonais et le directeur du service communication et culture du ministère au Japon en mars 2024. L'objectif est de faire un point sur l'état actuel des échanges d'élèves entre l'académie de Dijon et le Japon, échanger autour de l'enseignement du japonais et du renforcement des liens dans le domaine de l'éducation.

Avec l'Espagne

- ☞ Poursuite du programme de mobilité individuelle avec l'Espagne (Picasso Mob avec les Asturies entre environ le 18-21 octobre 2024 au 13-16 novembre 2024
- ☞ Relance d'un programme de mobilité à grande échelle avec le nouveau partenaire espagnol de la région académique (la Galice) suite à l'expérimentation réalisée en 2023 en octobre/ novembre 2024.

Continuité dans les projets européens et internationaux menés par la région académique

- ☞ Poursuite de l'accompagnement des membres des trois consortiums Erasmus plus : enseignement scolaire, enseignement et formation professionnelle, ainsi qu'enseignement supérieur pour développer encore davantage de nouvelles mobilités apprenantes.
- ☞ Poursuite du projet Evoke avec quatre activités de formation pour enseignants axées sur l'inclusion et la diversité, l'éducation pour une culture démocratique, le travail de projet et la pensée systémique. Celle-ci est utilisée dans divers domaines (gestion, psychologie, écologie, santé) pour comprendre les dynamiques complexes des systèmes et trouver des solutions efficaces. Elle permet de mieux anticiper les conséquences de nos actions et de prendre des décisions éclairées. Le collège Diderot de Besançon participe à l'élaboration des activités, notamment sur la pensée systémique.
- ☞ Poursuite du Projet Sénégal : Un enseignant sénégalais, M N'Diour enseignant du collège J. Corea de Dakar sera accueilli à l'EREA de Beaune et au collège Monge de Beaune du 25 mars au 3 avril 2024. Il fera du co-enseignement et des visio conférence avec les élèves du collège J. Coréa de Dakar.

Mise en place de formations en Europe et à l'international pour le personnel de la région académique, afin de soutenir la réflexion pédagogique et les groupes de travail (climat scolaire, évaluation, écoles bilingues). Ces formations répondent aux besoins des services et établissements scolaires. Les organismes de formation sont européens ou partenaires de la région académique. Elles incluent l'observation de pratiques pédagogiques, la découverte de nouveaux systèmes éducatifs, des échanges avec des partenaires, ainsi que des formations linguistiques.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

ce.DRARÉIC@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr

<https://www.facebook.com/DRARÉICbfc>

<https://twitter.com/DRARÉICbfc>

DIRECTION RÉGIONALE DE L'IMMOBILIER (DRI)

La direction est animée par deux Ingénieurs régionaux pour l'équipement (IRE).
L'IRE de Dijon est le référent pour les bâtiments académiques et les opérateurs sous tutelle du MENJ
et celui de Besançon pour les bâtiments de l'ESR.

La DRI a pour mission de porter les politiques immobilières de l'État.
Elle intervient, directement ou indirectement, sur le patrimoine immobilier de l'État occupé
par les services régionaux, académiques et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Le volet MENJ

Plusieurs projets portés par la DRI se sont poursuivis et/ou ont vu le jour en 2023 :

- 📁 Mise en service du bâtiment rénové de la DSDEN de l'Yonne en novembre
- 📁 Renouvellement de la verrière sur le site Daubenton (DRAJES) à Dijon
- 📁 Suivi des travaux de maintenance immobilière des sites du rectorat de Dijon
- 📁 Mise en service des ascenseurs du bâtiment Campus à Dijon
- 📁 Mise en service progressive de la cité Sarraill de mai à août 2023, abandon du site Carnot en novembre 2023
- 📁 Études et consultation pour la transformation de la couverture de la chapelle Saint-Nicolas, marchés de travaux notifiés en décembre 2023
- 📁 Travaux de mise aux normes de la DSDEN du Territoire de Belfort, transformation du logement de l'IA-DASEN en bureaux, mise en service en juin 2023
- 📁 Travaux d'aménagement intérieur et de performance énergétique sur le bâtiment du CIO de Nevers
- 📁 Emménagement dans des bâtiments de centres des finances publiques pour deux sites vétustes dans la Nièvre (CIO de Cosne et IEN de Clamecy)
- 📁 Élaboration d'une stratégie immobilière de la région académique à 10 ans



Le volet MESR

La DRI a également suivi plusieurs opérations immobilières pour le compte du MESR :

- 📁 Suivi opérationnel des travaux du plan de relance pour 33 projets, 8 établissements, montant total de 58 M€.
- 📁 Poursuite des travaux de réhabilitation du bâtiment N (UFC) sur le site de l'Arsenal, début en mars 2022, livraison prévue en juin 2025
- 📁 Recrutement en décembre 2023 d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour la création d'un nouveau campus sur le site Maret à Dijon
- 📁 Suivi des études financées dans le cadre du CPER 2021-2027 : Grande bibliothèque (UFC) à Besançon, seconde tranche de l'ISI-FC (UFC) à Besançon, rénovation de la résidence «Beaune» (CROUS-BFC) à Dijon

PERSPECTIVES 2024

- Établissement du schéma Energie dans le cadre de l'application du décret Tertiaire
- Mise en œuvre des premières recommandations faites dans le cadre du schéma directeur immobilier régional 2023-2027, porté par la préfecture de région
- Préparation de l'avis du MESR sur les projets de schémas pluriannuels de stratégies immobilières du Crous et des établissements d'ESR (Supmicrotech-ENSMM, UFC, uB, etc.)
- Contribution à l'analyse des candidatures dans le cadre de l'appel à projets « Transition énergétique ».

Le volet MENJ

- Travaux de rénovation de la charpente et de la couverture de la Chapelle Saint-Nicolas sur le site Convention du rectorat de Besançon
- Maintenance lourde des ascenseurs du site Clémenceau à Dijon
- Travaux assurantiels liés aux contentieux bâtimentaires du site Clémenceau : remise à niveau des systèmes de ventilation-chauffage-désenfumage
- Études et procédures réglementaires pour l'aménagement de sécurité dans le hall du rectorat de Dijon
- Abandon du site vétuste hébergeant le CIO de Semur-en-Auxois (21) pour un transfert provisoire du dans des locaux du lycée professionnel de Montbard
- Relocalisation des services de l'IEN de Château-Chinon (58) pour intégrer les locaux du Centre des Finances Publiques dans le cadre d'une opération inter-administrations

Le volet ESR

- Accompagnement des porteurs de projets dans le cadre du suivi du plan de relance et de la mise en œuvre du CPER 2021-2027 (instruction des dossiers d'expertise, convention de maîtrise d'ouvrage, versement des subventions de l'Etat, validation des études de conception, supervision de l'exécution des travaux, etc.)
- Accompagnement des établissements dans la planification énergétique à horizon 2030
- Poursuite de la réhabilitation du bâtiment N sur le site de l'Arsenal sous maîtrise d'ouvrage rectorale
- Lancement des études de conception (maîtrise d'œuvre) dans le cadre de la création d'un nouveau campus d'enseignement supérieur sur le site Maret à Dijon

POUR PLUS D'INFORMATIONS

ce.dri-besancon@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr
ce.dri-dijon@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr

LA DÉLÉGATION RÉGIONALE DU NUMÉRIQUE POUR L'ÉDUCATION (DRNE)

Cette délégation accompagne la transformation numérique de l'école, elle décline les orientations de la stratégie numérique nationale et met en œuvre la politique numérique éducative de la Région académique. Pour cela, elle définit, impulse et assure le déploiement du service public du numérique éducatif au plus près des besoins du terrain et des acteurs. Centrée sur les aspects pédagogiques du numérique, son objectif est d'intégrer, à bon escient, et de manière adaptée, le numérique au service du pilotage de l'enseignement, de l'apprentissage, de la co-éducation et de la culture numérique nécessaires à tout citoyen du XXI^e siècle.

Pour répondre à ces priorités, la délégation est organisée autour d'un pôle de support et d'appui, et de trois pôles d'activités :

- 📁 ressources, numérique et territoire ;
- 📁 développement professionnel, formation et accompagnement au numérique éducatif ;
- 📁 recherche, expérimentation, innovation et prospective en éducation

La DRNE travaille et s'engage in fine pour la réussite de tous les élèves.

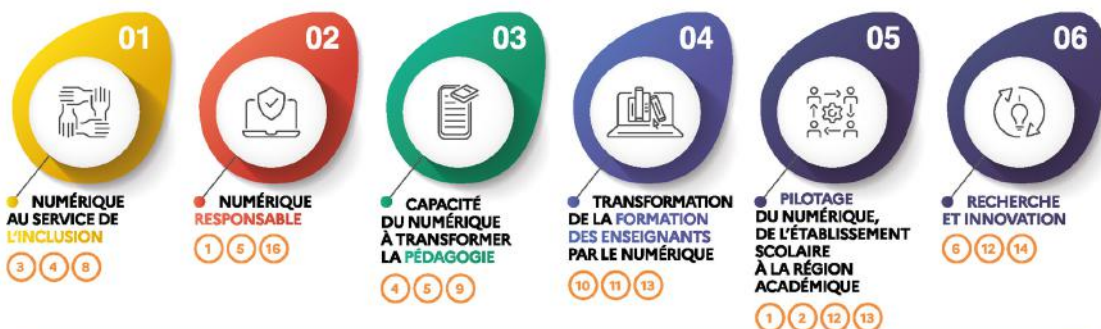
Ses principales missions sont les suivantes :

- 📁 former au et par le numérique, conseiller, informer les équipes des structures scolaires ainsi que la communauté éducative et accompagner les partenaires de l'École ;
- 📁 expérimenter, innover, développer les partenariats avec les collectivités territoriales, la filière numérique et l'enseignement supérieur, dont les Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation des universités de Bourgogne et de Franche-Comté, et intégrer les apports des opérateurs.

Stratégie nationale du numérique pour l'éducation

Au début de l'année 2023, la Direction du Numérique pour l'Éducation (DNE) a dévoilé sa stratégie nationale du numérique pour l'éducation, offrant ainsi un cadre structurant pour les actions à venir. Au cours de cette année, la Délégation du Numérique pour l'Éducation (DRNE) a d'abord revu et ajusté ses projets existants afin qu'ils soient alignés sur les axes des stratégies nationale et régionale, puis a entrepris la création d'un portefeuille de quinze projets stratégiques (l'hybridation des formations, le pilotage concerté avec les collectivités des projets numériques, Pix+ Édu, les Mercredis du numérique, ...) pour assurer un suivi régulier et faciliter la communication envers ses partenaires.

Ces actions débiteront sur l'année 2024, marquant ainsi l'engagement continu de la DRNE au service de la transformation numérique de l'éducation, en adhérant aux orientations de la stratégie numérique nationale et en mettant en œuvre la politique numérique éducative au niveau de la Région académique. L'objectif de la DRNE demeure centré sur les aspects pédagogiques du numérique, visant à intégrer judicieusement et de manière adaptée les outils numériques pour soutenir la gestion de l'enseignement, de l'apprentissage, de la co-éducation et promouvoir la culture numérique essentielle à tout citoyen du XXI^e siècle.



Stratégie nationale du numérique pour l'éducation

1. Un écosystème engagé au service d'une politique publique partagée

1. Renforcer la gouvernance du numérique pour l'éducation aux niveaux national et local
2. Partager des indicateurs à des fins de pilotage et d'évaluation
3. Définir un équipement individuel type pour l'élève (collège et lycée)

2. Un enseignement du numérique qui développe la citoyenneté et les compétences numériques

4. Assurer l'acquisition des compétences numériques tout au long du parcours scolaire
5. Permettre aux élèves de devenir des citoyens éclairés à l'ère numérique

3. Une communauté éducative soutenue par une offre numérique raisonnée, pérenne et inclusive

6. Soutenir le développement des communs numériques
7. Simplifier l'accès aux services numériques en créant un « compte ressources »
8. Mettre le numérique au service de l'École inclusive
9. Mieux former les équipes éducatives à la pédagogie avec le numérique
10. Accompagner les enseignants dans le numérique éducatif
11. Organiser les services numériques éducatifs selon une logique de plateforme interopérable
12. Mobiliser les données au service de l'École

4. De nouvelles règles du jeu pour un système d'information ministériel au service de ses utilisateurs

13. Accélérer la transformation numérique
14. Gagner en efficacité en amplifiant et en soutenant la mutualisation
15. Gagner en fluidité et en qualité par l'intégration des principes de l'agilité et de l'expérience utilisateur
16. Développer l'écoresponsabilité

Chaque axe de la stratégie régionale s'inscrit dans plusieurs actions décrites dans la stratégie nationale :

(1, 7, 16)

Accompagnement des usages du numérique pour l'éducation

En 2023, la DRNE a intensifié son action auprès des acteurs de terrain. Un effort significatif a été consacré à l'accompagnement des acteurs de l'éducation du premier degré en recueillant leurs besoins auprès de chaque IEN et de leurs équipes pour améliorer les temps de réunions et d'échanges. Des rencontres départementales ont été organisées à destination des Référents pour les Ressources et les Usages Pédagogiques du Numérique (RUPN) et des échanges régionaux ont été proposés aux Interlocuteurs Académiques du Numérique (IAN). L'animation de ces réseaux vise à créer des communautés de pratique dynamiques, au sein desquelles les enseignants et les autres acteurs éducatifs peuvent partager leurs expériences, discuter des défis rencontrés et valoriser les bonnes pratiques.

Par ailleurs, la DRNE soutient le développement des projets pédagogiques numériques en facilitant l'accès au matériel via un système de prêt, permettant aux établissements et aux écoles d'explorer de nouvelles méthodes d'enseignement sans engager de dépenses.

En 2023

43 projet de webradio - 8 formation avec le Centre de Liaison de l'Enseignement et des Médias d'Information (CLEMI)

8 rencontres et échanges sur le territoire régional académique avec les IEN en charge du numérique

8 rencontre territorialisées avec les RRUPN

En 2023, l'offre d'accompagnement de la DRNE s'est élargie, en proposant la série de webinaires « Les Mercredis du numérique ». Quatre formats distincts structurent ces rencontres : les « webinaires de la recherche », dans lequel des chercheurs discutent de sujets cruciaux du numérique éducatif ; le « numérique au féminin », qui met en lumière l'importance des modèles féminins dans les filières numériques ; les « tables rondes de la DRNE », réunissant des experts pour débattre de thématiques centrales ; le « numérique en classe », dans lequel des enseignants partagent des applications concrètes du numérique dans leurs classes. Ces sessions, prioritairement destinées aux enseignants de Bourgogne-Franche-Comté, mais ouvertes à tous, se tiennent une fois par mois, le mercredi après-midi, pour faciliter une participation en direct des enseignants, tout en étant accessibles en rediffusion.

L'année 2023 a également vu l'aboutissement du programme « Socle Numérique dans les écoles élémentaires (SNEE) ». Ce projet, marqué par le traitement de 400 dossiers et l'engagement de plus de 4 millions d'euros en subventions, est le résultat d'une collaboration réussie entre les collectivités locales responsables des écoles, les inspecteurs de l'éducation nationale spécialisés dans le numérique, ainsi que leurs équipes, et les services régionaux. L'implication de la DRNE dans cette articulation témoigne de son engagement à participer à la réduction de la fracture numérique et au développement des usages.

Développement de la Citoyenneté Numérique

Publiée en mars 2023, la Charte pour l'éducation à la culture et à la citoyenneté numériques a pour but de sensibiliser la communauté éducative (enseignants, élèves et parents) aux enjeux liés au numérique et de favoriser une utilisation positive et sécurisée des technologies. En lien avec cette initiative et l'axe 2 de la stratégie nationale du numérique pour l'éducation, la DRNE a activement travaillé en 2023 pour guider les élèves face aux défis d'une société numérisée. Les actions de la DRNE se sont manifestées à travers une collaboration étroite avec les CLEMI des deux académies, notamment en participant aux cellules académiques dédiées à l'Éducation aux Médias et à l'Information (EMI). Ce partenariat s'est concrétisé au travers de la mobilisation de la DRNE au séminaire du 8 juin 2023 « Accompagner les ados en quête d'infos » organisé par le CLEMI.

Formation et Développement Professionnel

La formation demeure le principal levier d'accompagnement de la transition numérique dans l'enseignement. Dans ce contexte, la DRNE a adapté son offre de formation pour répondre aux besoins des enseignants, renforçant ainsi leurs compétences et leurs usages numériques. Plusieurs actions ont été entreprises en ce sens : élaboration de parcours de formation structurés, développement de communautés de pratiques professionnelles pour encourager le partage de connaissances entre pairs, et mise en œuvre de la démarche Pix+ Édu.

La DRNE a élargi et diversifié son offre et ses modalités de formation. Les contenus des formations, désormais indexés sur le cadre de compétences numériques des métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (CRCN Édu), incluent des modules couvrant une large gamme de compétences : des fondamentaux du numérique à l'intégration pédagogique des dernières innovations technologiques. En termes de modalités, depuis 2023, 41 formations sont proposées à distance et 15 dans un format hybride pour s'adapter à la disponibilité des enseignants. Ce format hybride correspond à 80 % de l'offre de formation de la DRNE. La mise à disposition quasi systématique d'un espace M@gistère contribue également au développement de communautés d'apprenants en facilitant le partage et l'échange de connaissances entre pairs au-delà des sessions en présence. Enfin, la mise en place d'une logique de parcours de formation a été conduite en accord avec les deux EAFC. Ces parcours sont conçus pour offrir une progression cohérente et complète, assurant ainsi que chaque enseignant, quel que soit son point de départ, puisse développer ses compétences numériques.

Pix+ Édu

La DRNE a activement participé aux phases pilotes de Pix+ Édu en 2022-2023, démontrant son engagement envers le renforcement des compétences numériques des enseignants. Elle s'est ainsi impliquée dans les premières expérimentations de certification Pix+ Édu et dans la campagne d'auto-positionnement, marquant une étape préliminaire cruciale pour l'auto-évaluation des compétences numériques par les enseignants. Afin de soutenir le déploiement généralisé de Pix+ Édu, la DRNE a également formé, dès juillet 2023, un groupe de pilotage partenarial, composé du réseau Canopé, des deux EAFC et des deux INSPE, assurant une mise en œuvre efficace et adaptée aux besoins des enseignants, tout en renforçant la qualité de l'enseignement numérique dans la région académique.

Pour l'année 2022-2023

100 sessions de formations ont été organisées

soit 2 660 stagiaires

Déploiement du projet Territoire Numérique Éducatif du Doubs (TNE 25)

Le projet TNE 25, porté par la DRNE, la DSDEN du Doubs, CANOPE, la Trousse à projet, a mobilisé un large réseau d'acteurs de l'éducation. Structuré autour de 5 axes (formation, équipement, ressources, parentalité et recherche), le TNE vise à réduire la fracture numérique, à intégrer durablement le numérique dans l'éducation, à renforcer le lien école-familles et à favoriser les liens avec les laboratoires de recherche.

En 2023, le projet a vu le déploiement de nouveaux équipements dans 67 écoles et dans l'ensemble des collèges. Le plan de formation a été intensifié avec une augmentation des sessions de formation dédiées au numérique (140 sessions proposées), couvrant tous les cycles éducatifs et offrant un soutien spécifique pour l'utilisation des équipements numériques.

En partenariat avec la Trousse à projets et les Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active (CEMEA), des ateliers e-parentalité ont été proposés dès la rentrée 2023-2024. Depuis janvier 2023, 69 solutions numériques éducatives, sont progressivement disponibles pour les enseignants et les élèves. En complément, dix kits thématiques de matériel en prêt sont proposés pour faciliter la mise en œuvre de projets de classe variés.

Grâce au programme de recherche pluridisciplinaire de l'Université de Franche-Comté, «Next», adossé au TNE 25, qui associe enseignants-chercheurs, doctorants, praticiens, et une ingénieure de recherche, il a été possible d'expérimenter des dispositifs numériques éducatifs dans le cadre de cinq partenariats recherche-pratique (PRP).

Enfin, le TNE 25 a organisé plusieurs événements : un séminaire inaugural à la Saline royale d'Arc-et-Senans en janvier 2023, une journée dédiée à la réflexion sur l'utilisation des salles multimédias dans les collèges en juin 2023 au collège Cassin de Baume-les-Dames, et un séminaire bilan en novembre 2023 à Micropolis.

Sur l'ensemble de ces actions, les membres du service régional sont particulièrement impliqués et engagés.



PERSPECTIVES 2024

La mise en œuvre de la stratégie du numérique 2024-2027

Après une fin d'année 2023 consacrée à la réflexion sur la stratégie régionale du numérique, 2024 sera celle de sa mise en œuvre. Forte d'une expérience reconnue, la DRNE, en collaboration avec les autres services de région académique ou d'académie, ainsi qu'avec ses partenaires, s'attachera à concrétiser cette stratégie. Pour cela, pour l'année 2024, 15 projets ont été identifiés pour constituer notre portefeuille de projets stratégiques : Les Comités aux Usages Numériques, le Portail de la donnée éducative, Open Badge – Bravo BFC, Pix+ Édu, Pix, l'animation du réseau des IAN, l'animation du réseau des RUPN, ÉCLAT-BFC, TED-i, la coordination 1D, l'inclusion, Magistère, Webradio/WebTV, PRAF, les Mercredis du numérique. Ils illustrent notre volonté de développer et de valoriser les compétences numériques des enseignants et des élèves, tout en renforçant les liens entre les différents acteurs éducatifs.

L'Intelligence artificielle

L'avènement de l'intelligence artificielle (IA) suscite un vif intérêt au sein de la communauté éducative, engendrant des questionnements profonds quant à son impact sur l'éducation. Cette technologie émergente soulève des interrogations variées et met en exergue la nécessité d'explorer les implications, les avantages, ainsi que les défis qu'elle présente dans le contexte de l'apprentissage et de l'enseignement.

Aussi en avril 2024, une journée consacrée à l'intelligence artificielle sera organisée au niveau de la région académique, s'adressant aux enseignants et aux personnels intéressés pour mieux connaître les usages pédagogiques de cette technologie. Une conférence, des ateliers et une table ronde se tiendront à Dijon et seront retransmis depuis les ateliers Canopé.

Cette journée viendra d'une part cristalliser l'expertise acquise par le service au travers d'actions d'acculturation autour de l'IA (podcasts, webinaires ou encore jeux de sensibilisation) et permettra d'initier d'autre part des parcours catégoriels sur le sujet.

En outre, notre région académique a été choisie pour expérimenter MIA (Modules Interactifs Adaptatifs) qui est un outil d'intelligence artificielle de remédiation ou d'approfondissement des savoirs fondamentaux en mathématiques et en français. Il a été mis au point par l'entreprise française EvidenceB. MIA Seconde comprend 20 000 exercices adaptatifs sur 24 modules à faire à la maison, en ligne, sur smartphone ou sur tablette. L'objectif principal de MIA est d'offrir aux élèves un accompagnement personnalisé dans leur apprentissage, en adaptant les exercices en fonction de leur niveau et de leurs besoins spécifiques. L'outil sera généralisé à la rentrée 2024. La DRNE accompagnera les lycées volontaires pour expérimenter MIA Seconde, outil de remédiation et d'approfondissement en français et en mathématiques pour les élèves de 2^{de} générale et technologique et de 2^{de} professionnelle.

Elle sera également présente pour soutenir les projets dans le cadre du partenariat d'innovation intelligence artificielle (P2IA).

Poursuivre la mise en place du Territoire Numérique Educatif du Doubs

Dans le cadre du TNE 25, la DRNE a collaboré avec le Conseil départemental du Doubs, la DSDEN du Doubs, l'équipe de l'adaptation scolaire dans l'académie et le Casnav pour équiper les dispositifs inclusifs (SEGPA, ULIS, UPE2A, UEE et classe relais) et les élèves à besoins particuliers hors dispositifs dans le second degré. Une démarche de constitution de kits inclusifs est également en cours pour le premier degré.

Une analyse des besoins dans le second degré, structurée par la DRNE, a permis de faire remonter les attentes par dispositif en janvier 2024. Grâce au financement conjoint du TNE 25 et du Conseil départemental d'environ 1 million d'euros, les dispositifs seront dotés de matériels inclusifs adaptés. Afin d'accompagner les usages de ce matériel, des formations seront proposées dès la rentrée 2024 aux enseignants investis dans ces dispositifs.

Soutenir les transformations

Avec ses 28 conseillers au numérique répartis dans toute la région académique et bénéficiant d'une expertise reconnue, notre service continuera d'apporter des réponses à l'ensemble des sollicitations qui lui seront soumises, qu'il s'agisse de formations, de conseils, de prêt de matériel, d'accompagnement. La DRNE continuera ainsi d'entretenir une relation de proximité avec les professeurs et les personnels intéressés par son accompagnement.

Développer le portail de la donnée éducative

Dans le cadre d'une réflexion sur le partage et la valorisation des données éducatives à des fins de pilotage pédagogique, la DRNE a saisi l'opportunité du TNE 25 pour expérimenter des approches innovantes et tester une démarche d'OpenData sur le périmètre du Doubs.

Une première version du portail de la donnée éducative a été développée en 2023, utilisant les données recueillies à l'occasion du diagnostic territorial du TNE.

L'objectif est de proposer des outils de pilotage pour les établissements scolaires via un portail. Le premier sera une page de suivi des actions du TNE 25 pour les différents groupes thématiques. D'autres outils sont en cours de réflexion avec le service études, expertise et modernisation de l'académie de Besançon, dont un portail « collèges » pour établir un profil « numérique » par établissement. Cela fait partie de la stratégie numérique pour l'éducation 2023-2027.

Accompagner la certification Pix+Édu

En 2024, la DRNE poursuit son accompagnement pour le parcours Pix+ Édu spécialement conçu pour renforcer les compétences numériques à l'école des enseignants et des personnels d'éducation. À la suite de l'autopositionnement réalisés, les enseignants se verront proposés des formations adaptées à leur niveau au plus près des besoins identifiés. Les plus avertis d'entre eux pourront également prétendre à une certification lors de deux évaluations, en ligne et face à un jury, en reconnaissance de leur expertise professionnelle.

Soutenir les usages d'ÉCLAT-BFC

Pour accompagner les usages de l'ENT régional dans le premier degré, la DRNE a mis en place, depuis janvier 2024, l'initiative « Guichet ÉCLAT-BFC ». Ce service est destiné aux enseignants du premier degré, aux directeurs d'école, et aux ERUN qui utilisent l'ENT ÉCLAT-BFC. Il offre un espace où ils peuvent obtenir des réponses à leurs questions et des conseils personnalisés sur l'exploitation de cet outil. Les séances se déroulent sous forme de visioconférence et ont lieu les mercredis matin ainsi qu'un vendredi ou mardi sur deux, sur inscription préalable.

Une documentation sur les usages pédagogiques d'ÉCLAT-BFC sera également réalisée puis diffusée à l'ensemble des établissements de la région académique à compter de la rentrée de septembre 2024.

Créer un salon du numérique

À l'initiative de madame l'IA-Dasen du Territoire de Belfort, la DSDEN, Canopé et la DRNE organiseront à l'automne 2024 un salon autour du numérique. L'objectif est de rassembler, sur le territoire de Bourgogne-Franche-Comté, les décideurs, les usagers et les acteurs du numérique et de la pédagogie. Cette journée offrira aux enseignants l'opportunité de découvrir et de tester des ressources éducatives susceptibles d'enrichir leurs pratiques professionnelles.

Elle sera également l'occasion de mettre en lumière des initiatives locales dans le domaine de l'éducation numérique. De plus, les collectivités auront la possibilité de découvrir de nouvelles ressources ou celles qui sont déjà présentes au sein des établissements scolaires.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

ce.drne@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr

<https://drne.region-academique-bourgogne-franche-comte.fr/>

<https://www.facebook.com/DrneBFC>

<https://twitter.com/drnebfc>

LE DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES (DPD)

Le Délégué à la protection des données est rattaché au Secrétariat général de la Région académique. Il exerce sa mission auprès de différentes entités : Rectorats de Besançon et de Dijon, 8 DSDEN et 370 EPLE. Sa mission est de veiller au respect du cadre légal par les responsables de traitements (Recteurs, IA-DASEN et chefs d'établissement) en matière de protection des données à caractère personnel. Ses analyses et conseils peuvent s'étendre aux sous-traitants et prestataires prenant part aux traitements mis en place par les responsables de traitements. Le Délégué à la protection des données doit être consulté avant la mise en œuvre d'un nouveau traitement ou la modification substantielle d'un traitement en cours. Il peut ainsi mettre en évidence les éventuelles non-conformités, vérifier la bonne application de procédures, méthodes ou consignes relatives à la protection des données personnelles et peut faire toute recommandation utile aux responsables de traitements. Le délégué est en relation avec le DPD ministériel sur ces questions.

Le DPD travaille conjointement avec les services de la DRNE, de la DSI inter-académique et du service juridique inter académique. Il est également le point de contact privilégié de l'autorité de contrôle (CNIL), avec laquelle il communique en toute indépendance sur les questions relatives aux traitements mis en œuvre. Le délégué s'assure de l'existence d'une documentation relative aux traitements de données à caractère personnel et de sa bonne conservation et veille à son accessibilité par l'autorité de contrôle.

La délégation a vu son effectif renforcé par la nomination de Norbert SENE le 1er décembre 2023 comme délégué adjoint régional académique à la protection des données installé au rectorat de Dijon.

La mise en conformité au RGPD s'est poursuivie, en 2023, sur l'ensemble de la région académique Bourgogne-Franche-Comté. Le travail d'accompagnement des services se poursuit en fonction des besoins exprimés.

L'information et la sensibilisation à la protection des données.

L'offre de formation sur la protection des données a continué d'évoluer depuis 3 ans pour arriver à une offre pour chaque secteur d'activité. Des plans de formation ont été proposés par le délégué à la protection des données sur les académies de Besançon et de Dijon durant deux années consécutives. Les secteurs d'activité sont multiples (direction, pédagogie, éducatif, médico-social, administratif) au sein des services des rectorats, des DSDEN, des EPLE, des écoles et des CIO.

Les modules proposés dans les plans de formation sont les suivants :

-  Sensibilisation à la protection des données
-  Pédagogie et protection des données
-  Droit sur la protection des données dans un EPLE

- 📄 Les réseaux sociaux dans la fonction publique
- 📄 Le bon usage des réseaux sociaux dans la fonction publique, ses enjeux, ses limites et quelques aspects de la transmission des données
- 📄 Intégrer la protection des données dans le pilotage d'un EPLE et dans l'accompagnement pédagogique.

A cela s'ajoute des modules proposés à la demande :

- 📄 Sensibilisation à la protection des données au sein des services administratifs
- 📄 Sensibilisation à la protection des données dans l'accompagnement des enseignants
- 📄 Sensibilisation à la protection des données
- 📄 Information sur le droit d'accès des usagers
- 📄 Sensibilisation à la protection des données en EPLE.

Environ 1100 personnels ont, à ce jour, pu bénéficier de ces formations, obligatoire et non obligatoires, au sein de la région académique, dont 600 au cours de l'année 2023.

La participation à des groupes de travail au sein du réseau des délégués à la protection des données académiques n'a pas encore pu être mise en place en raison des travaux de modernisation des différents services.

PERSPECTIVES 2024

La mise en place de la feuille de route pour la région académique 2024-2026 qui permettrait ainsi de fixer les axes de travail.

Cela permettra de définir les axes liés à la gouvernance, la poursuite de la construction du registre de traitement et la sensibilisation des personnels.

La construction d'une organisation et des différents protocoles d'action pour la gestion de la protection des données auprès des différentes directions.

Cela permettra de clarifier les protocoles à respecter par les différents personnels en cas de violations de données ou de contrôle CNIL dans les différentes entités

La mise en conformité au RGPD

Doit se poursuivre sur l'ensemble de la région académique Bourgogne Franche-Comté. Cela nécessite plus d'implication des différents secteurs d'activités des services administratifs.

La formation et la sensibilisation doivent se poursuivre et s'intensifier auprès des personnels des services administratifs et des établissements scolaires.

Des temps de sensibilisation et de formation des personnels doivent se poursuivre dans l'ensemble des secteurs de la région académique (personnels administratifs, enseignants, personnels de direction et d'inspection, personnels de santé, social, ...) autour de la définition de priorités. Il sera nécessaire de construire un plan d'action pour développer la formation auprès des services dans le cadre de la modernisation des services.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

ce.dpd@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr

LA DÉLÉGATION RÉGIONALE À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, À LA RECHERCHE ET À L'INNOVATION (DRESRI)

La DRESRI rassemble, depuis le 1^{er} janvier 2021, la Direction régionale de l'enseignement supérieur (DRES) et la Délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation (DRARI, ex-DRRT).

La **DRES** est composée de deux pôles : le pôle formation et vie universitaire (FVU) situé à Dijon et le pôle contrôle juridique et financier (CJF) situé à Besançon. Ce dernier exerce le contrôle budgétaire et le contrôle de légalité sur les cinq Établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) de la Région académique : l'Université de Bourgogne (UB), l'université de Franche-Comté (UFC), l'université de technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM), l'école nationale supérieure de mécanique et de microtechniques (SupMicroTech – ENSMM) et l'université Bourgogne-Franche-Comté (UBFC).

La **DRARI** comprend six personnels, deux sont implantés dans les locaux du Rectorat de Besançon et sont en charge des volets recherche et fête de la science ; quatre personnels, dont le DRARI, sont implantés dans les locaux de la Préfecture à Dijon et sont plutôt en charge du volet innovation.

[BILAN DRES]

Le contrôle budgétaire et financier

Le contrôle budgétaire et financier des 5 EPSCP de la région académique (UBFC, UB, UFC, UTBM, Supmicrotech-ENSMM) a impliqué :

- ☞ Le contrôle des budgets et des comptes financiers effectué en amont de leur présentation au conseil d'administration, ce qui représente au titre de l'année civile 2023 l'examen de 5 budgets initiaux, 8 budgets rectificatifs et 5 comptes financiers
- ☞ L'analyse du fonds de roulement et de la trésorerie des établissements entre mars et juin pour identifier la partie mobilisable
- ☞ L'analyse mensuelle de la consommation en emplois et en masse salariale via l'application dédiée (OREMS) et le contrôle du document prévisionnel de gestion des emplois et des crédits de personnel (DPGECP), qui permettent de suivre la trajectoire de chaque établissement ;
- ☞ Le suivi de la campagne d'emploi annuelle et l'appréciation de sa soutenabilité pour validation dans l'application ATRIA
- ☞ Le suivi mensuel de la trésorerie
- ☞ La mise en œuvre du dialogue de performance pour les 4 établissements bénéficiant des responsabilités et compétences élargies (RCE), reposant sur l'analyse des projets stratégiques des établissements.

Il semble utile de revenir sur deux temps en particulier :

- La conduite du dialogue de performance au printemps 2023 a préfiguré le passage en contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP). Elle s'est traduite par l'analyse d'une batterie d'indicateurs et des 11 projets déposés : 4 au titre de la gestion et du pilotage, 3 au titre de la recherche et l'innovation, 3 au titre de la transition écologique pour un développement soutenable et 1 au titre de la vie étudiante.

Une enveloppe de 1,21 M€ était mise à disposition pour répondre aux demandes des établissements et le ministère a intégralement suivi les propositions de financement émanant du rectorat de région académique.

La fin de l'année 2023 s'est caractérisée par la préparation des COMP pour trois des quatre établissements concernés en BFC : l'UFC, l'UTBM et Supmicrotech. La DRES a pour mission de les accompagner dans l'élaboration et la présentation de leur dossier. Elle vérifie la cohérence et notamment que les projets s'inscrivent bien dans la stratégie globale de l'établissement et son contrat de site qui en découle et que les demandes de soutien financier s'appuient sur un modèle économique robuste.

- La préparation et le suivi des opérations préalables à la dissolution de la Fondation de Coopération Scientifique (FCS) ont continué à fortement mobiliser le pôle

Le décret de dissolution de la FCS a pu être pris fin 2023 et le boni de 1,25 M€ pu être encaissé par UBFC.

Le contrôle de légalité

En 2022-2023

38 réunions de conseils d'administration des établissements d'enseignement supérieur

4 conseils de gestion des fondations

Le contrôle de légalité a notamment impliqué, en 2022-2023 :

- le suivi des opérations électorales de l'ensemble des EPSCP de la région académique BFC (uB, uFC, UTBM, ENSMM, UBFC), ainsi que la participation à 20 réunions des comités électoraux consultatifs organisées par les établissements
- l'aide à l'analyse juridique dans le cadre de divers recours émanant de personnels ou d'usagers de l'enseignement supérieur
- le contrôle des délibérations des conseils et des décisions des chefs d'établissement à caractère réglementaire, soit 785 actes contre 652 en 2021-2022 à périmètre équivalent.

L'augmentation constatée cette année résulte essentiellement du nombre très important d'arrêtés électoraux, en raison du renouvellement des membres des instances de représentation des personnels (Comité Social d'Administration, Commissions Paritaires d'Etablissement et Commissions Consultatives Paritaires des Agents Non Titulaires), ainsi que des membres du Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER).

D'une manière générale, et dans le cadre de sa mission d'accompagnement juridique, le contrôle de légalité peut être saisi de toute question relative à la réglementation et aux affaires courantes des établissements ou d'une demande de soutien dans un contexte particulier (élections, modifications statutaires...).

Focus sur le contrôle des actes

Les établissements transmettent au rectorat de région académique les documents préparatoires des conseils d'administration dans les mêmes délais qu'aux administrateurs, ce qui permet d'effectuer un contrôle de légalité essentiel.

Le suivi des établissements d'enseignement supérieur privé (EESP)

Le pôle a en charge le suivi et le contrôle de 35 établissements.

Sur les 6 dossiers de déclaration d'ouverture d'établissements qui ont été étudiés au cours de l'année 2022-2023, 5 ont fait l'objet d'un récépissé de déclaration et sont donc légalement ouverts et 1 est toujours en cours d'instruction.

Le nombre de demandes d'ouverture continue à croître de manière régulière et ce mouvement se traduit par une progression concomitante des demandes d'autorisations d'enseigner (172 dossiers instruits cette année contre 152 l'an dernier).

Conformément à l'objectif fixé, le pôle a entrepris au cours de l'année 2023 une importante démarche de dématérialisation des procédures liées au suivi et au contrôle des établissements qui s'est d'ores et déjà traduite par la mise en ligne de plus de la moitié d'entre elles (soit 7 sur 13). Le choix a été fait de se concentrer d'abord sur l'instruction des candidatures aux fonctions de direction et d'enseignement. L'enquête annuelle conduite par la DRES, qui permet de recenser l'ensemble des intervenants, les cours dispensés et les informations relatives aux locaux d'enseignement, ont également été entièrement dématérialisées.

Enfin, le pôle FVU a effectué un contrôle approfondi de la publicité des 35 EESP de la région académique.

Ce contrôle a conduit la Rectrice de région académique à adresser 13 courriers de rappel à la loi.

Les manquements pointés portaient essentiellement sur :

-  L'omission de la mention expresse du caractère privé de l'établissement en infraction avec l'article L. 471-2 du code de l'éducation (rappel effectué aux 13 établissements) ;
-  Des éléments de communication de nature à créer ou entretenir une confusion dans l'esprit des usagers au sens de l'article L. 471-3 du code de l'éducation (pour 5 d'entre eux) ;
-  La nécessité de se soumettre aux obligations déclaratives qui leur incombent : autorisation d'enseigner et de diriger, information de la RRA sur les modifications apportées à l'établissement... (pour 5 d'entre eux également).

Les activités en lien avec le CROUS

Ce pan de l'activité du service inclut principalement :

- La diffusion auprès de l'ensemble des établissements délivrant des formations du supérieur d'une note de cadrage rectorale relative au suivi et au contrôle de l'assiduité des étudiants boursiers
- Le suivi réglementaire de la composition du conseil d'administration du CROUS, ayant impliqué la rédaction et la publication de 5 arrêtés modificatifs au recueil des actes administratifs
- Le suivi de la CVEC et plus particulièrement l'identification et la remontée via le module dédié des établissements assujettissants et bénéficiaires. Un travail exhaustif de fiabilisation de la base d'immatriculation des établissements a été conduit à ce titre en lien avec les deux académies afin de sécuriser les extractions
- L'instruction des recours relatifs aux bourses sur critères sociaux qui a engendré en 2022-2023 le traitement de 122 dossiers et conduit à revoir positivement 44 d'entre eux.

Le droit à poursuite d'études en master

Le nombre de saisines a sensiblement progressé par rapport à 2022 avec 227 dossiers déposés contre 170 l'an dernier, soit une hausse d'un tiers.

Sans surprise, les mentions les plus représentées restent la psychologie (37 %), le droit et l'économie (28 %) et les sciences de la vie (16 %).

Au final, 176 propositions ont pu être effectuées et 124 étudiants sur les 178 qui étaient en attente de solution ont bénéficié d'au moins une proposition, ayant donné lieu à 46 acceptations.

Cela représente une amélioration notable par rapport aux campagnes précédentes, puisque le taux de résolution s'établit à 26 % contre une moyenne de 16 % antérieurement, ce qui place la Bourgogne-Franche-Comté parmi les régions présentant les meilleurs résultats (la moyenne nationale étant de 13 %).

Le suivi et le contrôle des diplômes

Cette activité mobilise un demi ETP par an.

	2022-2023	Dijon	Besançon
Diplômes reçus	26 025	13 961	12 065
Nombre d'anomalies détectées	1 026	912	114

Le suivi des formations

Cette mission implique des contacts réguliers avec l'ensemble des établissements délivrant des formations de l'enseignement supérieur.

Elle comprend en particulier :

- Le suivi des effectifs de la région académique sous la forme d'une enquête annuelle qui englobe l'ensemble des établissements délivrant des formations du supérieur hors CFA (établissements du MESR et du MEN, enseignement supérieur privé, enseignement agricole, enseignement du secteur social et du secteur et culturel)
- La vérification des capacités d'accueil votées en conseil d'administration, afin de veiller à leur maintien global et notamment dans les filières en tension.
- L'instruction des demandes d'autorisations d'ouverture des formations conduisant au grade de licence ; à ce titre, l'année 2023 a été marquée par le renouvellement des autorisations accordées au titre du diplôme national des métiers d'art et du design (DNMADE) et du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale et familiale (DE CESF). Ont ainsi été habilitées 13 formations conduisant au DNMADE et 4 formations conduisant au DE CESF.



[BILAN DRARI]

Le concours I-PhD France 2030

Le concours i-PhD France 2030, opéré pour le compte de l'État par Bpifrance, a été créé pour stimuler la dynamique entrepreneuriale des jeunes docteurs et pour mieux accompagner le développement de start-up deeptech en lien avec les établissements de recherche publics, ainsi que leur écosystème de valorisation. Les doctorants et les docteurs potentiels candidats sont accompagnés par la SATT SAYENS et par l'incubateur de la recherche publique DECA BFC. La DRARI accompagne les lauréats vers le concours i-Lab.

En 2023, le grand prix i-PhD a été décerné à Julien Dufourmantelle pour le projet Coagu'capt consistant en la mise au point d'un capteur de suivi de la coagulation du lait. Ce projet a impliqué l'université de Franche-Comté, le CNRS, Supmicrotech-ENSMM et l'UTBM.

Par ailleurs, il y a eu deux lauréats régionaux du concours i-PhD 2023 :

- Laura Carballido pour le projet Smart in pack consistant en la conception de capteurs pour emballages afin de suivre la péremption des aliments. Ce projet a été réalisé avec l'université de Bourgogne et l'Institut Agro Dijon.
- Mathieu Goncalves-Venturelli pour le projet Materis-clinical, impliquant l'université de Franche-Comté, l'Inserm et EFS-BFC. Il s'agit, à travers ce projet, de développer une immunothérapie cellulaire du carcinome hépatocellulaire.

Le concours I-Lab France 2030

Il consiste en un dispositif de soutien aux projets innovants et de valorisation des résultats de la recherche publique à travers la création d'entreprises deep Tech.

Pour l'édition 2023, le secrétariat technique régional composé de BPI France, la DRARI et la DREETS a présélectionné 4 projets à fort potentiel technologique issus de la recherche (sur 9 projets soumis) dans tous les domaines : santé, hydrogène, matériaux et télécommunications.

Deux projets ont été lauréats de ce dispositif :

- Le projet MAGNETO : il consiste en une solution « clé en main » de réacteur catalytique permettant la récupération et la réutilisation des nano-catalyseurs métalliques
- Le projet CLHYNN : il accélère et permet durablement la transition énergétique vers une mobilité verte, avec ses piles à hydrogène sans platine et leurs propres sources d'hydrogène vert.

Le déploiement des dispositifs France 2030 à l'échelle de la région

Le déploiement des dispositifs France 2030 et le suivi sont assurés en partenariat avec la DREETS. La DRARI représente le rectorat au sein du comité des référents France 2030 piloté par la SGAR. La DRARI est plus particulièrement en charge de la promotion et du suivi des projets dans le domaine de l'ESRI.

Quelques exemples, par filière, des dispositifs retenus :

- Hydrogène et mobilité durable : Sur les 19 programmes et équipements prioritaires de recherche (PEPR) Accélération Hydrogène décarboné lauréats au niveau national, la région BFC participe à 7 projets et en pilote deux par l'intermédiaire de l'Institut FEMTO-ST, le

centre de ressources techniques et scientifiques FC-Lab et le laboratoire interdisciplinaire Carnot de Bourgogne. La région se pose en leader dans le domaine de l'utilisation de la pile à combustible.

- 📁 Agriculture et alimentation : Le projet HARMi portant sur l'étude et l'exploitation du monde microbien, lauréat de l'appel à projet ExcellenceS, implique 250 chercheurs, soit 14 millions euros de subvention afin de créer un centre d'excellence avec une influence internationale. L'objectif est de mieux comprendre et d'utiliser les communautés microbiennes afin de faire face aux enjeux majeurs de la société (réduction de l'émission de gaz à effet de serre, production agricole, transformation des aliments, bioremédiation des déchets, etc.).
- 📁 Santé-Biothérapie : La région est lauréate d'un projet du grand défi biomédicaments : le projet « Stella » Stem cell differentiation evaluation on line : financé à hauteur de 1,5 M€ et porté par l'Etablissement français du sang (EFS) en région. La Plateforme d'Innovation en BioThérapies (PIBT) de l'EFS BFC a obtenu le label « Intégrateur industriel » du Grand Défi BioProduction.
- 📁 Électronique/quantique/intelligence artificielle : A travers la centrale de technologie Mimento, la région participe au PEPR électronique doté au niveau national de 86 M€. En région, la thématique est le développement de composants neuromorphiques pour l'intelligence artificielle embarquée.



La SATT SAYENS et l'incubateur DECA-BFC

La Société d'accélération du transfert de technologies (SATT) SAYENS est le dispositif de référence entre la recherche académique et les secteurs économiques pour la valorisation des résultats de la recherche et le transfert de technologie. La DRARI participe au conseil d'administration et suit avec attention les réalisations de la SATT en matière de maturation des résultats de recherche. La SATT a été lauréate des appels à projets Booster du PIA3 et Prématuration/maturation de France 2030.

L'incubateur DECA-BFC est un dispositif d'entrepreneuriat académique bien ancré sur le territoire, devenu l'outil incontournable de la valorisation entrepreneuriale à disposition des 8 établissements ESR fondateurs. Avec le travail entrepris depuis trois années, l'incubateur académique régional DECA-BFC est devenu un acteur incontournable de l'écosystème de

l'innovation. Avec entre autres, 115 projets de start up depuis sa création, une équipe resserrée et compétente, un soutien affirmé de la région, l'incubateur séduit désormais des candidats en dehors des frontières de la région. Parmi les faits marquants de 2023, l'accompagnement DECA-Challenge-I-Lab des candidats au concours d'innovation I-Lab est une véritable réussite avec deux lauréats en 2023.

Le projet Pôle Universitaire d'Innovation (PUI)

L'appel à projet PUI France 2030 a été publié le 7 décembre 2022. La date de dépôt des projets a été fixée au 20 janvier 2023. Dans le temps imparti, un groupe de travail piloté par la Comue UBFC et composé de représentants de l'uB, de l'uFC, de l'incubateur DECA-BFC, ainsi que de la SATT SAYENS, a été créé pour rédiger le projet. La DRARI a accompagné la démarche et veille au bon respect des recommandations de l'appel à projet.

Deux objectifs principaux sont assignés aux PUI :

- Accroître l'efficacité et l'efficience des actions de soutien à l'innovation (recherche partenariale, transfert de technologie et entrepreneuriat) au sein du site.
- Augmenter et accélérer le flux de projets d'innovation émergeant des laboratoires de recherche et améliorer le taux de conversion vers l'innovation de ces projets notamment par la création de start-up deeptech.

Le dispositif de convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE)

Ce dispositif a pour objectif de :

- Favoriser la recherche partenariale publique-privée ;
- Placer les doctorants dans des conditions d'emplois.

En 2023, 20 entreprises implantées en Bourgogne-Franche-Comté ont bénéficié de financement CIFRE. D'autre part, 23 laboratoires régionaux sont impliqués dans une convention CIFRE avec une entreprise.

Renforcement des liens entre science et société - Fête de la Science

La fête de la Science est une action nationale dont l'objectif est la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle afin de susciter l'intérêt du grand public et des vocations chez les jeunes pour les sciences et la technologie.

Cette action permet le financement hors CPER de la Fête de la science en région. Ce financement est attribué à l'association « Pavillon des Sciences, Centre de Culture Scientifique, Technique et Industriel (CCSTI) de Bourgogne-Franche-Comté ». Cette association est désormais le seul Centre de Culture Scientifique, Technique et Industriel labellisé en Bourgogne-Franche-Comté. Elle anime la Fête de la Science chaque année depuis 2004.

Le montant des crédits alloués en 2023 par le MESR pour la Fête de la science est de 62 000 €, soit une reconduction du montant attribué en 2022.

Le financement lié au CPER Equipement recherche

Le soutien porte sur des projets de recherche qui intègrent l'achat d'équipements scientifiques renforçant les infrastructures de recherche en lien avec la feuille de route nationale et des infrastructures émergentes ou d'équipements d'excellence (Equipex). L'aide porte également sur les services et infrastructures numériques à la demande du MESRI pour favoriser la mutualisation à l'échelle de la région.

Les projets financés en 2023 concernent :

- L'acquisition de l'équipement Focus Ion Beam plateforme nanofabrication permettant une jouvence d'appareil et la montée en gamme de l'offre technologique
- L'acquisition d'équipements permettant d'augmenter les capacités en termes de radiochimie et d'élaboration de composés radiopharmaceutiques pour l'imagerie moléculaire et la radiothérapie interne vectorisée
- L'acquisition d'un automate trieur permettant de trier de manière stérile les cellules avant de les à mettre en culture
- L'acquisition de matériels visant à renforcer le potentiel de recherche et d'innovation de cette plateforme en matière de robotisation haut débit et d'imagerie.

Le financement relatif au CPER Innovation

Le volet Innovation du CPER est dédié aux structures labellisées par le MESRI que sont les Centres de ressources technologiques (CRT) et les plateformes technologiques (PFT). L'aide a consisté en un soutien à la fois des dépenses d'investissement en équipement et d'animation du réseau des structures labellisées. La démarche de la DRARI a contribué à la constitution d'un écosystème d'innovation organisé autour des sites universitaires, en portant une attention particulière aux outils à destination des petites et moyennes entreprises.

Les projets financés en 2023 sont les suivants :

- L'animation des CRT et PFT de Bourgogne-Franche-Comté par la SATT Sayens (58 000 €)
- L'acquisition d'équipements dédiés au développement de l'offre de service dans les domaines de l'extrusion et de la fermentation en milieu solide, installés au sein de la halle technologique sur le campus de l'uB (80 000 €)
- L'acquisition d'une machine d'impression 3D de matériau céramique au sein de la PFT 3D de l'IUT Le Creusot (80 000 €)

L'ensemble des crédits CPER prévus en cette année 2023 ayant été engagés dans les temps, 380 000 € complémentaires ont été notifiés afin de financer deux équipements supplémentaires pour le projet Culturomix de INRAE.

PERSPECTIVES 2024

[PERSPECTIVES DRES]

Pôle formation et vie universitaire

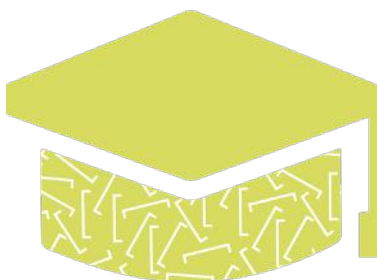
Les principales perspectives du pôle sont de :

- Poursuivre la dynamique de dématérialisation des procédures pour les établissements supérieurs d'enseignement privé
- Consolider le suivi de ces mêmes établissements privés, le contrôle de leur communication et mettre à jour en lien avec les services académiques des deux rectorats les bases de données afin de fiabiliser la liste régionale des établissements assujettissants et bénéficiaires dans le cadre de la CVEC
- Mener à bien les élections des usagers du CROUS et le renouvellement de la composition de son conseil d'administration
- Étudier la possibilité de dématérialiser entièrement la procédure de diplomation (signature numérique)

Pôle contrôle juridique et financier

Les principales perspectives du pôle sont de :

- Poursuivre et intensifier l'accompagnement de proximité des établissements dans les domaines financier, budgétaire et juridique (envisager la mise en place de temps communs de rencontre et d'échanges avec les services juridiques, continuer à apporter un appui ciblé aux établissements, conserver un rythme régulier de points avec les établissements sur la question du contrôle interne en particulier)
- Mener à bien l'instruction des contrats d'objectifs, de moyens et de performance des vagues 2 et 3
- S'approprier la nouvelle plateforme d'indicateurs financiers INFINOE
- Poursuivre le contrôle juridique des fondations de la région académique
- Réunir une à deux fois par an l'ensemble des directions juridiques des établissements afin de partager les points d'actualité, de les alerter sur les enjeux et de pouvoir initier un réseau métier



[PERSPECTIVES DRARI]

Mise en œuvre du projet PUI et suivi

Le PUI-UBFC fait partie des 5 PUI en phase d'amorçage. Il s'agit désormais de démontrer la capacité à optimiser la structuration du site BFC en matière d'innovation d'ici l'étape d'évaluation fin 2024. La DRARI BFC a pour mission de présider le comité territorial de suivi qui comprend également un représentant de l'ANR, de la DREETS et de BPI France. Il s'agira notamment d'apprécier le rythme de déploiement des actions et la progression des indicateurs.

Mise en place du comité stratégique pour les PFT

Cette démarche vise à atteindre les dix PFT en région académique. Il s'agit de proposer une stratégie de communication, de développer une offre globale notamment en associant plusieurs PFT, d'animer le réseau des PFT, ainsi que de créer du lien avec les CRT et les CMQ. Ce travail est réalisé conjointement avec la DRAFPIC.



[POUR PLUS D'INFORMATIONS]

ce.dresri@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr
<https://www.ac-besancon.fr/enseignement-superieur-recherche-et-innovation-123512>

LA DÉLÉGATION RÉGIONALE ACADÉMIQUE À LA JEUNESSE, À L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS (DRAJES)

La Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports a été créée au 1^{er} janvier 2021. Elle est issue de la réforme de l'organisation territoriale de l'État (OTE) qui a vu les services en charge des politiques de jeunesse, d'engagement, de vie associative et de sport, installés en DRDJSCS, rejoindre les services de la Région académique Bourgogne-Franche-Comté.

La DRAJES a conservé une organisation autour de trois grands pôles : un pôle Jeunesse, engagement et vie associative (JEVA) chargé de la mise en œuvre des politiques d'engagement, de vie associative et de jeunesse, un pôle sport en charge du développement des politiques sportives afin, notamment, de permettre l'accès au sport au plus grand nombre et un pôle formation, certification et emploi, en charge de la délivrance des diplômes dans le champ de l'animation, du sport et du développement de la qualification dans ce même champ.

Conformément aux perspectives dressées dans le bilan 2022, la DRAJES a renforcé l'accompagnement de la montée en puissance de l'animation territoriale autour des Jeux Olympiques et Paralympiques. Plus concrètement, en 2022, 33 projets ont été financés par la DRAJES pour un montant total de 166 797 € et ce afin d'accompagner les actions locales et favoriser la pratique de l'activité physique et sportive pour toutes et tous.

Développement de la pratique sportive et déploiement maintenu d'une politique d'appui aux équipements sportifs

Annoncées par le président de la République en avril 2022, les « deux heures hebdomadaires supplémentaires d'activité physique et sportive pour les collégiens » ont pour finalité de soutenir la pratique sportive des collégiens qui connaissent, entre 11 ans et 14 ans, un décrochage significatif de la pratique sportive. Pour la rentrée 2023, ce dispositif est déployé dans 700 collèges volontaires dont 38 en Bourgogne-Franche-Comté. La DRAJES a accompagné la mise en place de ce dispositif dans les départements en appuyant au quotidien les SDJES et en animant tous les quinze jours des réunions de mutualisation des pratiques.

Hors milieu scolaire, le déploiement du PASS SPORT – aide financière de 50 € pour toute prise de licence au sein d'une association sportive – a été étendu. En 2023, sous le pilotage de la DRAJES, 54 459 PASS ont été délivrés en Bourgogne-Franche-Comté concernant 3 482 structures sur toute la région.

Enfin, en 2023, la DRAJES a poursuivi l'accompagnement du déploiement du programme des 5 000 terrains de sport dotés d'une enveloppe financière dédiée, s'élevant au niveau régional à 3 314 000 €. Au total, en 2023, 138 projets ont ainsi été déposés sur toute la région et 91 ont pu être financés.

Sécurisation renforcée des pratiquants sportifs

Un travail de réseau régional, pour les agents en charge de la réglementation et des contrôles au sein des services départementaux, a été mis en place par la DRAJES - qui a notamment organisé différentes visioconférences sur des thématiques en lien avec ces missions régaliennes.

Le rôle de la DRAJES a été d'accompagner et d'appuyer tout au long de l'année les services départementaux dans la conduite des enquêtes administratives et dans leur réalisation des contrôles en fonction de leurs besoins par :

- la rédaction de modèles, de guides ou d'outils juridiques
- un appui comme conseiller juridique dans la mise en œuvre de la procédure (aide à la rédaction des arrêtés, des mémoires en défense, des procès-verbaux d'audition, etc.)
- la mise en place d'un réseau de réflexion régionale autour de ces procédures (réunions thématiques)
- la conduite par elle-même des enquêtes administratives en cas de nécessité (problème d'effectif ou de compétence au sein d'un SDJES, question de probité, impartialité, etc.).

Une formation de deux journées (14h) a été mise en place par la DRAJES sur « La conduite des enquêtes administratives : du traitement du signalement à la rédaction éventuelle du mémoire en défense ». Elle a regroupé près de 40 participants.

Maintien du soutien à l'insertion sociale et professionnelle dans le sport

La DRAJES se classe 7e en diplômes délivrés (1 339) et 5e en contrats d'apprentissage pour les formations Jeunesse et Sport en France. En 2023, 110 habilitations ont été accordées à 30 organismes de formation pour des métiers du sport (2/3) et de l'animation (1/3). La valorisation des acquis d'expérience (VAE) a permis de recevoir 67 dossiers, avec 46 candidats présentés devant un jury : 21 ont validé leur diplôme entièrement et 9 partiellement.

Accompagnement accru à la vie associative

Cet accompagnement de la vie associative par la DRAJES s'est fait par différents leviers et moyens, notamment par la mise en place par la DRAJES du Fonds de Développement à la Vie Associative (FDVA).

Le FDVA est l'un des principaux outils de financement de la vie associative. Deux volets le constituent : « la formation des bénévoles » et le « Fonctionnement et actions innovantes ».

- En matière de formation des bénévoles, le FDVA doit permettre à ceux qui sont régulièrement impliqués dans le projet associatif, d'acquérir ou d'approfondir des compétences par la formation

de manière à prendre sereinement et efficacement des responsabilités ou tout simplement de s'engager durablement. Les associations du secteur sportif ne peuvent prétendre à ce dispositif.

- Le volet « fonctionnement – actions innovantes », dans la suite de l'ancienne « réserve parlementaire » contribue à l'attribution de concours financiers pour le financement global de l'activité d'une association ou la mise en œuvre de projets ou d'activités qu'elle a initiés, définis et mis en œuvre dans le cadre du développement de nouveaux services à la population.

En 2023, le FDVA « Formation des bénévoles » a soutenu 67 associations avec un budget de 119 000 euros, incluant une dotation du Conseil Régional de 25 000 euros. Une dotation annuelle restante de 30 000 euros a été attribuée à 13 associations dans le cadre d'une CPO triennale.

Avec une dotation initiale de 1 441 707 euros et deux dotations complémentaires de 1 164 711 euros des « comptes inactifs », le volet « Fonctionnement – action innovante » 2023 a subventionné 1168 associations, soit 67% des demandes. Le secteur sportif représente 46% des subventions, suivi par le secteur culturel, puis le secteur social.

Consolidation de l'engagement citoyen des jeunes par le Service nationale Universel (SNU)

Consolidation de l'engagement citoyen des jeunes par le Service nationale Universel (SNU)

2023 a été la cinquième année de la mise en œuvre territoriale SNU en Bourgogne-Franche-Comté.

Avec des évolutions :

- Des séjours prévus sur des temps de vacances mais également des temps scolaires (juin),
- Des affectations extrarégionales pour les jeunes volontaires (régions AURA, Occitanie, Guadeloupe (départs/arrivées), IDF et grand Est (arrivées))
- Un recours aux appels d'offres (marchés publics) régionaux pour le choix des centres d'accueil SNU pour l'hébergement et la restauration et/ou à des délégations de gestion globale
- La mise en place à la rentrée scolaire d'un nouveau dispositif « classes et lycées engagés », complémentaires des séjours individuels hors temps scolaire. Cette nouvelle labellisation l'inscrit formellement dans le temps scolaire et l'inscrit ainsi dans un continuum d'apprentissage.

1978 jeunes volontaires ont participé au séjour de cohésion, soit 85% des inscrits. Près de 380 encadrants ont été mobilisés pour l'organisation et le déroulement des séjours de cohésion en région BFC. Les séjours se sont déroulés majoritairement dans des établissements scolaires (EPL ou LEGTA). Les modalités de gestion sont contractualisées avec la signature d'une convention tripartite (Conseil Régional, Rectorat de région académique et établissement).



PERSPECTIVES 2024

Renforcer la continuité éducative

La région académique poursuivra l'objectif de favoriser l'émancipation de la jeunesse et le renforcement de la cohésion et de la mixité sociale ;

La continuité éducative s'appuie sur les dispositifs mis en œuvre dans le cadre de l'éducation populaire, en complémentarité avec le temps scolaire. L'objectif est de renforcer le dialogue entre les acteurs éducatifs afin de permettre la mise en synergie des dispositifs éducatifs qui jalonnent le parcours de vie de l'enfant et du jeune.

Dans plusieurs départements des initiatives locales existent et aboutissent souvent à la fois à une meilleure connaissance des acteurs éducatifs et à un partage des enjeux éducatifs du territoire.

Dès 2024, la DRAJES conduira une réflexion, avec l'ensemble des SDJES, sur la manière de mieux articuler les projets éducatifs territoriaux avec les autres dispositifs. Une évaluation de l'impact de ces projets dans les territoires et la mise en avant d'initiatives locales pourraient permettre de relancer une dynamique sur cette politique publique avec la volonté de consolider la continuité éducative. Cette réflexion devra conduire à un plan d'action pour renforcer la continuité éducative sur l'ensemble de la région académique sur la période 2025-2027.

Déployer la Grande Cause Nationale (GCN) et maintenir l'appui à l'animation territoriale des jeux olympiques et paralympiques (JOP)

En juillet 2022, le Président de la République a décidé de faire de la promotion de l'Activité Physique et Sportive la Grande Cause Nationale de l'année 2024.

La GCN 2024 a ainsi pour objectif de mettre le sport au cœur des politiques publiques, de mobiliser l'ensemble des acteurs pour valoriser la place du sport dans notre société et d'inciter les Français à faire davantage d'activité physique et sportive.

La conférence régionale du sport aura pour mission d'attribuer, en lien avec la DRAJES, le label « GCN » à tous les projets visant à :

- Encourager la pratique sportive auprès des publics qui en sont les plus éloignés
- Renforcer l'égalité d'accès au sport pour tous
- Encourager le rapprochement entre culture et sport
- Affirmer le rôle sociétal du sport

Les actions soutenues dans le cadre des célébrations des JOP pourront être labellisées dès l'instant où elles répondent au moins à l'un des critères susmentionnés.

La conférence régionale sera également en charge d'identifier et de porter un projet de grande envergure à dimension régionale. Cette action devra être particulièrement visible et symbolique pour les citoyens du territoire.

Plusieurs actions seront également à décliner au niveau régional telles que :

- Le « défi 30 minutes » qui sera lancé tous les 30 du mois ;
- Les journées « Pour une France en forme » ;
- La tournée au sein des écoles de l'équipe de France des 30' d'activité physique quotidienne, etc.

En outre, le plan d'animation territoriale JOP24 de BFC va être actualisé et renforcé. Différentes actions seront conduites en 2024 s'inscrivant dans le cadre de la célébration des temps forts nationaux des JOP 2024 (semaine olympique et paralympique, relais de la flamme, etc.) et permettre de faire de cet événement une fête populaire :

📁 Une mobilisation des services autour du passage de la flamme olympique

Trois départements de la région ont répondu favorablement au passage de la flamme olympique : le Doubs, le 25 juin, l'Yonne, le 11 juillet et la Côte-d'Or, le 12 juillet 2024. Tout au long du passage, des animations seront organisées. Chaque département a mis en place un comité territorial regroupant collectivités partenaires, mouvement sportif et services de l'État. Les SDJES des départements concernés doivent être associés à ces instances pilotées par les préfets, afin d'être informés des animations envisagées dans ce cadre.

📁 Une journée de rassemblement des volontaires en service civique

Le 5 avril 2024, durant la semaine olympique et paralympique, 150 jeunes volontaires en service civique, qui conduisent une mission dans le champ du sport, seront réunis au CREPS de Bourgogne-Franche-Comté pour une journée sur le thème des JOP24.

📁 202 400 € pour favoriser l'émergence de projets dans les territoires

Il est envisagé le lancement d'un appel à projets de 202 400 € cofinancés à 50 % par le Conseil régional et l'État pour accompagner les territoires dans la célébration des JOP.

📁 Un village olympique itinérant dans les territoires

Afin de proposer, une animation des territoires ruraux pendant les JOP, la DRAJES, le comité régional olympique et sportif, ainsi que les ligues sportives travaillent à la création d'un village olympique itinérant, déployé, au moins une fois, sur chaque département de la région académique. Ce village permettra aux familles de venir découvrir et pratiquer des sports olympiques et paralympiques.

Étendre le déploiement du Guid'Asso

Guid'Asso vise à structurer un réseau d'acteurs et de dispositifs pour les associations localement. Chaque région et département dispose d'un binôme pour piloter et animer ce réseau : au niveau régional, le Mouvement associatif et la DRAJES (DRVA), et au niveau départemental, une association partenaire et le SDJES (DDVA).

La première étape consiste à réaliser un diagnostic territorial pour identifier les besoins, définir les priorités et axes d'actions. Les acteurs sont ensuite référencés et peuvent obtenir une labellisation selon quatre missions : orientation, information, accompagnement généraliste et spécialiste.

Début 2024, un appel à manifestation d'intérêt sera lancé pour labelliser les points « Guid'Asso » dans deux départements, avec l'objectif d'une couverture régionale totale. Les 74 postes du Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire en 2024 devraient aider à atteindre l'objectif de simplification associative.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

ce.drajes.accueil@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr

<https://www.ac-dijon.fr/jeunesse-engagement-et-sports-124630>

<https://www.ac-besancon.fr/jeunesse-engagement-et-sports-121485>

LE SERVICE INTER- ACADÉMIQUE JURIDIQUE

Créé au 1^{er} janvier 2022 en application de l'article R.222-36-4 du code de l'éducation, le Service inter-académique juridique (SIAJ) a pour principales missions d'apporter un conseil et une expertise juridique aux services académiques, inter académiques et régionaux, d'instruire les demandes de protection fonctionnelle des agents, d'assurer la mise en œuvre de cette protection et de défendre devant les tribunaux administratifs et les cours administratives d'appel les décisions prises par les autorités académiques.

L'année 2023 confirme l'accroissement très significatif des recours contentieux observé en 2022

Avec 122 requêtes déposées par des agents ou des usagers de la région académique et communiquées au SIAJ par les juridictions administratives en 2023, l'activité contentieuse du service se maintient pour la deuxième année consécutive à un niveau élevé (+ 36 % par rapport à l'année 2021).

Les litiges relatifs à l'instruction en famille ont constitué en 2023 le principal motif de contentieux, représentant 20% des recours enregistrés.

L'augmentation très forte des procédures d'urgence constatée en 2022 (+ 125% par rapport à 2021) se confirme, les requêtes en référé constituant 21% de l'ensemble des recours contentieux exercés en 2023 par les agents ou les usagers. Cette tendance témoigne de la volonté croissante des requérants d'obtenir sous un délai très bref une décision du juge administratif, même si celle-ci ne revêt qu'un caractère provisoire au stade du référé, dans l'attente du jugement au fond. Ces nombreux référés d'urgence ont nécessité une forte mobilisation et une grande réactivité des agents du SIAJ pour assurer tout au long de l'année, dans des délais très contraints, la défense des intérêts de l'Etat devant le juge des référés.

Un niveau toujours élevé de demandes de protection fonctionnelle en 2023

La protection fonctionnelle bénéficie notamment aux agents ayant été victimes d'atteintes (agressions physiques ou verbales, dégradations de biens, etc.) dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions. Lorsqu'elle est accordée, cette protection peut notamment se traduire par un accompagnement juridique (assistance d'un avocat dans une procédure pénale par exemple).

Pour faciliter les démarches des agents désireux d'obtenir cette protection, le SIAJ a mis à disposition une adresse mail de saisine dédiée ainsi que des trames de demandes de protection préremplies, disponibles sur les portails intranet PIA et ASPRO.

Confirmant une tendance déjà observée les deux années précédentes, l'année 2023 enregistre un afflux important de demandes de protection fonctionnelle au sein de la région académique. Ainsi le SIAJ a été saisi en 2023 de 193 demandes de protection contre 197 en 2022 et 144 en 2021. Sur l'ensemble de ces demandes, 77% (70% en 2022) ont été déposées par des enseignants du 2nd ou

du 1er degré, ces derniers étant majoritairement représentés. Dans 83% des cas, les demandes soumises au SIAJ faisaient suite à des atteintes morales (insulte, menace, diffamation, etc.) dont les agents ont été victimes. L'autorité académique a réservé une réponse favorable à 95% de ces demandes de protection.

Développement d'actions de formation en direction des services académiques

Dans le cadre de l'appui qu'il fournit aux services académiques et de sa mission de diffusion d'une culture juridique, le SIAJ conçoit et propose depuis la rentrée 2022 des webinaires visant à répondre aux questions juridiques que les activités conduites par les services académiques soulèvent le plus fréquemment. Parmi les différents cadres juridiques traités sous forme de webinaires en 2023 : l'exercice de l'autorité parentale en milieu scolaire, l'orientation des élèves, le cumul d'activités des agents publics. A l'issue de chacun de ces webinaires, le SIAJ produit et met à disposition des services une fiche de synthèse accessible sur les portails intranet PIA et ASPRO.

Le SIAJ a par ailleurs été ponctuellement associé en 2023, au sein de la région académique, à des sessions de formation en présentiel portant sur différents thèmes comme la protection fonctionnelle, les droits et obligations des fonctionnaires, les sources du droit et les actes administratifs.

Renforcement de la veille juridique et de la diffusion du droit

Depuis la rentrée 2022, le SIAJ, soucieux de renforcer la veille juridique et de contribuer à la diffusion du Droit, diffuse régulièrement une lettre d'information ainsi qu'une revue de presse juridique.

La lettre d'information du SIAJ, adressée aux services académiques et aux EPLE, apporte des éclairages ponctuels sur des thématiques juridiques précises en lien avec l'activité des services ou celle des EPLE, telles que, s'agissant de l'année 2023, les règles de surveillance des élèves usagers des transports scolaires, l'articulation entre disponibilité et activité professionnelle, la rupture conventionnelle ou le cadre réglementaire des réunions d'information syndicale.

En complément de sa lettre d'information, la revue de presse juridique du SIAJ, élaborée à partir des articles des principales revues juridiques (AJDA, AJFP, LIJ, RFDA, etc.), recense les articles et décisions de justice susceptibles de présenter un intérêt pour les services académiques et leurs responsables ou d'avoir une incidence sur leurs activités. Elle est régulièrement diffusée aux services académiques.

PERSPECTIVES 2023

La diversification des webinaires juridiques

De nouveaux webinaires seront proposés aux services académiques, traitant notamment de la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires et de l'affectation des élèves.

Un renouvellement en matière d'information juridique et de diffusion du droit

La lettre d'information du SIAJ abordera en 2024 notamment la question de la situation juridique de l'enseignant titulaire sur zone de remplacement, le fonctionnaire stagiaire et le temps partiel ou encore les missions s'inscrivant dans le prolongement du service des enseignants.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

ce.siaj@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr

ANNEXE 1

GLOSSAIRE DES SIGLES EMPLOYÉS

AFEST : Action de formation en situation de travail
AGT : Alimentation goût tourisme
AMF : Automobile et mobilités du futur
AMI : Appel à manifestation d'intérêt
ANR : Agence nationale de la recherche
ARS : Agence régionale de santé
CAEN : Conseil académique de l'Éducation nationale
CAFOC : Centre académique de formation continue
CAVL : Conseil académique de la vie lycéenne
CDEAC : Comités départementaux de l'éducation artistique et culturelle
CEMEA : Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation actives
CFA : Centre de formation d'apprentis
CIFR : Convention industrielle de formation par la recherche
CIO : Centre d'information et d'orientation
CJF : Contrôle juridique et financier
CLE : Classes et lycées engagés
CLEMI : Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'informations
CPER : Contrat de plan État-Région
CPGE : Classes préparatoires aux grandes écoles
CRAAES : Commission régionale académique d'accès à l'enseignement supérieur
CRCMQ : Coordination régionale des campus des métiers et des qualifications
CRCN : Cadre de référence des compétences numériques
CREFOP : Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle
CROUS : Centre régionale des œuvres universitaires et scolaires
CRT : Centre de ressources technologiques
DAF : Direction des affaires financières
DDFPT : Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques
DDVA : Délégué départemental à la vie associative
DEC : Direction des examens et concours
DGESCO : Direction générale de l'enseignement scolaire
DPD : Délégué à la protection des données
DPGEC : Document prévisionnel de gestion des emplois et des crédits de personnel
DRAA : Direction régionale académique des achats
DRAAF : Direction régionale académique de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DRAC : Direction régionale des affaires culturelles
DRAEAC : Délégation régionale académique à l'éducation artistique et culturelle
DRAFPIC : Délégation régionale académique à la formation professionnelle initiale et continue
DRAIO : Délégation régionale académique à l'information et à l'orientation
DRAJES : Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports
DRAREIC : Délégation régionale académique aux relations européennes, internationales et à la coopération
DRARI : Délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation
DREETS : Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

DRES : Délégation régionale à l'enseignement supérieur
 DRESRI : Délégation régionale à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation
 DRI : Direction régionale de l'immobilier
 DRNE : Délégation régionale académique au numérique pour l'éducation
 DRVA : Délégué régional à la vie associative
 DSDEN : Direction des services départementaux de l'Éducation nationale
 DSI : Direction des systèmes d'information
 DSIIA : Direction des systèmes d'information inter académique
 EAC : Éducation artistique et culturelle
 EAFC : École académique de la formation continue
 EFS : Établissement français du sang
 EMI : Éducation aux médias et à l'information
 ENF : Environnements numériques de formation
 ENSAM : École nationale supérieure d'arts et métiers
 ENSMM : École nationale supérieure de mécanique et des microtechniques
 EPLE : Établissement public local d'enseignement
 EPSCP : Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel
 EREA : Établissement régionaux d'enseignement adapté
 ERUN : Enseignant référent pour les usages du numérique
 ESR : Enseignement supérieur et recherche
 BFC : Bourgogne-Franche-Comté
 EVOFIA : Évolution de l'offre de formation du secteur des agroéquipements
 FAM : Fonds académiques de mutualisation
 FDVA : Fonds de développement à la vie associative
 FSE : Fonds social européen
 FVU : Formation et vie universitaire
 GIP FCIP : Groupement d'intérêt public formation et certification pour l'insertion professionnelle
 GIP FTLV : Groupement d'intérêt public formation tout au long de la vie
 GPDS : Groupes de prévention du décrochage scolaire
 GRÉTA : Groupement d'établissements publics locaux d'enseignement
 GT : Groupe de travail
 IA DASEN : Inspecteur d'académie – Directeur académique des services de l'Éducation nationale
 IA IPR : Inspecteur d'académie – Inspecteur pédagogique régional
 IA : Intelligence artificielle
 IAN : Interlocuteurs académiques du numérique
 IFSI : Institut de formation en soins infirmiers
 INRAE : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
 INSPE : Institut national supérieur du professorat et de l'éducation
 IRE : Ingénieurs régionaux pour l'équipement
 ITIP : Industrie technologique innovante et performante
 IUT : Institut universitaire technologique
 JOP : Jeux Olympiques et Paralympiques
 JOUE : Journal officiel de l'Union européenne
 LEGTA : Lycée d'enseignement général et technologique agricole
 LP : Lycée professionnel
 LPO : Lycée polyvalente
 MENJ : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
 MESRI : Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

MIA : Modules Interactifs Adaptatifs
MLDS : Mission de lutte contre le décrochage scolaire
MSI : Microtechniques et systèmes intelligents
ODICE : Ordinateur commandé par l'État
OF : Obligation de formation
OTE : Organisation territoriale de l'État
OVE : Observatoire de la vie étudiante
PAE : Parcours ambition emploi
PAFI-TDO : Parcours aménagé de formation initiale – tous droits ouverts
PEPR : Programme et équipement prioritaire de recherche
PETR : Pôle d'équilibre territorial et rural
PFMP : Période de formation en milieu professionnel
PFT : plateformes technologiques
PRAF : Programme académique de formation
PREAC : Pôle de ressources pour l'éducation artistique et culturelle
PSAD : plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs
RBDE : Responsable de bureau des entreprises
RCE : Responsabilités et compétences élargies
REE : Relation école-entreprise
REP : Réseaux d'éducation prioritaire
RGPD : Règlement général sur la protection des données
RH : Ressources humaines
RRUPN : Référents pour les ressources et usages pédagogiques numériques
SDJES : Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports
SEGPA : Section d'enseignement général et professionnel adapté
SG : Secrétaire général
SGA : Secrétaire général adjoint
SGAR : Secrétariat général pour les affaires régionales
SGRA : Secrétariat général de Région académique
SIAJ : Service inter académique juridique
SNEE : Socle numérique dans les écoles élémentaires
SNU : Service national universel
SRESRI : Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
STVE : Schéma territoriale de la vie étudiante
TED-i : Travailler ensemble à distance et en interaction
TNE : Territoire numérique éducatif
UB : Université de Bourgogne
UBFC : Université de Bourgogne-Franche-Comté
UEE : Unité d'enseignement externalisée
UFA : Unités de formation par apprentissage
UFC : Université de Franche-Comté
UFR STGI : Unité de formation et de recherche Sciences, techniques et gestion de l'industrie
UGA : Union des groupements d'achats
UIMM : Union des industries et métiers de l'industrie
ULIS : Unités localisées pour l'inclusion scolaire
UPE2A : Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants
UTBM : Université de technologie de Belfort-Montbéliard
VRAI : Village ressource apprenant international
VSS : Violences sexistes et sexuelles

ANNEXE 2

TROMBINOSCOPE DES RESPONSABLES DES SERVICES RÉGIONAUX

Secrétariat général de la Région académique



Jean-Luc ROSSIGNOL

Secrétaire général de la Région académique

Bourguignon-franc-comtois, docteur habilité à diriger des recherches en sciences de gestion, il est Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche détaché dans les fonctions de secrétaire général de la Région académique depuis le 1^{er} janvier 2020.



Myriam FRITZ LEGENDRE

Secrétaire générale adjointe

Docteure en droit public, Attachée principale, elle a passé onze ans au conseil départemental de la Côte-d'Or (protection de l'enfance, politiques personnes en situation de handicap, personnes âgées, protection maternelle et infantile). Directrice des politiques et pratiques des relations européennes et internationales aux CEMEA nationaux pendant deux ans, puis Directrice des CEMEA Bourgogne pendant cinq ans. Elle est évaluatrice et experte référente pour l'agence Erasmus plus France dans le champ scolaire depuis 2014.



Émilie SALASC

Chargée de mission

Titulaire d'un LL.M (master) en droit international public, elle intègre l'IRA de Bastia en septembre 2017 puis rejoint le ministère de la Culture en septembre 2018. Elle y occupe les fonctions de chargée de mission au sein du bureau de la législation de la sous-direction des affaires juridiques du Secrétariat général jusqu'en août 2021. Depuis le 1^{er} septembre 2021, elle fait partie de l'équipe du Secrétariat général de la Région académique.



Martine DE VECCHI

Asistante de direction

Assistante de direction au secrétariat des affaires régionales depuis mai 2016 puis au Secrétariat général de la Région académique depuis le 1^{er} janvier 2020, elle a exercé auparavant dans un service de gestion de personnels au Rectorat de Besançon.

Direction régionale académique des achats



Sophie VACHENC

Directrice des achats

Dans le domaine de l'achat public depuis onze ans, elle a travaillé en tant que chargée des achats et des marchés publics dans des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche comme Agrosup Dijon et l'INRAE. Elle intègre le Rectorat de Dijon en 2017 comme cheffe de bureau responsable de la cellule académique des achats et obtient la certification d'acheteur expert labellisée par la Direction des achats de l'état (DAE) en 2018.

Délégation régionale académique à l'éducation artistique et culturelle



Éric GADY
Délégué régional

Professeur agrégé d'histoire dans les Académies de Paris, Amiens, Lyon puis Dijon, docteur en histoire contemporaine (diplomatie culturelle), il devient DAAC de l'Académie de Dijon en avril 2015.



Stéphanie BARBIER
Déléguée régionale adjointe

Professeure de lettres, elle a exercé les fonctions d'adjointe au DAAC de l'Académie de Besançon.

Délégation régionale académique à la formation professionnelle initiale et continue



Sébastien MARMOT
Délégué régional

Conseiller principal d'éducation au lycée Pierre Adrien Paris de Besançon pendant six ans, il devient Directeur adjoint et Responsable de centre IUFM de Besançon en 2007. Proviseur adjoint au lycée Condorcet à Belfort de 2008 à 2013, puis principal du collège Mont-Miroir de Maîche jusqu'en 2017, il est nommé proviseur du lycée des métiers du bois de Mouchard. Il rejoint la DAFPIC de l'Académie de Besançon en décembre 2018.



Audrey BENOÎT-GONIN
Déléguée régionale adjointe

Titulaire d'une maîtrise de géographie économique obtenue en 2001 à l'université de Franche-Comté, elle est reçue au concours de CPE en 2005. De 2005 à 2009, elle exerce comme CPE dans différents types d'établissements de l'Académie de Strasbourg puis de Besançon, avant de devenir CPE vie scolaire, à la cellule vie scolaire du Rectorat de Besançon, entre 2009 et 2012. En 2012, elle est reçue au concours de personnel de direction, à la suite de quoi elle est affectée au poste de principale adjointe au collège René-Cassin de Baume-les-Dames jusqu'en 2016. De 2016 à 2021, elle occupe les fonctions de proviseure du lycée professionnel Jouffroy-d'Abbans de Baume-les-Dames. Depuis la rentrée 2021, elle est devenue adjointe au DRAFPIC et est en charge de la formation continue.

ANNEXE 2



Marie-Agnès GARNIER
Déléguée régionale adjointe

Elle a intégré l'Éducation nationale en 1998 par l'entrée formation continue en tant que conseillère en formation continue (CFC) au sein du GRETA de Dijon. En 2006, elle rejoint l'échelon académique toujours en tant que CFC et a en charge la gestion de dossiers transversaux tels que le BTP, transport logistique, etc. En 2012, elle poursuit sa carrière en abordant la formation sous un autre prisme et devient Directrice déléguée aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT) jusqu'à la rentrée 2021 dans deux lycées polyvalents de l'Académie de Dijon à dominante technique. Elle est depuis le 1^{er} septembre 2021 adjointe au DRAFPIC en charge de la formation initiale.

Coordination des Campus des métiers et des qualifications



Michel MAINGUENAUD
Coordinateur régional

Ancien Professeur des Universités à l'Institut national des sciences appliquées de Rouen où il a été Directeur du département Architecture des systèmes d'informations puis Directeur de la formation. Il a aussi été Directeur du CNRS/GDR2340 SIGMA (Système d'information géographique méthodologies et applications aujourd'hui MAGIS).

Délégation de Région académique à l'information et à l'orientation



Maurice DVORSAK
Délégué régional

Personnel de direction, il a été proviseur adjoint en Lorraine cinq ans, proviseur à Morez (39) quatre ans, chargé de mission IA-IPR établissements et vie scolaire neuf mois, proviseur du lycée Pasteur cinq ans puis du lycée Pergaud un an à Besançon. Il a été chef du service académique d'information et d'orientation et délégué régional de l'Onisep de septembre 2011 au 31 décembre 2019 au Rectorat de l'Académie de Besançon, avant de prendre les fonctions de délégué de Région académique à l'information et à l'orientation.



Didier PERRAULT
Délégué régional adjoint

Diplômé de l'université de Bourgogne, il obtient le CAPLP en 1994, pour enseigner les mathématiques et les sciences. Entre 1994 et 2009, il exerce dans trois lycées professionnels de l'Académie de Dijon (à Dijon, à Autun et à Le Creusot). En 2009, il devient inspecteur de l'Éducation nationale mathématiques-sciences physiques et chimiques et rejoint l'Académie de Grenoble, avant de revenir en 2010 dans celle de Dijon. Il a également assuré la mission de doyen du collège des IEN « enseignement général - enseignement technique » de 2015 à 2018. En mai 2018, il occupe le poste de conseiller de la Rectrice, faisant fonction de Csaio.

Délégation régionale académique aux relations européennes, internationales et à la coopération



Natacha LANAUD-LECOMTE
Déléguée régionale

Enseignante en lycée professionnel et formatrice en Académie, elle occupe les postes successifs de déléguée académique aux relations européennes, internationales et à la coopération de l'Académie de Dijon puis de Besançon. Formatrice auprès de l'OFAJ pour la mise en place de projets d'ouverture franco-allemande dans l'enseignement et la formation professionnelle, elle est aujourd'hui responsable de la DRARÉIC et vice-présidente du réseau multi-acteurs Bourgogne-Franche-Comté international. Polyglotte, le français est sa langue de scolarisation, elle a une formation en communication interculturelle.



Géraldine MAZUÉ
Déléguée régionale adjointe

Ambassadrice eTwinning et professeure d'anglais auprès d'élèves à besoins éducatifs particuliers pendant vingt ans, elle a toujours eu à cœur d'impliquer ses élèves dans des projets à dimensions internationales et européennes.

Direction régionale de l'immobilier



Benoît ROHR
Directeur régional

Ingénieur du ministère en charge de l'écologie, il a exercé dans différents services déconcentrés de ce ministère : DDT, DREAL. Il a notamment dirigé un service aménagement à la DDT de la Haute-Marne.



Hugues TRUDET
Directeur régional

En poste au Rectorat de l'Académie de Besançon depuis septembre 2009, il était auparavant secrétaire général de la Direction régionale de l'équipement de Franche-Comté et départementale de l'équipement du Doubs.

ANNEXE 2

Délégation régionale du numérique pour l'éducation



Stéphane PINI
Délégué régional

Ayant débuté sa carrière en tant que professeur d'espagnol, Stéphane Pini a, dès 2004, été nommé expert académique disciplinaire en lien avec les nouvelles technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (TICE). En 2010, il a obtenu le concours de personnel de direction, lui permettant de mettre ses compétences au service du pilotage d'établissements scolaires. Convaincu du pouvoir transformateur du numérique pour l'éducation, il a toujours œuvré pour son développement et la valorisation de ses usages pédagogiques au sein des établissements qu'il a dirigés.

Son engagement l'a conduit à prendre la direction de la délégation régionale académique au numérique pour l'éducation (DRNE) en juin 2023. Il mesure la chance qu'il a de piloter une équipe de conseillères et de conseillers au numérique dont l'engagement et l'expertise sont unanimement reconnus. Ensemble, ils sont fermement convaincus que le numérique, utilisé de manière éclairée et responsable, constitue un levier puissant pour améliorer la qualité de l'éducation pour tous.



François Malessard
Délégué régional adjoint

Titulaire du CAPES de documentation, il exerce en tant que professeur documentaliste de 2007 à 2018, date à laquelle il rejoint la Délégation académique au numérique éducatif pour exercer la mission de chargé de valorisation. Il obtient en 2022 un Master MEEF parcours Ingénierie et Recherche en Éducation (IRE). En février 2023, il intègre l'équipe de direction de la Délégation régionale au numérique pour l'éducation en tant qu'adjoint au délégué régional.

Délégation régionale à la protection des données



Xavier PICHETTI
Délégué régional

Après avoir enseigné dans des établissements spécialisés pendant six ans et exercé différentes missions de direction (Directeur de section d'enseignement général et professionnel et adapté et Directeur d'établissement d'enseignement spécialisé) et de personnel de direction en établissement public local d'enseignement (collèges et lycées) pendant dix-sept ans, il a été nommé chargé de mission en tant que Délégué à la protection des données en octobre 2018 pour la Région académique Bourgogne-Franche-Comté.

Direction régionale à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation

Délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation



Jean GUZZO

Délégué régional

Nommé en 1992 à un poste d'enseignant-chercheur en microbiologie à l'Université de Bourgogne puis promu professeur en 1998, il réalise sa carrière d'enseignant au sein de l'UFR Sciences de la vie, de la terre, et de l'Environnement. Sa carrière de chercheur a débuté au sein d'une UMR INRA/université de Bourgogne, dont il a assuré la co-direction pendant quelques années, puis au sein de l'UMR Université de Bourgogne/Agrosup Dijon « Procédés alimentaire et microbiologique » jusqu'en 2020. Il a conduit ses recherches dans le domaine des sciences des aliments et s'est plus particulièrement consacré à la caractérisation des capacités d'adaptation aux environnements hostiles de bactéries d'intérêt technologique telles que les bactéries probiotiques. De 2012 à 2019, il occupe le poste de vice-président délégué à la valorisation de la recherche et aux relations avec le monde économique à l'Université de Bourgogne. Depuis le mois d'octobre 2020, il occupe le poste de Délégué régional académique à la recherche et l'innovation en Bourgogne-Franche-Comté.



Gonzalo CABODEVILA

Délégué régional adjoint

Élève professeur de l'Ecole normale supérieure de Cachan (actuellement Paris-Saclay), il a ensuite été Maître de conférences à l'ENSMC dans les domaines de l'automatique, du traitement du signal et des microtechnologies.



Véronique SOUBZMAIGNE

Déléguée régionale adjointe

Après avoir occupé plusieurs fonctions au sein de l'université de Bourgogne, responsable du service de valorisation, responsable du service de la recherche et chargée de mission, de 1993 à 2017, elle est devenue déléguée régionale adjointe au sein de la DRRT Bourgogne-Franche-Comté depuis le 1^{er} octobre 2017 (devenue DRARI le 1^{er} janvier 2021). Au sein de la DRARI, elle a la charge du volet « Innovation » dans le continuum entre l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (ESRI). À ce titre, elle assure le copilotage et le suivi des outils, SATT, incubateur, CIR, CIFRE, Centres de ressources technologiques et Plateformes technologiques en Bourgogne-Franche-Comté.

Délégation régionale de l'enseignement supérieur

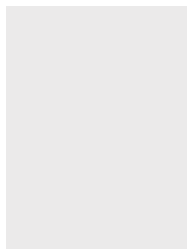


Gracian DIDIER

Délégué régional

Il a pris la responsabilité de la Délégation régionale à l'enseignement supérieur le 1^{er} octobre 2021. Il a exercé auparavant des fonctions de responsable administratif de composante à l'université de Bourgogne, de conseiller mobilité carrière et gestion prévisionnelle des emplois et des compétences au SGAR de Bourgogne-Franche-Comté et antérieurement en tant que responsable de service au Rectorat de Dijon (DIRH – SAIO) et à l'université de Franche-Comté (service formation – relations internationales).

ANNEXE 2



Cristina BUSQUET - PARETS **Déléguee régionale adjointe**

Elle a pris, le 1^{er} octobre 2021, les fonctions d'adjointe au responsable de la Délégation régionale à l'Enseignement supérieur et de responsable du pôle Contrôle juridique et financier. Elle a occupé précédemment les fonctions de DAF à l'université de Franche-Comté, pendant trois ans et d'UBFC, pendant un an et demi. Auparavant, elle a occupé les fonctions de chef du service financier et du contrôle de gestion (six ans), ainsi que de responsable administrative du SAIC (six ans), à l'université de Technologie de Belfort-Montbéliard.

Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et au sport



Meidhi VERMEULEN **Délégué régional**

Issu du champ de l'animation et de l'éducation populaire, Meidhi Vermeulen a durant plusieurs années exercé des fonctions de directeurs de structures socioculturelles avant d'intégrer une collectivité locale pour gérer le service de la petite enfance.

En 2005, il a réussi le concours d'Inspecteur de la Jeunesse et des Sports et a été affecté au 1^{er} janvier 2006 à la Direction départementale de la jeunesse et des sports de Lot-et-Garonne pour occuper les fonctions de directeur adjoint pendant 3 ans.

Après deux années de détachement à l'ENA, il a rejoint la Direction départementale de la cohésion sociale de la Charente-Maritime en 2011, puis celle de la Vendée en qualité de directeur adjoint en 2018.

En avril 2021 à la création de la Direction départementale de l'emploi et des solidarités de la Vendée il continué à assurer les fonctions de directeur adjoint avant de rejoindre le 1^{er} septembre 2023 la DRAJES de la Bourgogne-Franche-Comté en qualité de Délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.



Corentin BOB **Délégué régional adjoint**

Inspecteur de la jeunesse et des sports, il a occupé les fonctions de chef de service jeunesse et sports dans deux départements avant de piloter la cellule nationale en charge de la lutte contre les violences dans le sport au ministère chargé des sports. Il a rejoint la DRAJES le 15 février 2022 où il occupe la fonction d'adjoint à la Déléguee régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.



Azzedine MRAD **Délégué régional adjoint**

Chevalier de l'ordre national du Mérite.

Délégué régional au sein d'un établissement public (du Fastif à l'Ascé) de 1994 à 2009, puis Adjoint au Directeur régional de la DRJSCS de Franche-Comté et chef de pôle des politiques de cohésion, de jeunesse et de la vie associative, de 2010 à 2015, puis à la DRDJSCS Bourgogne-Franche-Comté de 2016 à 2020, il rejoint au 1^{er} janvier 2021 la DRAJES BFC en tant qu'adjoint et chef du pôle Jeunesse, engagement et vie associative.



RÉGION ACADÉMIQUE BOURGOGNE- FRANCHE-COMTÉ

*Liberté
Égalité
Fraternité*



UNE AMBITION COMMUNE
POUR LA JEUNESSE

EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



RA_BFC



Rectorat de la Région académique Bourgogne-Franche-Comté

Tél : 03 81 65 49 28

ce.sgra@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr

10, rue de la Convention
25 000 Besançon Cedex

2 G, rue général Delaborde
21000 Dijon